



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
BRETAGNE PAYS DE LOIRE

## Sommaire

---

### ■ L'essentiel

Profil

Instances dirigeantes

Chiffres clés 2010

Une banque coopérative au service de sa région

Les faits marquants de la Caisse d'Epargne

Bretagne Pays de Loire

La conjoncture économique en 2010

Une banque du Groupe BPCE

### ■ Rapport financier

---

## L'essentiel

### Profil

La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire (« CEBPL ») est une banque au service des particuliers, des professionnels et de tous les acteurs économiques qui participent au développement local et régional.

Notre ambition : convaincre et fidéliser par l'efficacité de nos services, la pertinence de nos conseils et la qualité de nos relations.

Nous nous attachons à servir nos clients au mieux de leurs intérêts, avec des services, des financements, des assurances adaptés à leurs vrais besoins et nous leur donnons le choix.

Nos sommes joignables par téléphone, internet, mobile banking,... mais nos conseillers demeurent le lien de proximité avec nos clients.

Nous soutenons et finançons de nombreuses initiatives qui contribuent à la vitalité économique et à la qualité de vie dans notre région.

Proximité, confiance, engagement : nos valeurs font de la Caisse d'Épargne une banque différente depuis près de deux cents ans.

### Instances Dirigeantes

#### Directoire

##### **Didier PATAULT**

Président du Directoire, en charge du Pôle Administration & Contrôles.

##### **Jean CHRISTOFIDES**

Membre du Directoire, en charge du Pôle Finances, Qualité et Organisation.

##### **Frédérique DESTAILLEUR**

Membre du Directoire, en charge du Pôle Ressources Humaines et Services Bancaires.

##### **Pascal CHABOT**

Membre du Directoire, en charge du Pôle Banque de Développement Régional.

##### **Bruno GILLES**

Membre du Directoire, en charge du Pôle Banque de Détail

#### Conseil d'Orientation et de Surveillance

##### **HAMON Victor**

Président

##### **POIGNONNEC Martine**

Vice-Présidente

##### **Membres**

**BADIN Eric**

**BIORD Jean-Pierre**

**BOUVET Vincent**

**BRAULT Patrice**

**COURTIN Dominique**

**DESVERONNIERES Jean-Luc**

**HOCHE-DELCHET Jean-Paul**

**(\*)LAJOUS Didier**

**PASQUIER Lionel**

**PRIME Denis**

**SEGUIN Philippe**

**SIE Gérard**

**TINIÈRE André**

**MARESCHAL Patrick**

**HUREAU Didier**

**NAEL Gilles**

##### **Censeurs**

**BLOT Jean-Claude**

**CAILLET Michel**

**CHEVREUL Philippe**

##### **Censeur nommé par BPCE**

**MERCIER Pierre**

**NGUYEN DINH Viet**

**ONNO Jean-Rémy**

**PERRET Michel**

(\*) Monsieur Didier LAJOUS a été coopté en remplacement de Monsieur Yvon GUYADER au COS du 9 avril 2010.

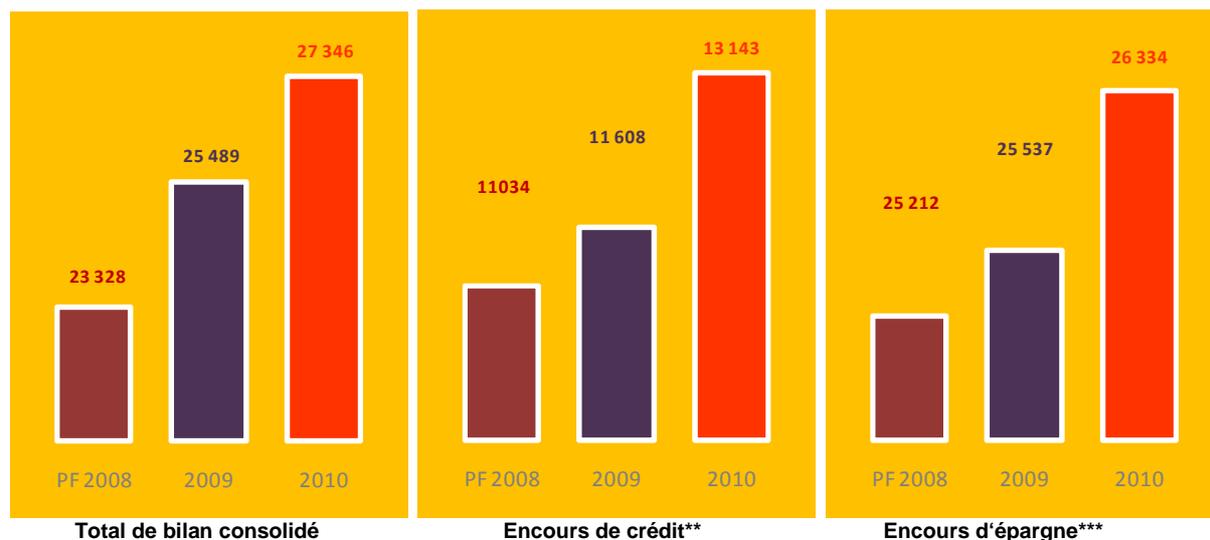
## Chiffres clés 2010

Données 2010

**2 331 665**  
millions de clients

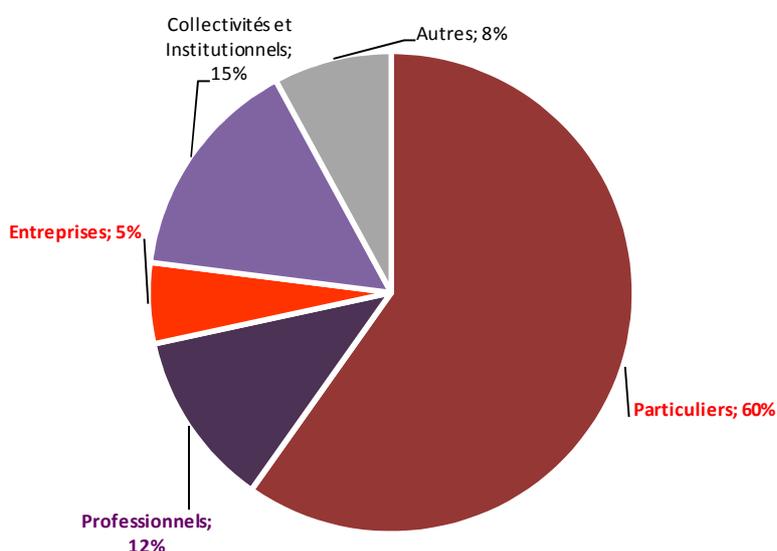
**2 939**  
Collaborateurs\*

### ■ Activités au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)



Le total bilan du périmètre consolidé progresse de 7,3%. La progression du bilan consolidé est à près de 90% due par le développement des encours de crédits. A noter, la consolidation en 2010, pour la première fois des Sociétés Locales d'Épargne (« SLE »). L'encours de crédits amortissables\*\* de la CEBPL hors filiales progresse de +13,2 % pour s'établir à plus de 13,1 milliards d'euros matérialisant la dynamique commerciale de la CEBPL notamment sur le marché du financement de l'immobilier. L'encours d'épargne de la CEBPL social atteint 26,3 milliards d'euros au 31/12/2010 en hausse de 3,1% sous l'impulsion des encours d'épargne Assurance et d'épargne de bilan.

\* la notion de collaborateurs présentée correspond à la définition d'ETP présents en CEBPL hors Directoire. Il s'agit des ETP moyens CDI auxquels sont ajoutés les CDD et intérimaires pris en renfort temporaire et auxquels on retire les ETP non remplacés ou mis à disposition.  
\*\*crédits consommation y compris Teoz + crédits immobiliers+ crédits équipement locale hors débiteurs, billets, escomptes... et hors filiales \*\*\* Comprend l'épargne bilantielle, y compris les dépôts à vue et l'épargne financière et hors filiales et parts sociales.



### ■ Répartition des encours de crédit

72% de l'activité crédits est réalisée avec la clientèle des particuliers et des professionnels de proximité.

**422**

agences

**591**

automates

**461 174**

sociétaires

### ■ Résultats consolidés Groupe CEPBL

en millions d'euros	PF 2008	2009	2010
Produit net bancaire	451,9	516,9	573,9
Résultat brut d'exploitation	112,8	163,8	226,3
Résultat net	80,7	28,6	113,9

### ■ Résultats sociaux Groupe CEPBL

en millions d'euros	2008	2009	2010
Produit net bancaire	460,5	516,5	567,4
Résultat brut d'exploitation	124,2	166,1	223,0
Résultat net	92,4	31,9	111,8

### ■ Structure financière au 31 décembre 2010

en millions d'euros	2008	2009	2010
<b>en social</b>			
Capitaux propres	1 714,5	2 052,1	2 130,2
<b>en consolidé</b>			
Capitaux propres part du groupe	1 728,2	2 063,5	2 311,5
Fonds propres Tier One	1 144,0	1 555,0	1 729,0
Ratio de Tier One en %	13,66%	17,71%	18,05%
Ratio de solvabilité en %	13,66%	17,71%	18,05%

Premier exercice post migration informatique, 2010 se caractérise pour la CEBPL par une progression significative du produit net bancaire, par la maîtrise des charges de fonctionnement et un coût du risque en augmentation. Le résultat net part du Groupe atteint 113,9 M€ dans un contexte de solidité financière réaffirmée avec 1,7 milliards de fonds propres Tier One et un ratio de solvabilité à 18,05%.

## Une banque coopérative au service de sa région

### **Le pouvoir de décider**

Proximité, enracinement local, décisions près du terrain : la CEBPL est une banque coopérative au service de sa région. 80 % de son capital et 100 % des droits de vote sont détenus par 14 sociétés locales d'épargne (« SLE ») qui rassemblent les sociétaires. Natixis détient les 20 % restants sous la forme de certificats coopératifs d'investissement qui ne donnent droit qu'à dividende.

Tout client de la Caisse d'Épargne peut acquérir des parts sociales d'une SLE et en devenir sociétaire. Il peut ainsi participer aux assemblées générales de sa SLE et a droit à une voix, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

### **Une relation de proximité**

Chaque SLE réunit ses sociétaires en assemblée générale annuelle. Les sociétaires élisent un conseil d'administration qui désigne un président, chargé notamment de représenter la SLE à l'assemblée générale de la Caisse d'Épargne. Le montant de la rémunération des parts sociales est fixé chaque année au cours de cette assemblée générale.

Les assemblées générales de SLE sont une occasion privilégiée de dialogue entre sociétaires, administrateurs et collaborateurs des Caisses d'Épargne.

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses d'Épargne et de leurs sociétaires.

Elle a notamment pour mission d'animer et coordonner les relations des Caisses d'Épargne avec leurs sociétaires, d'organiser la formation des dirigeants et des représentants des sociétaires, de définir, coordonner et promouvoir les actions de responsabilité sociétale des Caisses d'Épargne.

### **Soutenir des initiatives locales innovantes et durables**

Souhaitant s'engager au cœur des problématiques liées à son métier, la CEBPL apporte son soutien financier aux initiatives locales et favorise l'accès aux services bancaires et financiers de base : micro crédit, accompagnement, pédagogie financière... Elle appuie également des innovations sociales et environnementales sur son territoire.

Les administrateurs des SLE, qui connaissent bien les réalités économiques et sociales des territoires, sont une force vive indispensable au succès de cette politique.

Régions Bretagne Pays de Loire



Liste des SLE et nom de leur Président

SLE	Président(e)
SLE SARTHE	BADIN Eric
SLE BLAVET OCEAN	BIORD Jean-Pierre
SLE LA MAYENNE	BOUVET Vincent
SLE CHOLET	BRAULT Patrice
SLE RENNES BROCELIANDE	COURTIN Dominique
SLE FINISTERE NORD	LAJOUS Didier
SLE ANGERS	HAMON Victor
SLE CORNOUAILLE	HOCHÉ-DELCHET Jean-Paul
SLE NANTES	PASQUIER Lionel
SLE COTES D'ARMOR	POIGNONNEC Martine
SLE ILLE ET VILAINE NORD	PRIME Denis
SLE VENDEE	SEGUIN Philippe
SLE MORBIHAN SUD	SIE Gérard
SLE SAINT-NAZAIRE	TINIERE André

## Les faits marquants de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

- Après les années de fusions nationale et régionale (BPCE 2009 et CEBPL 2008), la CEBPL adopte un plan stratégique à moyen terme (2010-2013) autour des quatre axes suivants :
  - Développer la clientèle et le fonds de commerce par la bancarisation,
  - Tourner l'ensemble de l'entreprise vers la qualité et le service client,
  - Simplifier les process pour plus d'efficacité
  - Responsabiliser et mobiliser les collaborateurs sur la performance dans la durée
- La dernière étape du processus de constitution du Groupe BPCE est franchie avec la fusion absorption des deux holdings, CE Participations et BP Participations par BPCE (« opération U2 »). Le COS de la CEBPL approuve le principe de cette opération et l'augmentation de capital proposée par BPCE pour réaliser ce projet.
- Le COS de la CEBPL se déclare favorable à la participation de la CEBPL au programme d'émissions d'obligations à l'habitat à travers la création d'un outil national de refinancement : BPCE SFH.

En décembre 2010, le COS de la CEBPL procède à la nomination d'un nouveau mandataire social, membre du Directoire en charge des marchés de la Banque de Détail.

La CEBPL ne procède à aucune augmentation de capital en 2010 et elle souscrit à l'augmentation de 21 M€ de capital de sa filiale SODERO Participations pour accompagner son développement. Par ailleurs, la CEBPL crée une SASU dénommée Bretagne Pays de Loire Immobilier pour lui permettre de prendre des participations dans des opérations de promotion immobilière.

Sur le plan de l'organisation de l'entreprise, le Directoire procède au regroupement de la Direction des Risques et de la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents sous la responsabilité d'un directeur exécutif.

La CEBPL poursuit ses investissements pour plus d'efficacité opérationnelle et pour améliorer l'accueil de sa clientèle. Elle devient caisse référente sur le domaine « Poste de travail et Informatique d'Entreprise » pour l'ensemble des Caisses d'Epargne.

En matière de Ressources Humaines, 2010 est l'année du développement de la communauté de managers et l'harmonisation des pratiques managériales, à la suite de la création de la Caisse Bretagne Pays de Loire. En 2010, les horaires des agences du Réseau Commercial Banque De Détail sont revus pour accroître la disponibilité clientèle. Des actions de diversification du sourcing de recrutements sont réalisées. La démarche de prévention du stress au travail et les actions relatives à l'égalité hommes-femmes, à l'emploi des seniors et des personnes handicapées sont poursuivies.

Par son histoire, par son modèle mutualiste et coopératif, la CEBPL s'inscrit comme un acteur légitime du développement durable et de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Elle continue ainsi de soutenir une activité de micro crédit, via l'association Parcours Confiance, marque de son engagement sociétal dans le monde de l'économie sociale et solidaire.

## La conjoncture en 2010

### **Une reprise fragile et des craintes durables**

Après la pire récession d'après guerre en 2008-2009, l'économie mondiale s'est nettement redressée en 2010, pour rejoindre un taux de croissance de 4,7 %, proche de ceux de 2006 et de 2007, contre -0,9% en 2009. Cette performance masque de grandes divergences, car la phase de rebond a été très inégale selon les zones économiques : impressionnante au Brésil (7,7 %) et en Asie émergente (9 %), surtout en Chine (10,2 %), en nette accélération aux Etats-Unis (2,8 %), voire au Japon (4,3 %), mais décevante en Europe (1,9 %), hormis en Allemagne (3,5 %) et dans les pays du nord. Les pays d'Europe du Sud sont demeurés sous contrainte forte d'ajustement budgétaire, à l'exemple de la Grèce (-4 %) et de l'Irlande (-1,7 %). L'ampleur de la récession a laissé des traces profondes et durables, notamment en matière de dette publique, mais aussi de chômage élevé et d'importantes capacités de production inutilisées.

La France a poursuivi sa croissance amorcée au printemps 2009, sans pour autant retrouver le terrain perdu durant la récession. Le PIB a progressé d'environ 1,6 % en 2010, contre -2,5 % en 2009. Ce rythme a été porté par une consommation des ménages à nouveau soutenue (1,5 %), par l'investissement productif (3,1 %) et par la reconstitution des stocks des entreprises. Cependant, l'activité a continué de pâtir d'une compétitivité extérieure toujours fragile. Le taux de chômage, qui a atteint 9,3 % en 2010, contre 9,1 % en 2009, s'est accru en moyenne sur l'année mais a légèrement reculé à partir du deuxième trimestre. L'inflation a augmenté modérément, surtout du fait d'une hausse d'environ 30 % des prix du pétrole en 2010. En moyenne annuelle, elle s'est située à 1,5 %, contre 0,1 % en 2009. Enfin, le déficit public est resté élevé à 7,6 % du PIB, comme en 2009. La dette publique s'est donc creusée à 82,8 % du PIB, contre 78,1 % en 2009.

L'année 2010 a notamment été marquée par deux épisodes majeurs d'incertitudes, entraînant ainsi une forte volatilité de l'euro face au dollar, des taux longs publics et du CAC40. Le premier a concerné la crise des dettes souveraines européennes, qui s'est intensifiée avec la Grèce à partir du printemps. Elle menaçait de s'étendre au Portugal et à l'Espagne, voire à l'Italie, à la France et au Royaume-Uni, en raison du manque de réactivité des autorités politiques et de la déficience des mécanismes européens de solidarité. Elle a été la première crise de survie de l'euro. Elle s'est apaisée grâce à la mise en place d'un plan historique d'urgence, en concertation avec le FMI, d'un montant de 750 milliards d'euros, et surtout grâce à l'attitude de la BCE de prêteur temporaire en dernier ressort. Le second épisode a concerné, durant la période estivale, la crainte d'une déflation rampante à la japonaise aux Etats-Unis. Ceci a conduit la Réserve fédérale à annoncer une intensification de sa politique monétaire quantitative ultra-accommodante de monétisation de la dette publique. L'euro, tout comme le yen, en ont été les victimes collatérales, le dollar apparaissant alors comme une arme de protectionnisme déguisé contre la déflation, peut-être au service d'une stratégie implicite de soutien de l'activité.

Face à la fragilité du contexte économique, la BCE a globalement poursuivi sa politique monétaire très accommodante, avec un taux directeur inchangé à 1 % et le maintien des refinancements illimités à taux fixe sur le marché interbancaire. L'OAT 10 ans, qui était autour de 3,5 % en début 2010, s'est affaibli vers 2,5 % au cours de l'été, avant de revenir vers 3,4 % en fin d'année. Ce recul estival est historique : il s'explique par le retour de l'aversion au risque extrême de déflation aux Etats-Unis et par l'intensification des arbitrages de capitaux au détriment des dettes publiques des pays d'Europe du Sud. Les cours boursiers ont été très volatiles au gré des épisodes de défiance, en dépit d'une conjoncture américaine et européenne finalement meilleure qu'initialement projetée et des bons résultats des sociétés. Le CAC 40 a légèrement diminué de 3,3 % en 2010. Il est passé de 3 936 points en fin décembre 2009 à 3 805 points en fin 2010.

## Une banque du Groupe BPCE

### Deuxième groupe bancaire en France

Le Groupe BPCE est le deuxième groupe bancaire en France, avec 36 millions de clients, 8 millions de sociétaires et 125 000 collaborateurs. Constitué des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, et de filiales spécialisées expertes dans leur domaine d'activité, il exerce tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance, d'une part, et apporte des solutions dans la banque de financement, de gestion et de services financiers, d'autre part.

Son modèle de banque universelle repose sur une architecture à trois niveaux :

- les deux réseaux coopératifs des 20 Banques Populaires et 17 Caisses d'Épargne, qui sont des acteurs incontournables au cœur des régions ;
- l'organe central BPCE, en charge de la stratégie, du contrôle et de l'animation du groupe ;
- des filiales dont Natixis — structure cotée au CAC 40 —, le Crédit Foncier, la Banque Palatine, BPCE International et Outre-mer...

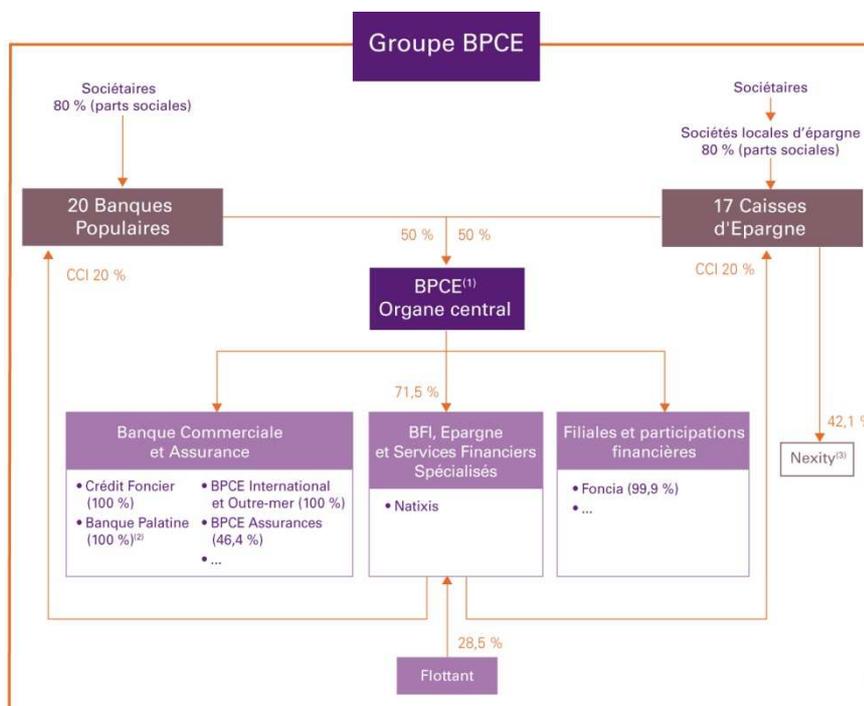
Un système de garantie et de solidarité bénéficie à l'ensemble des établissements de crédit affiliés à BPCE.

### Rassembler les banques préférées des Français

Animées par une même ambition, les entreprises du groupe s'investissent, innovent et s'allient pour aider leurs clients à concrétiser leurs projets, leur apporter le meilleur service dans la durée, satisfaire des attentes nouvelles, promouvoir une société entreprenante et solidaire.

Le Groupe BPCE s'appuie sur l'engagement de leurs équipes et leur dynamique collective pour devenir le groupe des banques préférées des Français et de leurs entreprises.

### Organigramme simplifié du Groupe BPCE



<sup>(1)</sup> Détention par l'État d'actions de préférence sans droit de vote

<sup>(2)</sup> Détention par BPCE (91,7 %) et par le Crédit Foncier (8,3 %)

<sup>(3)</sup> Via CE Holding Promotion

## 1 Rapport de gestion

### 1.1 Présentation de l'établissement

#### 1.1.1 Dénomination, siège social et administratif

---

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire  
Siège social : 2, place Graslin 44911 NANTES CEDEX 9

#### 1.1.2 Forme juridique

---

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire, au capital de 964 000 000 Euros et dont le siège social est situé 2 place Graslin 44911 NANTES CEDEX 9, est une banque coopérative, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) régie par le code monétaire et financier, et en particulier par les articles L.512-85 et suivants, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et par ses statuts.

#### 1.1.3 Objet social

---

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire a pour objet toutes opérations de banque, de services d'investissement et d'intermédiation d'assurance effectuées avec ses sociétaires, les sociétaires des Sociétés Locales d'Épargne qui lui sont affiliées et avec les tiers. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes aux opérations de banque et de services d'investissement, exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, prendre toutes participations et, généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son développement.

Dans le cadre de l'article L 512-85 du code monétaire et financier, la caisse d'épargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Elle a en particulier pour objet la promotion et la collecte de l'épargne ainsi que le développement de la prévoyance, pour satisfaire notamment les besoins collectifs et familiaux. Elle contribue à la protection de l'épargne populaire, au financement du logement social, à l'amélioration du développement économique local et régional et à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale.

#### 1.1.4 Date de constitution, durée de vie

---

Immatriculée en date du 20 octobre 1993, la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de sa transformation en banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance le 7 juillet 2000, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La CEBPL est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 392 640 090.

#### 1.1.5 Exercice social

---

L'exercice social a une durée de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la CEBPL (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de NANTES.

#### 1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe

---

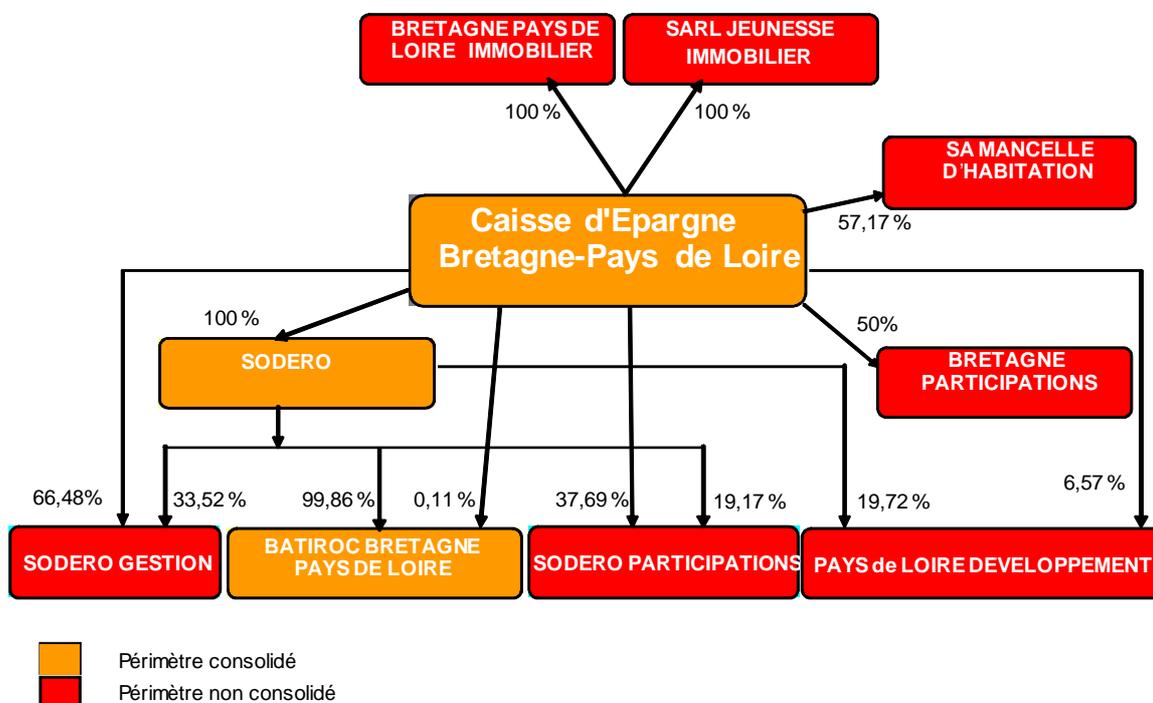
La CEBPL est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 40% par les Caisses d'Épargne. La CEBPL en détient 1.084.672 actions de type A.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Caisses d'Épargne et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

**1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes**



FILIALES CEBPL ET SOCIETES CONTROLEES au 31/12/2010										
	Dénomination sociale	N°RCS	Date de constitution	Forme juridique	Activité principale	Siège social	Montant du capital social	Lien capitalistique		
								%age capital	nombre de voix	
CEBPL contrôlante avec majorité des droits de vote	FILIALES (détenion 50% et plus) L233-1 Ccom	Jeunesse Immobilier	400 145 942 Nantes	02.02.1995	SARL unipersonnelle	Achat et vente de biens immobiliers	15, avenue de la jeunesse 44700 ORVAULT	304 898 €	100,00%	20 000
		BPLI	522 934 660 Nantes	04.06.2010	SAS unipersonnelle	Prises de participations dans le domaine immobilier	15, avenue de la jeunesse 44700 ORVAULT	1.000.000 €	100,00%	1 000
		SODERO	858 800 733 Nantes	22.04.1958	SAS	Société de Développement Régional	13, rue de la Pérouse 44000 Nantes	12 489 171 €	99,99%	3 322 693
		SCI L'Ecuireuil d'Armor	343 889 937 St Brieuc	18.03.1988	SCI	Acquisition, gestion de biens et droits immobiliers	18, rue de Rohan 22000 Saint Brieuc	2 429 747,41 €	99,99%	159 380
		SCI Champ au Roy	444 108 351 Guingamp	31.10.2002	SCI	Acquisition, gestion de biens et droits immobiliers	2, place du Champ au Roy 22200 Guingamp	64 028,59 €	99,93%	4197
		CEBPL LOCATRANS	529 174 781 Nantes	22.12.2010	SAS unipersonnelle	Crédit-bail matériels roulants de transport	15, avenue de la jeunesse 44700 ORVAULT	1 000,00 €	100,00%	1000
		SODERO Gestion	454 026 394 Nantes	16.06.2004	SAS	Capital-risque	13, rue de la Pérouse 44000 Nantes	220 000	66,48%	146 250
		Mancelle d'Habitation	575 850 490 Le Mans	08.04.1958	SA HLM	Construction et gestion parc HLM	11, rue du Donjon 72000 Le Mans	550 000 €	51,17%	7 861
		Bretagne Participations	423 018 894 Rennes	25.05.1999	SA	Capital-risque	20, quai Duguay Trouin 35000 Rennes	15 014 952 €	49,92%	625 169
		SODERO Participations	429 057 482 Nantes	25.01.2000	SAS	Prises de participations	13, rue de la Pérouse 44000 Nantes	18 775 560 €	37,69%	1 435 239
CEBPL contrôlante sans majorité des droits de vote	Contrôle conjoint	CEBPL Communication	499 618 080 Rennes	22.04.2008	SAS	Prises de participations dans le domaine de la communication	4, rue du Chêne Germain Cesson Sévigné	37 000 €	50% détenus par CEBPL + 50% détenus par GCE Participations	18 500
		Sillon Tertiaire	513 798 447 Nantes	20.07.2009	SAS	Acquisition, gestion de biens et droits immobiliers	8, avenue des Thébaudières 44800 Saint Herblain	800 000 €	35% détenus par CEBPL + 35% détenus par CDC	2 800
		Union et Progrès	576 950 075 Le Mans	30.01.1969	SA HLM	Construction et gestion parc HLM	17, avenue de Paderborn 72000 Le Mans	20 288 €	98,10% détenus par la Mancelle d'Habitation	1 244 parts (détenues par la Mancelle d'Habitation)
		BATIOROC BPL	399 377 308 Nantes	29.12.1994	SA	Crédit-bail immobilier	13, rue de la Pérouse 44000 Nantes	2 452 000 €	99,86% détenus par SODERO	16 060 Parts détenues par la SODERO
		SA HLM Vendée Logement Pacte d'actionnaires : CVL/CEBPL/CFCMO	545 850 281 La Roche sur Yon	28.08.1958	SA HLM	Construction et gestion parc HLM	6, rue du Maréchal Foch 85000 La Roche sur Yon	39 000 €	CLV : 60,01% CEBPL : 12,48% CFCMO : 10,82%	1 248
		SA HLM LOGI OUEST Pacte d'Actionnaires : LOGIREP/CIL49/CEBPL	058 201 534 Angers	17.12.1958	SA HLM	Construction et gestion parc HLM	13, bd des deux croix 49000 ANGERS	1 849 872 €	LOGIREP : 47,06% CEBPL : 15,96% CIL 49 : 36,67%	18 465
		SA HLM La Nantaise d'Habitations Pacte d'actionnaires : CIL	856 801 360 Nantes	19.06.1956	SA HLM	Construction et gestion parc HLM	1, allée des Hélices 44000 Nantes	16 500 000 €	CIL : 34,83% CFCMO : 9,81% CEBPL : 9,81%	161 982

**Notions :**

**Filiale :** Au sens de l'article L.233-1 du Code de Commerce, est réputée "filiale" toute société dont plus de la moitié du capital social appartient à une autre société, à l'exclusion, le cas échéant, de la fraction de ce capital correspondant à des actions à dividende prioritaire sans droit de vote (L.228-35-11).

**Contrôle :** Au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, une société est considérée comme en contrôlant une autre :

- lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, une fraction de capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les Assemblées Générales de cette société;
- Lorsqu'elle dispose, seule, de la majorité des droits de vote en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires;
- lorsque, compte tenu des circonstances (par exemple : une large diffusion des titres dans le public), ellea, en fait, par les droits de vote dont elle dispose, la possibilité de faire prévaloir son point de vue dans les Assemblées générales (contrôle de fait);
- ou lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'Administration, de Direction ou de surveillance de cette société.

**Loi "BORLOO" :** Article L.422-2-1 du Code de la Construction et de l'habitation : "Le capital dse sociétés anonymes d'Habitation à Loyer Modéré (HLM) est réparti entre quatre catégories d'actionnaires : 1° un actionnaire de référence détenant la majorité du capital [...] II - l'actionnaire de référence peut être constitué d'un groupe de deux ou trois actionnaires, liés entre eux par un pacte emportant les effets prévus à l'article 1134 Cciv, et s'exprimant d'une seule voix dans les Assemblées générales de la société anonyme d'HLM.

## 1.2 Capital social de l'établissement

### 1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement

Le capital social est divisé en parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros, entièrement libérés et toutes de même catégorie, et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 20 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie.

Le capital social de la CEBPL s'élève à 964 000 000 euros au 31 décembre 2010 et est composé de 38 560 000 parts sociales de 20 euros de valeur nominale, entièrement souscrites par les Sociétés Locales d'Epargne et de 9 640 000 CCI de 20 euros de valeur nominale détenus en totalité par Natixis.

#### Evolution et détail du capital social de la CEBPL

	31/12/2010	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE		771 200 K€	80%	100%
CCI détenus par Natixis		192 800 K€	20%	
<b>Total</b>		<b>964 000 K€</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

31/12/2009	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Partis sociales détenues par les SLE	771 200 K€	80%	100%
CCI détenus par Natixis	192 800 K€	20%	
<b>Total</b>	<b>964 000 K€</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

31/12/2008	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Partis sociales détenues par les SLE	531 251 K€	80%	100%
CCI détenus par Natixis	132 812 K€	20%	
<b>Total</b>	<b>664 064 K€</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

### S'agissant des parts sociales de la CEBPL

Les parts sociales de la CEBPL sont obligatoirement nominatives. Elles ne peuvent être détenues et cédées qu'à des Sociétés Locales d'Epargne affiliées à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance. Leur cession s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou son mandataire.

Les parts sociales donnent droit à un intérêt annuel fixé par l'assemblée générale annuelle de la CEBPL dans la limite du plafond fixé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Elles donnent également droit à l'attribution de parts gratuites en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves. Elle donne le droit de participer dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

### S'agissant des parts sociales de SLE

Les parts sociales émises par les SLE affiliées à la CEBPL sont des parts de sociétaires au sens de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la SLE. Les parts sociales sont émises dans le cadre de la législation française, en euros et sous forme nominative.

La propriété de ces parts est établie par inscription en compte ou sur un registre spécial tenu par la CEBPL pour le compte des SLE. Les parts sociales des SLE affiliées à la CEBPL ne peuvent être détenues que sur des comptes ouverts à la CEBPL.

L'offre au public de parts sociales émises par les SLE affiliées à la CEBPL s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des SLE et, a fortiori, de la CEBPL.

Il peut être servi un intérêt aux parts dont le niveau est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance à laquelle la Société Locale d'Epargne est affiliée. Le taux ne peut être supérieur au taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), tel que défini à l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947. L'intérêt est calculé, *pro rata temporis*, par mois civil entier de détention à compter du premier jour du mois suivant l'agrément du sociétaire, ou de la date de réception de la souscription et la libération des parts pour les sociétaires déjà agréés.

Seules les parts détenues au moment de la clôture de l'exercice donnent lieu au paiement effectif de l'intérêt, selon la règle prévue ci-dessus.

### Intérêt des parts sociales des sociétés locales d'épargne, versé au titre des trois exercices antérieurs:

Partis sociales	Montant des intérêts servis 2007	Montant des intérêts servis 2008	Montant des intérêts servis 2009
Taux versés	4%	4%	3,25%
CE Pays de la Loire	7 218 478,96 €		
CE Bretagne	5 570 000,00 €		
<b>CEBPL</b>		<b>20 269 491 €</b>	<b>25 054 411 €</b>

Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :

Parts sociales	Montant des intérêts versés	Montant des intérêts versés	Montant des intérêts versés
	2007	2008	2009
Taux versés	4%	4%	3,25%
CE Pays de la Loire	5 422 224,23 €		
CE Bretagne	4 000 000,00 €		
<b>CEBPL</b>		<b>10 444 177 €</b>	<b>10 417 370 €</b>

La rémunération au titre de l'exercice 2010 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale est :

- Pour les certificats coopératifs d'investissements de 11,78 M€.
- Pour les parts sociales de la Caisse d'Epargne : 27,38 M€

Le taux de rémunération des parts sociales émises par les SLE au titre de l'exercice 2010 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale est de 3,25%.

### 1.2.3 Sociétés Locales d'Epargne

#### Objet

Les sociétés locales d'épargne sont des sociétés coopératives locales sans activité bancaire. Au 31 décembre 2010 le nombre de SLE sociétaires était de 14.

#### Dénomination, Sièges et Capital Social

Les 14 SLE ont leur siège social au 2, place Graslin 44911 NANTES CEDEX. La répartition du capital social détenu par chacune des SLE est fixée comme suit au 31 décembre 2010 :

SLE	montant du capital social détenu au 31/12/2010	% de détention de capital	Nombre de parts sociales détenues	% de droit de vote aux AG	Nombre de sociétaires
Angers (49)	82 135 020	8,52%	4 106 751	10,65%	44 181
Blavet Océan (56-22)	57 670 320	5,98%	2 883 516	7,48%	36 986
Cholet (49)	23 204 980	2,41%	1 160 249	3,01%	10 875
Côtes d'Armor (22-35)	48 319 040	5,01%	2 415 952	6,27%	33 835
Cornouaille (29)	46 624 760	4,84%	2 331 238	6,05%	29 936
Finistère Nord (29-22)	58 742 760	6,09%	2 937 138	7,62%	37 258
Ile et Vilaine Nord (35-22)	45 437 020	4,71%	2 271 851	5,89%	30 134
La Mayenne (53)	25 728 540	2,67%	1 286 427	3,34%	16 191
La Sarthe (72)	95 945 120	9,95%	4 797 256	12,44%	56 100
La Vendée (85)	53 991 600	5,60%	2 699 580	7,00%	27 532
Morbihan Sud (56-35)	38 794 880	4,02%	1 939 744	5,03%	28 148
Nantes (44)	114 060 680	11,83%	5 703 034	14,79%	58 363
Rennes Brocéliande (35)	44 254 140	4,59%	2 212 707	5,74%	32 639
Saint-Nazaire (44)	36 291 140	3,76%	1 814 557	4,71%	18 996
<b>Capital social détenu par les SLE</b>	<b>771 200 000</b>	<b>80,00%</b>	<b>38 560 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>461 174</b>

**Capital social détenu par Natixis 192 800 000 20,00%**

**Capital social de la CEBPL 964 000 000 100,00%**

### 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

#### 1.3.1 Directoire

---

##### 1.3.1.1 Pouvoirs

Le directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au COS et aux assemblées de sociétaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les membres du directoire peuvent, sur proposition du président du directoire, répartir entre eux les tâches de direction après avoir obtenu l'autorisation de principe du COS. Le directoire informe le COS de la répartition retenue. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la société.

##### 1.3.1.2 Composition

**Didier PATAULT**, Président du Directoire, en charge du Pôle Administration & Contrôles.  
Né le 22 février 1961 à Moncé en Saosnois (72)

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des statistiques et de l'Administration Economique (ENSAE), Didier PATAULT, au cours de sa carrière, a exercé les fonctions de Président du Directoire de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire et Président Directeur Général de SODERO.

**Jean CHRISTOFIDES**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Finances, Qualité et Organisation.  
Né le 15 mai 1963 à Paris (75)

Précédemment :  
Membre du Directoire en Limousin  
Membre du Directoire en Bretagne

**Pascal CHABOT**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Banque de Développement Régional.  
Né le 27 mai 1959 à Deville (08)

Précédemment :  
Directeur à la CNCE  
Membre du Directoire à la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire

**Frédérique DESTAILLEUR**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Ressources Humaines et Services Bancaires.  
Née le 20 juin 1967 à Lille (59)

Précédemment :  
Directrice des Ressources Humaines et mandataire sociale à la Caisse d'Epargne Pays du Hainaut.  
Membre du Directoire à la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire

**Paul KERANGUEVEN**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Banque de Détail **jusqu'au 9 octobre 2010**.  
Né le 2 février 1959 à Quimper (29)

Précédemment :  
Membre du Directoire à la Caisse d'Epargne Bretagne

**Bruno GILLES**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Banque de Détail à compter du 17 décembre 2010.

Né le 5 octobre 1960 à Maresche (59),

Précédemment :

Directeur à la Caisse d'Epargne Pays du Hainaut

Directeur à la Caisse d'Epargne Lorraine

Directeur à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

### **1.3.1.3 Fonctionnement**

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. En 2010, il se réunit 41 fois sur les thèmes suivants :

- Reporting mensuel d'activités commerciales,
- Plan informatique,
- Reporting du portefeuille,
- Examen des dossiers de COS et de Comités d'Audit, Commission Développement, Commission RSE,
- Examen des budgets,
- Lettre de cadrage compte propre et orientations,
- Comité des risques,
- Examen des dossiers RSE,
- Présentation des comptes trimestriels, semestriels et annuels,
- Conclusions des Comités actif/passif,
- Orientations stratégiques 2010-2013,
- Réforme du crédit consommation,
- Evolution des horaires d'agences,
- Lancement du FIP 7,
- Proposition nomination d'un mandataire social,
- Organisation d'une direction exécutive « Risques, Conformité et Contrôle Permanent »,
- Approbation des comptes semestriels des filiales,
- Reporting qualité,
- Tarification,
- Affectation du résultat,
- Bilan social,
- Création d'une SASU BPLI.

### **1.3.1.4 Gestion des conflits d'intérêts**

Conformément aux statuts types de la CEBPL, toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du directoire est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du CS de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Pour l'année 2010, deux conventions ont été conclues relevant du régime des conventions réglementées et ont fait l'objet d'une autorisation préalable du COS.

Il s'agit de :

- Donner pouvoir au Président du Directoire en vue de procéder à l'ensemble des opérations, de finaliser et conclure les contrats et conventions nécessaires à la réalisation de l'opération U2.
- Donner pouvoir au Président du Directoire en vue de conclure à la convention-Cadre par la CEBPL en qualité d'emprunteur et de garant et plus généralement à la conclusion des prêts et la constitution des sûretés au mandat permettant à BPCE d'agir au nom et pour le compte de la CEBPL dans le cadre de la mise en place de BPCE SFH.

### 1.3.2 Conseil d'Orientation et de Surveillance

#### 1.3.2.1 Pouvoirs

Le COS exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la CEBPL et par les dispositions légales et réglementaires. Il exerce notamment le contrôle permanent de la gestion de la société assurée par le directoire.

#### 1.3.2.2 Composition

Le COS est composé de 18 membres, dont un membre élu par les salariés de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, dans les conditions prévues par l'article L.225-79 du code de commerce et par les statuts de la CEBPL.

	Date de naissance	Profession	Représentants de SLE
<b>Président</b>			
HAMON Victor	15/08/1942	Retraité	Président SLE ANGERS
<b>Vice-Présidente</b>			
POIGNONNEC Martine	05/08/1952	Assistante	Présidente SLE COTES D'ARMOR
<b>Membres du COS</b>			
BADIN Eric	14/10/1969	Secrétaire Général Cté Communes	Président SLE SARTHE
BIORD Jean-Pierre	25/01/1941	Retraité	Président SLE BLAVET OCEAN
BOUVET Vincent	02/08/1960	Directeur juridique	Président SLE LA MAYENNE
BRAULT Patrice	01/03/1955	Directeur général	Président SLE CHOLET
COURTIN Dominique	04/07/1946	Retraité	Président SLE RENNES BROCELIANDE
DESVERONNIERES Jean-Luc	15/04/1944	Retraité	Vice-président SLE NANTES
HOICHE-DELCHET Jean-Paul	11/11/1948	Avocat	Président SLE CORNOUAILLE
(*LAJOUS Didier	05/11/1951	Avocat	Président SLE FINISTERE NORD
PASQUIER Lionel	19/12/1939	Retraité	Président SLE NANTES
PRIME Denis	18/03/1951	Chef de produit	Président SLE ILLE ET VILAINE NORD
SEGUIN Philippe	05/04/1958	Directeur Chambre des Métiers 85	Président SLE VENDEE
SIE Gérard	24/09/1952	Gérant de société	Président SLE MORBIHAN SUD
TINIERE André	10/12/1944	Avocat	Président SLE SAINT-NAZAIRE
MARESCHAL Patrick	08/05/1939	Président Conseil Gal Loire-Atlantique	Représentant des collectivités
HUREAU Didier	01/06/1956	Salarié	Représentant des salariés sociétaires
NAEL Gilles	29/09/1955	Salarié	Représentant des salariés universels

(\*) Monsieur Didier LAJOUS a été coopté en remplacement de Monsieur Yvon GUYADER au COS du 9 avril 2010.

Le COS comprend également 6 censeurs désignés selon les conditions de l'article 37 des statuts.

	Date de naissance	Profession	Représentants de SLE
<b>Censeurs au COS</b>			
BLOT Jean-Claude	22/05/1942	Retraité	Vice-président SLE ANGERS
CAILLET Michel	22/04/1957	Gérant de société	Vice-président SLE VENDEE
CHEVREUL Philippe	10/12/1945	Médecin	Administrateur SLE LA SARTHE
MERCIER Pierre	13/07/1941	Retraité	Vice-président délégué SLE FINISTERE
NGUYEN DINH Viet	18/08/1951	Radiologue	Administrateur SLE COTES D'ARMOR
ONNO Jean-Rémy	28/07/1948	Retraité	Vice-président délégué SLE BLAVETOCEAN

BPCE a nommé un censeur pour contrôler le bon déroulement des réunions de COS.

	Date de naissance	Profession	Représentants de
<b>Censeur nommé par BPCE</b>			
PERRET Michel	15/11/1944	retraité	BPCE

### 1.3.2.3 Fonctionnement

Le COS se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

En 2010, le COS se réunit 5 fois sur les points suivants :

- Rapport d'activité du Directoire
- Cooptation d'un membre du COS
- Comptes rendus des commissions Développement et RSE
- Examen du rapport annuel de gestion et des comptes au 31/12/2009
- Rapport annuel sur le contrôle et la maîtrise des risques (articles 42 et 43 du 97-02) de CEBPL et de BATIROC BPL
- Relevé de conclusions du Comité d'Audit
- Ordre du jour de l'AGM
- Conclusions du Comité de Rémunération
- Exercice des délégations.
- Projet U2
- Bilan social
- Orientations stratégiques – prévisions pluriannuelles 2010-2013
- BPCE SFH Création d'un outil de refinancement
- Informations du Comité de Rémunération sur les critères de part variable 2010 du Directoire
- Arrêté des comptes au 30 juin 2010
- Budgets : Atterrissage 2010 – Budgets de fonctionnement et d'investissement 2011
- Budget 2010 de la Direction de l'Audit
- Note d'information compte Propre
- Nomination d'un membre du Directoire en charge de la BDD
- Renouvellement du Collège des Commissaires aux comptes

### 1.3.2.4 Comités

#### Le comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du conseil d'orientation et de surveillance :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et, le cas échéant consolidés ;
- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin des actions complémentaires à ce titre ;
- les conclusions des missions d'audit d'interne.

Le Comité est composé de 6 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance. Le président du conseil d'orientation et de surveillance est, en outre, membre de droit du Comité.

**Président** : Philippe SEGUIN

**Membres** : Vincent BOUVET – Victor HAMON – Lionel PASQUIER – Martine POIGNONNEC – Denis PRIME – Michel PERRET

Le Comité d'Audit se réunit à 5 reprises en 2010 et traite les points suivants :

- Examen du rapport annuel de gestion et des comptes 2009,
- Orientations de la gestion financière 2010,
- Etat de suivi des risques, des limites et des ratios – rentabilité des crédits (art. 20) suivi chantier Bâle II,
- Rapport 97-02 sur le contrôle et la maîtrise des risques de la CEBPL et de BATIROC BPL : articles 42, 43 et annexes communes,
- Projet U2,
- Plan pluriannuel de la CEBPL – Orientations stratégiques,
- Gestion financière (évolution LT, compte propre, ALM...),
- Politique de gestion des risques,

- Reporting Conformité et Contrôle Permanent,
- Arrêté des comptes au 30 juin 2010,
- Information sur projets Bâle III,
- Audit : Suivi d'activité,
- Réorganisation Fonctions Risques/Contrôle Permanent/Audit,
- Renouvellement des Commissaires aux comptes,
- Finances : Atterrissage 2010 – Budgets 2011 – Note d'information compte propre,
- Audit : suivi du plan de contrôle 2010 – Budget et plan de contrôle pluriannuel – Information de l'Inspection de la BPCE.

### **Le Comité de rémunération et de sélection**

Le comité de rémunération et de sélection est chargé de formuler des propositions au conseil d'orientation et de surveillance concernant notamment :

- le niveau et les modalités de rémunération des membres du directoire,
- les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil et, le cas échéant, aux membres des comités du conseil, ainsi que le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la Caisse d'Épargne.

Le comité de rémunération et de sélection formule également des propositions et des recommandations au conseil d'orientation et de surveillance de surveillance sur les nominations des membres du directoire de la Caisse d'Épargne ; Il émet un avis portant sur l'honorabilité et les incompatibilités éventuelles des candidatures reçues et proposées à l'assemblée générale ou au COS en cas de cooptation du fait de vacance d'un siège au COS.

Le Comité se compose de 5 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance.

**Président** : Victor HAMON

**Membres** : Eric BADIN, Jean-Pierre BIRD, Martine POIGNONNEC et Gérard SIE.

Le censeur nommé par BPCE, Michel PERRET, assiste au Comité.

**Le Comité de Rémunération et de Sélection se réunit à trois reprises en 2010 sur les ordres du jour suivants :**

- Parts fixe et variable 2009,
- Part variable 2010,
- Choix des critères de part variable 2010,
- Proposition de sélection et nomination d'un membre du Directoire.

### **1.3.2.5 Gestion des conflits d'intérêts**

Le membre du COS fait part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Ainsi, les statuts des CEP prévoient que toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du COS, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du COS est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du CS de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention de la CEBPL n'est soumise à ces obligations pendant l'exercice de l'année 2010.

### 1.3.3 Commissaires aux comptes

---

Le contrôle des comptes de la société est exercé dans les conditions fixées par la loi, par deux commissaires aux comptes titulaires remplissant les conditions légales d'éligibilités.

Les commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2005. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toute assemblée de sociétaires au plus tard lors de la convocation des sociétaires.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du directoire au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du directoire. Le délai de convocation est de trois jours au moins avant la réunion.

Les commissaires aux comptes peuvent être également convoqués à toute réunion du COS ou leur présence paraît opportune en même temps que les membres du COS.

- En qualité de commissaires aux comptes titulaires :

KPMG, représenté par Monsieur Franck NOEL  
7, boulevard Albert Einstein  
44311 NANTES CEDEX 3

MAZARS représenté par Monsieur Charles DE BOISRIOU  
61, rue Henri Regnault  
Tour Exaltis  
92400 COURBEVOIE

- En qualité de commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Philippe SAINT PIERRE  
9, avenue Parmentier – B.P. 42398 – 31086 TOULOUSE CEDEX 2

Monsieur Franck BOYER  
39, rue de Wattignies – 75012 PARIS

En 2010, la CEBPL lance la procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes qui doit intervenir lors de l'Assemblée Générale de 2011 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

## 1.4 Contexte de l'activité

### 1.4.1 Environnement économique et financier

---

#### Conjoncture en 2010 : une reprise fragile et des craintes durables

Après la pire récession d'après-guerre en 2008-2009, l'économie mondiale s'est nettement redressée en 2010, pour rejoindre un taux de croissance de 4,7%, proche de ceux de 2006 et de 2007, contre -0,9% en 2009. Cette performance masque de grandes divergences, car la phase de rebond a été très inégale selon les zones économiques : impressionnante au Brésil (7,7%) et en Asie émergente (9%), surtout en Chine (10,2%), en nette accélération aux Etats-Unis (2,8%), voire au Japon (4,3%), mais décevante en Europe (1,9%), hormis en Allemagne (3,5%) et dans les pays du nord. Les pays d'Europe du Sud sont demeurés sous contrainte forte d'ajustement budgétaire, à l'exemple de la Grèce (-4%) et de l'Irlande (-1,7%). L'ampleur de la récession a laissé des traces profondes et durables, notamment en matière de dette publique, mais aussi de chômage élevé et d'importantes capacités de production inutilisées.

La France a poursuivi sa croissance amorcée au printemps 2009, sans pour autant retrouver le terrain perdu durant la récession. Le PIB a progressé d'environ 1,6% en 2010, contre -2,5% en 2009. Ce rythme a été porté par une consommation des ménages à nouveau soutenue (1,5%), par l'investissement productif (3,1%) et par la reconstitution des stocks des entreprises. Cependant, l'activité a continué de pâtir d'une compétitivité extérieure toujours fragile. Le taux de chômage, qui a atteint 9,3% en 2010, contre 9,1% en 2009, s'est accru en moyenne sur l'année mais a légèrement reculé à partir du deuxième trimestre. L'inflation a augmenté modérément, surtout du fait d'une hausse d'environ 30% des prix du pétrole en 2010. En moyenne annuelle, elle s'est située à 1,5%, contre 0,1% en 2009. Enfin, le déficit public est resté élevé à 7,6% du PIB, comme en 2009. La dette publique s'est donc creusée à 82,8% du PIB, contre 78,1% en 2009.

L'année 2010 a notamment été marquée par deux épisodes majeurs d'incertitudes, entraînant ainsi une forte volatilité de l'euro face au dollar, des taux longs publics et du CAC 40. Le premier a concerné la crise des dettes souveraines européennes, qui s'est intensifiée avec la Grèce à partir du printemps. Elle menaçait de s'étendre au Portugal et à l'Espagne, voire à l'Italie, à la France et au Royaume-Uni, en raison du manque de réactivité des autorités politiques et de la déficience des mécanismes européens de solidarité. Elle a été la première crise de survie de l'euro. Elle s'est apaisée grâce à la mise en place d'un plan historique d'urgence, en concertation avec le FMI, d'un montant de 750 milliards d'euros, et surtout grâce à l'attitude de la BCE de prêteur temporaire en dernier ressort. Le second épisode a concerné, durant la période estivale, la crainte d'une déflation rampante à la japonaise aux Etats-Unis. Ceci a conduit la Réserve fédérale à annoncer une intensification de sa politique monétaire quantitative ultra-accommodante de monétisation de la dette publique. L'euro, tout comme le yen, en ont été les victimes collatérales, le dollar apparaissant alors comme une arme de protectionnisme déguisé contre la déflation, peut-être au service d'une stratégie implicite de soutien de l'activité.

Face à la fragilité du contexte économique, la BCE a globalement poursuivi sa politique monétaire très accommodante, avec un taux directeur inchangé à 1% et le maintien des refinancements illimités à taux fixe sur le marché interbancaire. L'OAT 10 ans, qui était autour de 3,5% en début 2010, s'est affaibli vers 2,5% au cours de l'été, avant de revenir vers 3,4% en fin d'année. Ce recul estival est historique : il s'explique par le retour de l'aversion au risque extrême de déflation aux Etats-Unis et par l'intensification des arbitrages de capitaux au détriment des dettes publiques des pays d'Europe du Sud. Les cours boursiers ont été très volatiles au gré des épisodes de défiance, en dépit d'une conjoncture américaine et européenne finalement meilleure qu'initialement projetée et de bons résultats des sociétés. Le CAC 40 a légèrement diminué de 3,3% en 2010 : il est passé de 3936 points fin décembre 2009 à 3805 points fin 2010.

## **1.4.2 Faits majeurs de l'exercice**

---

### **1.4.2.1 Faits majeurs du Groupe BPCE**

#### **Simplification de la structure faîtière du Groupe BPCE**

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Préalablement à l'opération, les participations détenues par CE Participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100 %) et Erixel (99,25 %) ont été apportées à une holding dédiée dénommée CE Holding Promotion. D'autres étapes ont complété le dispositif, notamment la mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de compte propre de CE Participations.

A l'issue de ces opérations, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1,8 milliard d'euros souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

## Recentrage du groupe sur ses métiers cœur et vente d'actifs devenus non stratégiques

Le Groupe BPCE se recentre ainsi sur ses métiers cœur en optimisant leur organisation :

- le groupe organise son pôle à l'international : Financière Océor a adopté en juin la dénomination sociale BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) et regroupe désormais la plus grande partie des actifs détenus par le Groupe dans les départements et territoires d'outre-mer, en Europe et en Afrique (au Maghreb et au sud du Sahara).
- il rassemble ses activités de crédit-bail : Natixis, à travers sa filiale Natixis Lease, a finalisé le 31 décembre 2010 l'acquisition de 99,91 % du capital de Cicobail auprès du Crédit Foncier de France, de la Banque Palatine et d'Eurosic.
- il se dote d'un GIE pour fédérer les achats de ses entreprises : GCE Achats devient BPCE Achats en juillet 2010 et ouvre ses activités aux Banques Populaires et à Natixis.
- il réduit son profil de risque, en organisant des opérations de cession très significatives de portefeuilles de la gestion active des portefeuilles cantonnés ou GAPC de Natixis.

Au titre de la vente d'actifs non stratégiques, Natixis réalise en octobre 2010, à la suite des accords annoncés le 5 juillet dernier, la cession effective à un fonds conseillé par AXA Private Equity de la majeure partie de ses activités de gestion pour compte propre en France, pour un prix global de 507 millions d'euros.

Par ailleurs, BPCE a finalisé en septembre la cession de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) au Crédit du Nord, pour un montant de 872 millions d'euros. Au plan financier, cette vente se traduit par une libération de fonds propres Core Tier One de l'ordre de 700 millions d'euros.

## Renforcement de la solidité financière du Groupe BPCE

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1,2 milliard d'euros début août et 0,6 milliard d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1,3 milliard d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

### 1.4.2.2 Faits majeurs du Groupe CEBPL

#### Mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de Compte Propre de CE Participations

La mise en place de cette garantie se traduit par :

- la constitution en juin 2010 de la SAS TRITON, détenue par l'établissement à hauteur de 6,96% (participation de 3 482 milliers d'euros) ;
- un acte de cautionnement par lequel les Caisses d'Epargne garantissent BPCE de l'exécution des obligations et engagements de la SAS TRITON au titre des TRS ;
- un accord de financement par lequel les Caisses d'Epargne mettent à disposition de la SAS TRITON la trésorerie nécessaire à l'exécution de ses engagements au titre des TRS.

#### Distribution de dividende de CE Participations

L'Assemblée Générale Ordinaire de CE Participations, réunie le 28 mai 2010, a approuvé la distribution au titre de l'exercice 2009 d'un dividende de 117 898 milliers d'euros, dont 8 211 milliers d'euros pour la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire comptabilisé en Produit Net Bancaire.

Les travaux de valorisation réalisés pour la détermination de la parité de fusion (absorption de CE Participations par BPCE) se sont traduits par la constatation d'une dépréciation de 12 815 milliers d'euros sur les titres CE Participations dont 8 211 milliers d'euros sont la conséquence de la distribution de dividende. Elle est inscrite en Gains et Pertes sur Autres Actifs.

### **Conversion des actions de préférence de CE Participations en actions ordinaires**

L'Assemblée Générale Ordinaire de CE Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé la conversion des actions de préférence détenues par les Caisses d'Epargne (62 692 milliers d'euros pour la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire) en actions ordinaires.

Cette opération d'échange est sans incidence sur les comptes de l'établissement.

### **Principales réalisations de l'année 2010 en CEBPL**

Après les années de fusions nationale et régionale (BPCE 2009 et CEBPL 2008), l'année 2010 a été marquée par l'adoption du plan stratégique à moyen terme de la CEBPL (2010-2013) autour des quatre axes suivant :

- Développer la clientèle et le fonds de commerce par la bancarisation,
- Tourner l'ensemble de l'entreprise vers la qualité et le service client,
- Simplifier les process pour plus d'efficacité,
- Responsabiliser et mobiliser les collaborateurs sur la performance dans la durée.

Le COS de la CEBPL s'est par ailleurs déclaré favorable à la participation de la CEBPL au programme d'émissions d'obligations à l'habitat à travers la création d'un outil national de refinancement : BPCE SFH.

La dernière étape du processus de constitution du Groupe BPCE a été franchie par la réalisation du projet U2 qui consistait en la fusion absorption des deux holdings, CE Participations et BP Participations par BPCE ; le COS de la CEBPL a approuvé le principe de cette opération et notamment à participer à l'augmentation de capital proposée par BPCE pour réaliser ce projet.

Sur le plan de l'organisation de l'entreprise, le Directoire a procédé au regroupement de la Direction des Risques et de la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents par la création d'une seule direction des Risques, Conformité et Contrôle Permanent sous la responsabilité d'un directeur exécutif.

En décembre 2010, le COS de la CEBPL a procédé à la nomination d'un nouveau mandataire social, membre du Directoire, en charge des marchés de la Banque de Détail, en remplacement du précédent mandataire nommé à BPCE Assurances.

La CEBPL n'a procédé à aucune augmentation de capital en 2010.

S'agissant de l'activité du Groupe CEBPL et de ses filiales, la CEBPL a souscrit à l'augmentation de 21 M€ de capital de sa filiale SODERO Participations pour accompagner le développement de cette filiale.

Pour lui permettre de prendre les participations dans des opérations de promotion immobilière, la CEBPL a créé une SASU dénommée Bretagne Pays de Loire Immobilier.

Sur le plan de l'organisation de l'entreprise, le Directoire procède notamment au regroupement de la Direction des Risques et de la Direction de la Conformité et des Contrôles sous la responsabilité d'un directeur exécutif.

Sur le plan de la qualité, la démarche s'inscrit dans les décisions de la Caisse. Ainsi, la CEBPL poursuit ses investissements pour plus d'efficacité opérationnelle et pour améliorer l'accueil client tant en Banque De Détail qu'en Banque de Développement Régional. En 2010, les horaires des agences du Réseau Commercial Banque De Détail sont revus pour accroître la disponibilité clientèle. La CEBPL devient également caisse référente sur le domaine « Poste de travail et Informatique d'Entreprise » pour l'ensemble des Caisses d'Epargne.

Sur le plan des Ressources Humaines, 2010 est l'année du développement de la communauté de managers et l'harmonisation des pratiques managériales, à la suite de la création de la Caisse Bretagne Pays De Loire. Des actions de diversification du sourcing de recrutements sont réalisées et

la démarche de prévention du stress au travail et les actions relatives à l'égalité hommes-femmes, à l'emploi des seniors et des personnes handicapées sont poursuivies.

Par son histoire, par son modèle mutualiste et coopératif, la CEBPL s'inscrit comme un acteur légitime du développement durable et de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Elle ainsi continue de soutenir une activité de micro crédit, via l'association Parcours Confiance, marque de son engagement sociétal dans le monde de l'économie sociale et solidaire.

### **1.4.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation**

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture<sup>1</sup>.

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2009 du Groupe Caisse d'Epargne-Bretagne-Pays de Loire ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010, et plus particulièrement la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ».

Ces deux normes révisées publiées le 10 janvier 2008 et adoptées par l'Union Européenne le 3 juin 2009 ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et des cessions de filiales consolidées. Les principaux changements portent sur la comptabilisation des coûts liés aux regroupements d'entreprises, le traitement des compléments de prix, le calcul des écarts d'acquisition, l'évaluation des intérêts minoritaires des entités acquises, le traitement des acquisitions par étape et le calcul des résultats de cession en cas de perte de contrôle d'une entité consolidée. L'application de ces normes est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement des opérations antérieures au 1er janvier 2010.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Enfin, le Groupe n'anticipe pas l'application de normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque ce choix relève d'une option, sauf mention spécifique.

Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif de l'application de ces normes sur les comptes consolidés du Groupe.

En 2009, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont été menés dans le cadre de la création du Groupe BPCE. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement. Un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 3 917 milliers d'euros comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011.
- Harmonisation des méthodologies de calcul et des règles de présentation des dépréciations sur base de portefeuilles : un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Epargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois a été mis en œuvre au cours de la période. Il n'a pas eu d'impact sur le coût du risque de l'exercice.
- Elargissement du périmètre de consolidation aux sociétés locales d'épargne (SLE), détentrices de 80 % du capital des Caisses d'Epargne : cette évolution a permis de supprimer la différence de traitement des parts sociales qui existait entre les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne. La consolidation des SLE au 1er janvier 2010 a un impact de 130,713 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés.

---

<sup>1</sup> Le référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'homologation des modèles internes de notation du risque de crédit des Caisses d'Epargne, le Groupe a par ailleurs procédé à l'alignement des méthodologies de déclassement des créances douteuses appliquées au sein des deux réseaux (alignement de la définition du douteux comptable sur le défaut bâlois). Ce changement s'est traduit par une hausse significative des créances douteuses sans impact matériel sur le niveau des dépréciations comptabilisées par l'établissement en l'absence d'évolution toutes choses égales par ailleurs de ses expositions en risque.

## 1.5 Activités et résultats consolidés du Groupe

### 1.5.1 Résultats financiers consolidés

Le résultat consolidé 2010 du Groupe CEBPL est de 113,9 M€.

<b>RESULTAT</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evol.10/09</b>	
en milliers d'euros				
Intérêts et produits assimilés	881 355	885 126	3 771	0,4%
Intérêts et charges assimilées	-549 468	-503 493	45 975	-8,4%
Commissions (produits)	200 674	216 160	15 486	7,7%
Commissions (charges)	-30 843	-32 895	-2 052	6,7%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 350	5 501	2 151	64,2%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 593	16 302	4 709	40,6%
Produits des autres activités	10 886	9 296	-1 590	-14,6%
Charges des autres activités	-10 602	-22 073	-11 471	108,2%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>516 945</b>	<b>573 924</b>	<b>56 979</b>	<b>11,0%</b>
Charges générales d'exploitation	-334 549	-328 664	5 885	-1,8%
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-18 629	-18 923	-294	1,6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>163 767</b>	<b>226 337</b>	<b>62 570</b>	<b>38,2%</b>
Coût du risque	-30 100	-32 620	-2 520	8,4%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>133 667</b>	<b>193 717</b>	<b>60 050</b>	<b>44,9%</b>
Gains ou pertes sur autres actifs	-59 901	-13 426	46 475	-77,6%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>73 766</b>	<b>180 291</b>	<b>106 525</b>	<b>144,4%</b>
Impôts sur le résultat	-45 174	-66 422	-21 248	47,0%
<b>Résultat net</b>	<b>28 592</b>	<b>113 869</b>	<b>85 277</b>	<b>298,3%</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>28 592</b>	<b>113 869</b>	<b>85 277</b>	<b>298,3%</b>
Intérêts minoritaires	0	0		

La contribution nette des entités du Groupe au résultat est la suivante :

(en M€)	<b>CEBPL</b>	<b>Batiroc BPL</b>	<b>SODERO</b>	<b>SLE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Résultat social</b>	111,82	<b>-0,03</b>	1,74	<b>27,72</b>	141,25
Dividendes versés par CEBPL				-25,05	-25,05
Dividendes versés par Sodero	(1,93)				-1,93
Dividendes versés par Batiroc BPL			-0,40		-0,40
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>109,89</b>	<b>-0,03</b>	<b>1,34</b>	<b>2,67</b>	<b>113,87</b>

## Le Produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 573,9 M€ en 2010, soit une hausse de 11% par rapport à 2009. Cette progression est essentiellement imputable aux économies de coût de refinancement générées par un environnement de taux favorable.

L'augmentation du PNB de +57 M€ provient de la marge nette d'intérêts (« MNI ») pour 49,7 M€. Les gains sur actifs financiers augmentent de 6,9 M€, Les commissions nettes sont en hausse, une hausse compensée par le recul des produits nets des autres activités.

- L'amélioration de la MNI résulte de la baisse du coût des ressources et de la hausse des intérêts sur crédits à la clientèle.  
Parallèlement à la baisse des taux de marché sur l'exercice 2010, le coût des ressources interbancaires diminue nettement (-70 points de base - Euribor 3 mois moyen : 0,85 % sur 2010 contre 1,23% en 2009).  
Par ailleurs, dans le sillage de la baisse du taux du livret A, passé de 1,92 % en moyenne sur 2009 à 1,46% en moyenne sur 2010, le coût de la ressource clientèle diminue, celui-ci étant en baisse de -36 points de base par rapport à 2009.  
Les produits sur crédits à la clientèle progressent de +16 M€ en lien avec la progression des encours moyens de +1 milliard d'euros, l'effet volume compensant très nettement l'effet taux.
- La progression des gains sur actifs financiers résulte de la réalisation en 2010 de plus values de cessions alors même que les comptes 2009 ont été impactés par des moins values de cessions, suites de la crise financière.
- Les commissions nettes affichent une hausse en raison de la progression des commissions de bancarisation (forfaits de service, cartes bancaires...) du fait du développement du fonds de commerce de la CEBPL, des commissions liées à la forte activité crédits (assurance des emprunteurs...) sur l'exercice et des commissions perçues sur l'épargne assurance.
- La hausse des charges nettes sur autres activités est liée d'une part à des charges exceptionnelles comme les trois années de cotisations au fonds de garantie des dépôts sur le seul exercice 2010, de provisions pour litiges notamment et d'autre part de produits exceptionnels comptabilisés en 2009.

## Les frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 347,6 M€, soit -1,6% par rapport à 2009. Cette diminution provient essentiellement de la baisse des charges nationales liées à la fin des coûts de convergence informatique (Programme Performance S.I.).

en millions d'euros	2009	2010	Evol. 10/09	
<b>Frais de personnel</b>	198,6	196,2	-2,4	-1,2%
<b>Impôts et Taxes</b>	8,3	10,8	2,5	30,3%
<b>Services Extérieurs</b>	127,6	121,6	-6,0	-4,7%
<i>dont Refacturations nationales</i>	66,8	62,7	-4,1	-6,2%
<b>Amortissements</b>	18,6	18,9	0,3	1,6%
<b>Frais de Gestion</b>	<b>353,2</b>	<b>347,6</b>	<b>-5,6</b>	<b>-1,6%</b>

Les frais de personnel s'élèvent à 196,2 M€ avec une augmentation moyenne de 2,4% des rémunérations des salariés présents du fait des augmentations générales et individuelles (promotions, revalorisations). Globalement, les frais de personnel sont en diminution en 2010 de 1,2% (soit -2,4 M€) par rapport à 2009 en raison essentiellement du niveau d'accompagnement en 2009 lié aux mesures d'accompagnement dans le cadre des départs des collaborateurs lors de la fusion et aux variations de provisions.

Les principaux facteurs d'évolution se situent en social Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire. Les masses salariales des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée y compris rémunérations aléatoires et charges sociales progressent de près de 1,7 M€. Les contrats à durée déterminée sont privilégiés en 2010. La hausse de l'intéressement et de la participation ne vient qu'en partie compenser la diminution des mesures d'accompagnement, des départs en retraite et les variations de provisions en 2010, d'où un recul apparent des charges de 2,4 M€.

Les impôts et taxes sont en progression de 2,5 M€ à 10,8 M€. Les principales variations sont le fait d'une part de la hausse de la cotisation économique territoriale en raison de l'augmentation de la valeur ajoutée et du mode de calcul et d'autre part de la mise en place en 2010 de la cotisation payée à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Les services extérieurs sont en repli par rapport à 2009 de 6 M€ à 121,6 M€. La baisse des charges informatiques liées à la convergence explique l'essentiel de cette diminution.

Les refacturations nationales qui représentent près de 52% des services extérieurs soit 62,7 M€ en 2010 sont en retrait de -4,1 M€ malgré la progression de la cotisation BPCE en raison de l'augmentation de notre clé de cotisation, marque du développement de la caisse et de la place croissante de la CEBPL au sein des Caisses d'Epargne.

La diminution des charges s'explique principalement par la baisse des refacturations des GIE informatiques au titre de la contribution de la caisse au programme performance SI (convergence informatique).

Les autres services extérieurs à 59 M€ diminuent de 1,9 M€ par rapport à 2009. Cela provient essentiellement de l'intérim en raison de la préférence donnée en 2010 aux contrats à durée déterminée, de charges 2009 spécifiques à la fusion et de la diminution des charges de sous-traitance. Cette diminution de la sous-traitance fait suite à la ré-internalisation au cours de l'année précédente des activités de centres d'appel clientèle et de centre de traitement des chèques. Ces baisses sont suffisamment significatives pour couvrir les hausses de certaines charges liées à des actions non engagées pendant la période de fusion technique.

Les dotations aux amortissements progressent de 0,3 M€ à 18,9 M€ fin décembre 2010, la CEBPL poursuivant un programme ambitieux d'investissements d'exploitation sur son réseau d'agences et sur ses centres d'affaires dans le but de favoriser la relation clientèle et la qualité de service.

### **Le résultat brut d'exploitation**

Cumulant la hausse du produit net bancaire de près de 57 M€ et la réduction des frais de gestion de 5,6 M€, le résultat brut d'exploitation progresse de 62,6 M€ par rapport à 2009 à 226,3 M€.

### **Le coefficient d'exploitation**

A 60,6%, le coefficient d'exploitation s'améliore de 7,8 points.

### **Le coût du risque**

Le coût du risque consolidé du Groupe CEBPL s'établit en 2009 à -32,6 M€ en hausse de -2,5 M€ sur un an. Par rapport à 2009, la variation de coût du risque sur les filiales est de +1,2 M€.

L'essentiel de la variation du coût du risque consolidé provient du Social CEBPL.

Coût du risque social CEBPL :

en millions d'euros	2009	2010	Evolution 10 / 09	
Coût du risque financier	-5,2	1,1	6,3	-121,2%
Coût du risque clientèle	-26,9	-40,1	-13,1	48,8%
Coût du risque de contrepartie financière	-1,7	-0,6	1,1	-64,7%
Coût du risque de contrepartie clientèle	4,4	6,4	2,0	45,5%
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>-29,4</b>	<b>-33,2</b>	<b>-3,7</b>	<b>12,7%</b>

Le coût du risque financier de CEBPL, +1,1 M€, résulte essentiellement d'une reprise sur un OPCVM représentatif de titre de crédit.

Le coût du risque clientèle de la banque commerciale s'élève à -40,1 M€, en progression de -13,2 M€ sur un an. Cette évolution trouve pour -6,4 M€ son origine dans un changement de règles de déclassement pour le groupe BPCE. L'autre part s'explique par les dégradations individuelles, conséquence de la crise économique sur les ménages et les entreprises. Le coût du risque se répartit sur trois grands segments en 2010 : les particuliers, les professionnels et les PME.

Le taux de risque (bilan) de CEBPL ressort à 0,28% fin 2010. Le ratio « coût du risque banque commerciale / PNB » est de 5,9%, en deçà des constats réalisés en période de crise.

L'encours de crédit **bilan** à la clientèle porté par la CEBPL (14,0 Md€<sup>2</sup>) est constitué pour 60% de crédits aux particuliers selon la segmentation risque ; les crédits à l'habitat sur le segment risque des particuliers représentent 52,2% de l'encours total de crédits bilan porté par la CEBPL. Le risque correspondant est par nature divisé et bénéficie de techniques de réduction éprouvées (garanties hypothécaires et sociétés de caution mutuelle). L'ensemble Secteur Public Territorial, Logement Social, Économie Sociale et SEM, marchés pour lesquels l'exposition aux risques est par nature très faible, représente 18,7% de l'encours total. Les classes d'actifs les moins risquées soit par leur nature, soit par la division de leurs risques, représentent 70,9% de l'encours total. Sur base de la segmentation risque, les marchés spécialisés PME et Professionnels, pour lesquels les expositions par secteur d'activité sont moins divisées, pèsent respectivement pour 6,4% et 12,3% des encours totaux.

Les créances douteuses (CDL) s'établissent à 342 M€ (258 M€ au 31/12/09) et représentent 2,47% des encours bilan (2,09% au 31/12/09). Les provisions pour risques avérés couvrent 47,2% des CDL au 31/12/10.

Le coût du risque de contrepartie correspond à une provision dite collective sur encours sains. En 2010, on constate une reprise de 6,4 M€ pour les contreparties clientèle. Le stock de provisions de 27,6 M€ (0,20% des encours sains) reste à un niveau conséquent. Les provisions collectives du portefeuille financier évoluent de 0,6 M€ sous l'effet de l'évolution de la notation des contreparties.

### **Les gains et pertes sur actifs**

A -13,4 M€, les pertes sur actifs proviennent en 2010 d'une dépréciation des titres CE Participations constituée d'une part d'un montant équivalent à la distribution en dividendes comptabilisées en produit net bancaire et d'autre part d'une dépréciation complémentaire liée à la valorisation définitive de CE participations.

### **L'Impôt sur les Sociétés (« IS »)**

L'IS, en hausse de près de 21,2 M€ (à 66,4 M€) ne tient pas compte en IFRS des différences temporelles. Les différences permanentes en 2010 concernent principalement :

- Déductions : dividendes CNCE/BPCE qui bénéficient du régime mère-fille,
- Réintégrations : dépréciations des titres CE Participations et BPCE non déductibles fiscalement.

### **Le résultat net part du Groupe**

Avec un résultat brut d'exploitation en hausse de plus de 62,5 M€ qui atteste de la robustesse du modèle de banque commerciale ancrée sur son territoire régional et un niveau très inférieur de dépréciations sur actifs en 2010, le Résultat Net 2010 du Groupe CEBPL est en progression de 85,3 M€ à plus de 113,8 M€ compte tenu de l'augmentation d'IS.

---

<sup>2</sup> Les 14 Md€ correspondent au périmètre suivant : CEBPL social hors intragroupe CEBPL (encours des filiales exclus) y compris contentieux et avant dépréciations. Ils correspondent également à des encours bilan de prêts + tous les comptes débiteurs + tous les billets financiers + toutes les mobilisations de créances (escompte et daily).

### **1.5.2 Présentation des secteurs opérationnels**

---

Conformément à la norme IFRS 8 – secteurs opérationnels, les informations présentées se fondent sur le reporting interne utilisé par le Directoire pour le pilotage de la CEBPL, l'évaluation régulière de ses performances et l'affectation des ressources aux secteurs identifiés.

De ce fait, les activités du Groupe CEBPL s'inscrivent pleinement dans le secteur Banque commerciale et Assurance du Groupe BPCE.

Le Groupe CEBPL exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire. L'analyse géographique des indicateurs sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. Le Groupe CEBPL réalise ses activités en France.

### **1.5.3 Activités et résultats par secteur opérationnel**

---

Exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la Banque Commerciale et Assurance du Groupe BPCE, l'activité réalisée par le Groupe CEBPL en 2010 est abordée au travers des activités à la clientèle des particuliers et des professionnels et des activités au service du développement régional.

#### **Banque des particuliers et des professionnels**

La Caisse d'Épargne s'attache à donner à ses clients particuliers et professionnels toute la satisfaction qu'ils attendent de leur banque. Nous conseillons nos clients au mieux de leurs intérêts. Nous nous adaptons à leurs besoins, et nous respectons leur liberté. C'est le sens de notre Bouquet Liberté qui permet à chacun de choisir les services dont il a vraiment besoin.

#### **Domaine Assurances-Prévoyance**

La CEBPL enregistre sur 2010 une forte croissance (+19,6% de ventes nettes) de l'activité Assurance IARD par rapport à 2009 et le portefeuille progresse de +9,2% à 200 341 contrats gérés. L'activité est également soutenue et en progression de + 19,7% pour les ventes d'assurances Décès sur un an.

#### **Marché des Professionnels**

Sur le marché des professionnels, le nombre de clients ayant un compte actif affiche une progression de 6 % pour l'année 2010. Nombre de ces clients professionnels actifs sont en « double relation » avec CEBPL, c'est-à-dire à titre professionnel et privé.

En matière de financement de l'activité professionnelle, le volume de production de crédits équipement atteint 261 M€ hors crédit bail. Cela représente une hausse de + 5,3% des financements moyens longs termes par rapport à 2009.

#### **Domaine Epargne**

Les encours d'épargne, y compris comptes courants créditeurs, détenus par les clients de la CEBPL s'élèvent à 25 Md€ au 31 décembre 2010 en progression de 2,9%. Cette évolution est principalement le fait des encours d'épargne assurance et des encours épargne logement, la collecte de l'exercice ayant été principalement portée par ces produits. Hors assurance vie et épargne financière, l'encours atteint 13,5 Md€ en hausse de +1,1%.

#### **Domaine Gestion Privée et Assurance-vie**

Le Chiffre d'Affaires apporté à Ecureuil-Vie progresse en 2010 de + 5,2% par rapport à 2009. L'excédent 2010 atteint près de 327 M€. Le nombre d'affaires nouvelles reste élevé en 2010. L'activité Assurance Vie réalisée par la Gestion Privée est significative en 2010 au regard de l'excédent global par la commercialisation des contrats Nuances+ et Nuances Privilège.

#### **Marché des jeunes**

Le développement de la bancarisation sur le marché des jeunes avec de nombreuses ouvertures de forfaits jeunes (16-25 ans) et notamment en conquête de nouveaux clients bancarisés est le fait marquant de l'année 2010.

### **Domaine Crédits**

#### **Crédit Immobilier**

Dans un contexte porteur lié aux accompagnements de l'Etat (prêt à taux zéro notamment) et au niveau bas des taux, le volume annuel 2010 atteint 2,2 milliards d'euros soit le double de la production 2009. Le taux de couverture par l'assurance des emprunteurs et par la société de cautionnement du Groupe BPCE reste stable.

#### **Crédit consommation**

La CEBPL a accordé au cours de l'exercice 2010, 628 M€ de crédits à la consommation y compris revolving soit une hausse de 15,6% par rapport à 2009. L'encours de crédits à la consommation dépasse le milliard d'euros au 31/12/2010.

### **Domaine Bancarisation**

La CEBPL enregistre, en 2010, une forte progression de l'activité bancarisation, avec une hausse de plus de + 18% des forfaits, ce qui élève le stock fin d'exercice à plus de 462 000 unités sur la clientèle des particuliers. Le portefeuille de clients ayant domiciliés leurs revenus progresse de + 4,4 % par rapport à 2009. Izicarte devient la carte cœur de gamme pour 18 M€ de financement.

Plus de 125 600 ouvertures d'AlertEcuireuil sont enregistrées sur l'exercice. Ce service permet au client de paramétrer ses alertes de fonctionnement de comptes courants par sms<sup>3</sup>. Par ailleurs le service de relevé de compte en ligne rencontre l'adhésion de la clientèle. Dans ce renforcement des services pour la clientèle et sa satisfaction, une campagne de mise en adéquation des autorisations de découvert avec les revenus des clients est réalisée sur l'exercice.

## **Au service du développement régional**

Partenaire des décideurs en région, la Caisse d'Epargne soutient leurs ambitions. Banque régionale, nous connaissons très bien les enjeux économiques et sociaux de notre territoire. Notre organisation nous permet de décider rapidement et de mobiliser, dans notre groupe, toutes les expertises utiles à la réalisation de vos projets.

L'activité commerciale 2010 sur les marchés de la banque des décideurs en région est caractérisée par une progression significative des encours de comptes courants, notamment sur les marchés de l'Entreprise et de l'Economie Sociale.

En matière de collecte, le bilan est ainsi positif en raison de la progression des encours sur les comptes courants et sur les produits d'épargne de bilan notamment les produits à terme alors que le contexte de taux pèse particulièrement sur les produits d'épargne financière.

En matière de crédits, l'activité est soutenue sur tous les marchés. Les encours de crédits progressent de plus de 10 % avec une hausse significative sur le Crédit Bail Immobilier.

L'année 2010 aura été l'affirmation de l'activité Grands Comptes avec des succès auprès de grands groupes industriels, agro alimentaires régionaux, des établissements phares de l'Economie Sociale et les Collectivités Locales régionales et départementales des Régions Bretagne et Pays de la Loire.

Marché par marché, les faits marquants sont :

### **Marché des Entreprises**

Dans un contexte de faible reprise économique, où la maîtrise des risques reste une de nos préoccupations, l'année 2010 se caractérise par une forte dynamique commerciale et un développement du fonds de commerce et de la bancarisation.

---

<sup>3</sup> sms : « short message service » ou message court envoyé sur le téléphone portable du client

Le stock de clients actifs progresse de près de 9 % comme les flux commerciaux apportés par la clientèle. La production de crédit bail immobilier atteint 44 M€ et les encours de comptes courants créditeurs progressent d'environ 29%.

#### **Marché de l'Economie Sociale & Institutionnels**

Les ouvertures de comptes progressent en 2010 et en particulier, en raison d'actions de conquêtes orientées vers le secteur médio social aux structures plus importantes.

Les encours moyens de comptes courants créditeurs, progressent de 58 % sur un an. Dans un marché concurrentiel, la collecte de l'année en retrait par rapport aux objectifs est marquée par les positions très offensives de concurrents. En matière de produits et services, l'équipement de notre clientèle demeure un enjeu fort de fidélisation.

#### **Marché SP**

Les concours accordés sur l'exercice 2010 en crédits moyen et long terme sont 30% supérieurs à ceux de 2009 sur le marché des Collectivités Locales amenant une progression de nos encours portés en bilan de 15 %. Les volumes de crédits à court terme pour la gestion de la trésorerie des Collectivités locales sont significatifs en 2010.

#### **Marché LS SEM**

L'année 2010 est satisfaisante en matière de crédits moyen et long terme avec une production en progression de 35 % par rapport à 2009.

En collecte, l'encours du Livret A hors intérêts de capitalisation progresse de plus de 2% par rapport à 2009. La CEBPL remporte plusieurs appels d'offres de passage de comptabilité publique à comptabilité privée.

Enfin, en termes d'activités, les équipes «Marketing» de la Caisse sont fortement mobilisées sur la Banque à Distance, la modernisation de l'offre placements et la conduite du changement sur des dossiers structurants.

L'organisation de la BDR évolue en 2010 par la création d'une Direction Réseau à laquelle sont rattachés notamment les neuf Centres d'Affaires multi-marchés et les Grands Comptes et par la mise en place d'une Direction du Développement.

#### **Les filiales**

##### **Batiroc :**

En 2010, Batiroc Bretagne Pays de Loire finance 68 programmes pour 84 M€, contre 38 programmes pour 40 M€ en 2009. 60 contrats et avenants de crédit bail immobilier sont signés pour 92 M€ contre 36 programmes pour 30M€ en 2009.

49 programmes sont émis en exploitation (entrée en loyers) pour 60 M€ contre 41 programmes pour 37 M€ en 2009.

Le montant net des immobilisations données en crédits bail immobilier s'élève à 266 M€ au 31/12/2010, en progression de 24% sur l'année précédente pour un nombre d'immeubles porté de 370 à 392 (+6%).

##### **Sodero :**

**Sodero** a pour objet toute opération, de quelque nature que ce soit, susceptible de concourir au développement des régions de son ressort territorial. Son objet principal est d'assurer une fonction de holding et de détenir un portefeuille de participations dans des PME industrielles et commerciales régionales.

Sodero gestion, société de capital investissement, filiale de la CEBPL, réalise un bon niveau d'activité en 2010, ce qui lui permet de poursuivre son développement au profit des entreprises du Grand Ouest. L'augmentation de capital de 21 M€ de Sodero Participations permet désormais à Sodero Gestion de gérer plus 100 M€.

## 1.5.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evol.10/09</b>	
<i>en milliers d'euros</i>				
Caisse, banques centrales	89 024	77 923	-11 101	-12,5%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	317 666	316 905	-761	-0,2%
Instrumentés dérivés de couverture	45 030	46 286	1 256	2,8%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 005 936	2 183 978	178 042	8,9%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 398 121	10 388 986	-9 135	-0,1%
Prêts et créances sur la clientèle	12 092 790	13 760 112	1 667 322	13,8%
Actifs d'impôts courants	5 560	27 836	22 276	400,6%
Actifs d'impôts différés	63 430	60 637	-2 793	-4,4%
Comptes de régularisation et actifs divers	353 348	365 304	11 956	3,4%
Immeubles de placement	6 079	8 174	2 095	34,5%
Immobilisations corporelles	102 865	100 249	-2 616	-2,5%
Immobilisations incorporelles	8 070	8 186	116	1,4%
Ecart d'acquisition	1 237	1 237	-	0,0%
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 489 156</b>	<b>27 345 813</b>	<b>1 856 657</b>	<b>7,3%</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evol.10/09</b>	
<i>en milliers d'euros</i>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	46 902	51 078	4 176	8,9%
Instrumentés dérivés de couverture	144 858	178 066	33 208	22,9%
Dettes envers les établissements de crédit	7 456 917	8 852 971	1 396 054	18,7%
Dettes envers la clientèle	15 031 795	15 147 728	115 933	0,8%
Dettes représentées par un titre	20 174	32 759	12 585	62,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 200	19 862	-338	-1,7%
Passifs d'impôts courants	238	1 473	1 235	518,9%
Passifs d'impôts différés	481	289	-192	-39,9%
Comptes de régularisation et passifs divers	361 060	425 258	64 198	17,8%
Provisions	105 810	87 536	-18 274	-17,3%
Dettes subordonnées	237 171	237 244	73	0,0%
Capitaux propres	2 063 550	2 311 549	247 999	12,0%
Capitaux propres part du groupe	2 063 486	2 311 547	248 061	12,0%
Capital et primes liées	1 356 975	1 356 975	-	0,0%
Réserves consolidées	659 602	819 038	159 436	24,2%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	18 317	21 665	3 348	18,3%
Résultat de la période	28 592	113 869	85 277	298,3%
Intérêts minoritaires	64	2	-62	-96,9%
<b>Total du passif</b>	<b>25 489 156</b>	<b>27 345 813</b>	<b>1 856 657</b>	<b>7,3%</b>

Le total du bilan consolidé est de 27 345,8 M€. Il progresse de 1 856,7 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Les crédits à la clientèle tirent, cette année encore, le croissance du bilan. Ils nécessitent un recours accru au marché pour se refinancer.

A l'actif, si les créances sur les établissements demeurent stables à 10,4 Md€, les crédits à la clientèle et les actifs en portefeuille progressent respectivement de près de 1,7 Md€ à plus de 13,8 Md€ et de près de 0,2 Md€ à 2,2 Md€. Après deux exercices de dégression des encours de crédits à la clientèle à environ 5%, en 2010 la hausse atteint 13,8% dans le sillage de la forte production de l'exercice.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit (8,9 Md€) progressent de 1,4 Md€ soit +18,7%. Les dettes envers la clientèle progressent de 115,9 M€ principalement dopées par la collecte sur l'épargne logement et les livrets ordinaires. Enfin, les capitaux propres progressent du fait des réserves (périmètre) et du résultat consolidé de l'exercice 2010.

<i>en milliers d'euros</i>	Capital et primes liées		Réserves consolidées	Variation de juste valeur des instruments		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes		Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>964 000</b>	<b>392 975</b>	<b>659 602</b>	<b>18 317</b>	<b>-</b>	<b>28 592</b>	<b>2 063 486</b>	<b>64</b>	<b>2 063 550</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2009			28 592			-28 592	0		0
Impacts de la 1ère consolidation des sociétés locales d'épargne			130 713				130 713		130 713
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>964 000</b>	<b>392 975</b>	<b>818 907</b>	<b>18 317</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 194 199</b>	<b>64</b>	<b>2 194 263</b>
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>									
Distribution (2)			-37 502				-37 502		-37 502
Contribution des SLE aux réserves consolidées (1)			37 572				37 572		37 572
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>70</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>									
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres rapportées au résultat				3 758	-410		3 348		3 348
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 758</b>	<b>-410</b>	<b>0</b>	<b>3 348</b>	<b>0</b>	<b>3 348</b>
<b>Autres variations</b>									
Résultat						113 869	113 869		113 869
Autres variations			61				61	-62	-1
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 869</b>	<b>113 930</b>	<b>-62</b>	<b>113 868</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>964 000</b>	<b>392 975</b>	<b>819 038</b>	<b>22 075</b>	<b>- 410</b>	<b>113 869</b>	<b>2 311 547</b>	<b>2</b>	<b>2 311 549</b>

(1) Depuis le 1er janvier 2010, consécutivement à l'entrée des SLE dans le périmètre de consolidation, la variation des réserves consolidées correspond au montant des parts sociales émises au cours de l'exercice par les SLE, n'ayant pas encore investi en parts sociales de la Caisse d'Epargne,

(2) Depuis le 1er janvier 2010, et consécutivement à l'entrée des SLE dans le périmètre de consolidation, les distributions incluent les dividendes versés aux sociétaires et à Natixis (CC),

## 1.6 Activités et résultats de l'entité sur base individuelle

### 1.6.1 Résultats financiers de l'entité sur base individuelle

#### 1.6.1.1 Résultats financiers de l'entité sur base individuelle French

Le résultat social de CEBPL en normes French s'établit à 118,9 M€ en hausse de 25,8%.

<b>RESULTAT</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evol.10/09</b>	
<i>en milliers d'euros</i>					
Intérêts et produits assimilés	988 835	873 462	870 271	-3 191	-0,4%
Intérêts et charges assimilées	-778 913	-536 815	-466 007	70 808	-13,2%
Revenus des titres à revenu variable	79 548	20 756	12 897	-7 859	-37,9%
Commissions (produits)	209 126	207 865	221 338	13 473	6,5%
Commissions (charges)	-33 642	-32 042	-37 415	-5 373	16,8%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2 595	-10 868	-23 936	-13 069	120,3%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-63 685	58 483	3 271	-55 212	-94,4%
Autres produits d'exploitation bancaire	10 148	9 640	6 847	-2 792	-29,0%
Autres charges d'exploitation bancaire	-8 431	-10 123	-20 520	-10 397	102,7%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>405 581</b>	<b>580 358</b>	<b>566 746</b>	<b>-13 611</b>	<b>-2,3%</b>
Charges générales d'exploitation	-319 331	-333 806	-325 573	8 233	-2,5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-17 627	-18 348	-18 552	-204	1,1%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>68 623</b>	<b>228 204</b>	<b>222 621</b>	<b>-5 583</b>	<b>-2,4%</b>
Coût du risque	-19 805	-29 102	-33 271	-4 169	14,3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>48 817</b>	<b>199 102</b>	<b>189 350</b>	<b>-9 752</b>	<b>-4,9%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	410	-61 894	-14 987	46 908	-75,8%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>49 228</b>	<b>137 208</b>	<b>174 363</b>	<b>37 155</b>	<b>27,1%</b>
Résultat exceptionnel	-77	-51	0	51	-100,0%
Impôt sur les bénéfices	15 500	-67 682	-58 200	9 482	-14,0%
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		25 000	2 720	-22 280	-89,1%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>64 650</b>	<b>94 475</b>	<b>118 883</b>	<b>24 408</b>	<b>25,8%</b>

### 1.6.1.2 Résultats financiers de l'entité sur base individuelle IFRS

RESULTAT	2009	2010	Evol.10/09	
en milliers d'euros				
Intérêts et produits assimilés	877 833	883 543	5 709	0,7%
Intérêts et charges assimilés	-549 331	-508 506	40 825	-7,4%
Commissions (produits)	200 775	216 153	15 378	7,7%
Commissions (charges)	-30 842	-32 893	-2 050	6,6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 350	5 547	2 197	65,6%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 190	16 971	1 782	11,7%
Produits des autres activités	9 714	7 468	-2 246	-23,1%
Charges des autres activités	-10 196	-20 878	-10 681	104,8%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>516 493</b>	<b>567 407</b>	<b>50 914</b>	<b>9,9%</b>
Charges générales d'exploitation	-331 783	-325 522	6 261	-1,9%
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-18 574	-18 863	-288	1,6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>166 136</b>	<b>223 022</b>	<b>56 886</b>	<b>34,2%</b>
Coût du risque	-29 427	-33 175	-3 748	12,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>136 709</b>	<b>189 847</b>	<b>53 138</b>	<b>38,9%</b>
Gains ou pertes sur autres actifs	-59 899	-13 426	46 474	-77,6%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>76 809</b>	<b>176 421</b>	<b>99 612</b>	<b>129,7%</b>
Impôts sur le résultat	-44 904	-64 596	-19 692	43,9%
<b>Résultat net</b>	<b>31 906</b>	<b>111 825</b>	<b>79 920</b>	<b>250,5%</b>

### INVESTISSEMENTS

Sur l'exercice 2010, la CEBPL poursuit son programme d'investissements pour un total de 16,8 M€ dont 9,6 M€ de travaux pour le réseau commercial. La Caisse continue également d'équiper/remplacer ses automates bancaires pour un meilleur service à la clientèle.

Au niveau informatique, l'année 2010 se caractérise par l'acquisition de nouveaux postes de travail et la poursuite du déploiement de la TOIP, ainsi que par l'acquisition des droits d'utilisations de logiciels.

### 1.6.2 Analyse du bilan de l'entité

#### 1.6.2.1 Analyse du bilan de l'entité sur base individuelle French

ACTIF	2008	2009	2010	Evol.10/09	
en milliers d'euros					
CAISSES, BANQUES CENTRALES	84 793	89 137	78 124	-11 014	-12,4%
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 945 672	10 536 675	10 632 838	96 164	0,9%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	11 485 138	12 054 632	13 625 630	1 570 997	13,0%
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	790 106	976 629	1 089 875	113 246	11,6%
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	204 581	146 844	134 102	-12 742	-8,7%
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	30 720	31 287	41 490	10 203	32,6%
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	949 873	854 918	907 848	52 930	6,2%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 503	8 051	8 183	132	1,6%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111 464	105 547	103 690	-1 857	-1,8%
AUTRES ACTIFS	280 258	196 407	216 881	20 474	10,4%
COMPTES DE REGULARISATION	274 469	288 245	271 183	-17 062	-5,9%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>23 165 576</b>	<b>25 288 372</b>	<b>27 109 844</b>	<b>1 821 473</b>	<b>7,2%</b>
HORS BILAN					
en milliers d'euros					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 333 210	1 356 055	2 086 117	730 062	53,8%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	500 523	527 889	760 782	232 893	44,1%
ENGAGEMENTS SUR TITRES	78 488	8 408	7 659	-749	-8,9%
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 912 222</b>	<b>1 892 352</b>	<b>2 854 558</b>	<b>962 206</b>	<b>50,8%</b>

<b>PASSIF</b> en milliers d'euros	2008	2009	2010	Evol.10/09	
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	5 886 583	7 440 256	8 865 970	1 425 714	19,2%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	14 794 399	15 048 884	15 322 717	273 832	1,8%
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	81 875	20 172	32 757	12 585	62,4%
<b>AUTRES PASSIFS</b>	81 910	65 162	76 238	11 076	17,0%
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	293 239	340 097	395 052	54 955	16,2%
<b>PROVISIONS</b>	132 378	140 551	118 011	-22 540	-16,0%
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	237 810	237 172	237 244	72	0,0%
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	155 213	130 213	127 494	-2 720	-2,1%
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	1 502 168	1 865 865	1 934 361	68 496	3,7%
Capital souscrit	664 064	964 000	964 000	-	0,0%
Primes d'émission	392 975	392 975	392 975	-	0,0%
Réserves	380 449	414 385	473 389	59 003	14,2%
Provisions réglementées et subventions d'investissement	30	30	0	-30	-100,0%
Report à nouveau	0	0	-14 886	-14 886	
Résultat de l'exercice (+/-)	64 650	94 475	118 883	24 409	25,8%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>23 165 576</b>	<b>25 288 372</b>	<b>27 109 844</b>	<b>1 821 473</b>	<b>7,2%</b>
<b>HORS BILAN</b> en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Evol.10/09	
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	569 704	140 173	1 653 574	1 513 401	1079,7%
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	98 912	104 188	106 802	2 615	2,5%
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>	1 582	1 177	1 177	0	0,0%
<b>Engagements reçus</b>	<b>670 198</b>	<b>245 538</b>	<b>1 761 554</b>	<b>1 516 016</b>	<b>617,4%</b>

Les capitaux propres, y compris résultat de l'exercice, de la CEBPL progressent de 3,7% (+68,5 M€) par rapport à 2009 pour s'établir à 1 934,4 M€. La hausse provient du résultat de l'exercice, la CEBPL n'ayant pas procédé à une augmentation de capital au cours de l'exercice.

(en K€)	31/12/2009	Réserves	Augmentation de capital	Affectation du résultat 2008	Dividendes	Autres mouvements	Résultat 31/12/2010	Capital et réserves au 31/12/2010
Capital social	771 200							771 200
CCI	192 800							192 800
Primes liées au capital - parts sociales	295 240							295 240
Primes liées au capital - CCI	97 734					1		97 735
Réserve légale	19 375			4 724				24 099
Réserves statutaires et facultatives	395 011			54 280		-14 887		434 404
Réserves réglementées	30					-30		0
RAN	0							0
Résultat French	94 475			-59 004	-35 471		118 883	118 883
<b>Total CP Normes françaises</b>	<b>1 865 865</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 35 471</b>	<b>- 14 916</b>	<b>118 883</b>	<b>1 934 361</b>

### 1.6.2.2 Analyse du bilan de l'entité sur base individuelle IFRS

Projet d'affectation du résultat : le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'élève à 118 883 401,55 euros et compte tenu de l'existence d'un report à nouveau négatif de 14 885 780,01 euros représentant l'incidence d'un changement de méthode comptable, en application du CRC 2009-03, décide, le projet d'affectation de la somme de 103 997 621,54 euros est la suivante :

- à la réserve légale ..... 5 199 881,00 euros
- à la réserve statutaire : ..... 5 199 881,00 euros
- aux autres réserves : ..... 54 441 654,54 euros
- à la rémunération des certificats coopératifs d'investissement : ..... 11 778 605,00 euros
- à l'intérêt servi aux parts sociales de la Caisse d'Epargne : ..... 27 377 600,00 euros

TOTAL : ..... 103 997 621,54 euros

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evol.10/09</b>	
<i>en milliers d'euros</i>				
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P	89 024	77 923	-11 101	-12,5%
ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT AU	317 666	316 905	-761	-0,2%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	45 030	46 286	1 256	2,8%
ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE	2 014 148	2 186 505	172 356	8,6%
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 567 477	10 631 145	63 668	0,6%
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	11 889 955	13 507 430	1 617 475	13,6%
ACTIFS D'IMPOTS	68 637	88 294	19 657	28,6%
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	352 811	362 704	9 893	2,8%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	4 200	5 049	849	20,2%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 219	99 198	-3 022	-3,0%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 051	8 183	132	1,6%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>25 459 219</b>	<b>27 329 622</b>	<b>1 870 403</b>	<b>7,3%</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evol.10/09</b>	
<i>en milliers d'euros</i>				
BANQUES CENTRALES, C.C.P	0	0	-	
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	46 902	51 078	4 176	8,9%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	144 858	178 066	33 208	22,9%
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 442 259	8 867 887	1 425 627	19,2%
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	15 043 256	15 327 800	284 544	1,9%
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	20 174	32 758	12 585	62,4%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	20 200	19 862	-338	-1,7%
PASSIFS D'IMPOTS	238	0	-238	-100,0%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	348 055	397 539	49 485	14,2%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	104 044	87 198	-16 846	-16,2%
DETTES SUBORDONNEES	237 171	237 244	73	0,0%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	2 052 062	2 130 189	78 127	3,8%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>25 459 219</b>	<b>27 329 622</b>	<b>1 870 403</b>	<b>7,3%</b>

## 1.7 Fonds propres et solvabilité du Groupe CEBPL

### 1.7.1 Gestion des fonds propres

#### 1.7.1.1 Définition du ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de l'établissement indique sa capacité à faire face aux risques générés par ses activités. Il met en rapport ses fonds propres et une mesure de ses risques. Ce ratio et les éléments qui le composent font l'objet d'une définition et d'un suivi réglementaire par les autorités de tutelle. Il est généralement présenté par rapport à une limite plancher de 8 % (les fonds propres globaux devant représenter au minimum 8 % des risques pondérés<sup>4</sup>).

#### 1.7.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, chaque entité est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales et de CCI, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des exigences.

<sup>4</sup> Cf. § « exigences de fonds propres » en fin de note

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (cf. code monétaire et financier, art. L511-31). Ainsi, le cas échéant, l'établissement peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

### **1.7.2 Composition des fonds propres**

---

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, constitués de fonds propres de base (Tier 1) et de fonds propres complémentaires (Tier 2) desquels sont déduits des participations dans d'autres établissements bancaires (pour l'essentiel, sa participation au capital de BPCE SA). A fin 2010, les fonds propres globaux de l'établissement sont de 1728,9 millions d'euros.

#### **1.7.2.1 Tier 1**

Les fonds propres de base de l'établissement sont composés, pour l'essentiel, de son capital social et de ses réserves. Ils se montent, à fin 2010, à 2160,8 millions d'euros.

##### **Capital social**

Le capital social de l'établissement est de nature fixe et se compose :

- à 80 % de parts sociales. Il s'agit de titres de capital souscrits par des Sociétés Locales d'Epargne (SLE), elles-mêmes détenues par des sociétaires, clients de l'établissement,
- à 20 % de CCI (certificats coopératifs d'investissements). Ces titres de capital sont exclusivement souscrits par Natixis.

Au cours de l'année 2010 :

- les ventes nettes de parts sociales de SLE aux sociétaires atteignent à 37,6 millions d'euros, portant leur encours fin 2010 à 936,8 millions d'euros.

##### **Réserves**

Avant affectation du résultat 2010, les réserves de l'établissement se montent à 806,1 millions d'euros.

#### **1.7.2.2 Tier 2**

A fin 2010, l'établissement dispose de fonds propres Tier 2 pour un montant de 178,3 millions d'euros, fonds propres Tier 2 constitués de prêts subordonnés accordés par BPCE SA.

#### **1.7.2.3 Déductions**

L'établissement est actionnaire de BPCE SA. Le montant des titres détenus (786,4 millions d'euros en valeur nette comptable) vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents.

D'autres participations de l'établissement viennent également en déduction de ses fonds propres pour un total de 49,9 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de participations dans (lister le cas échéant les autres participations significatives concernées).

A noter : Compte tenu de l'application de la franchise réglementaire (233,9 millions d'euros pour CEBPL), le niveau des déductions comptabilisé dans le calcul de ratio de solvabilité est de 610,2 millions d'euros

#### **1.7.2.4 Circulation des Fonds Propres**

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

### 1.7.2.5 Gestion du ratio de l'établissement

Le niveau de solvabilité de la CEBPL s'établit à 18,05% au 31/12/2010.

### 1.7.2.6 Tableau de composition des fonds propres

<i>(en M€)</i>		2010
<b>1</b>	<b>TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE</b>	<b>1 728,95</b>
1.1	FONDS PROPRES DE BASE	2 160,78
1.1.1	Capital	1 356,98
1.1.1.1	Capital appelé versé	964,00
1.1.1.3	Primes d'émission	392,98
1.1.2	Réserves éligibles	806,09
1.1.2.1	Réserves et report à nouveau	725,35
1.1.2.2	Intérêts minoritaires	0,00
1.1.2.3	Bénéfice (+) ou perte (-) intermédiaire	75,40
1.1.2.6.01	Plus ou moins values latentes sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	20,12
1.1.2.6.02	Retraitement prudentiel des plus ou moins values latentes sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	- 14,68
1.1.2.6.05	Plus ou moins values latentes sur les autres actifs financiers disponibles à la vente (i.e. titres de dettes)	1,96
1.1.2.6.06	Retraitement des +/- values latentes sur les autres actifs financiers disponibles à la vente (i.e. titres de dettes)	- 2,06
1.1.5	(-) Déductions des fonds propres de base (autres que les actions propres)	- 2,28
1.2	FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	178,34
1.2.1	Fonds propres complémentaires de premier niveau	9,01
1.2.2	Fonds propres complémentaires de second niveau	169,33
1.3	(-) DEDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET COMPLEMENTAIRES	- 610,18
1.3.T1*	Dont: (-) Des fonds propres de base	- 431,84
1.3.T2*	Dont (-) Des fonds propres complémentaires	- 178,34
1.3.1	(-) Participat. ds étab de crédit ou financiers sup à 10% de leur capital ou donnant une influence notable sur ces étab	- 39,99
1.3.3	(-) Autres part, créances sub et autres élts constitutifs de FP excédant la limite de 10% des FP de l'étab les détenant	- 562,39
1.3.7	(-) Positions de titrisation pondérées à 1250%	- 7,80
1.4	TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	1 728,95

### 1.7.3 Exigences de fonds propres

#### 1.7.3.1 Définition des différents types de risques

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques sont mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques se calculent respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8% du total de ces risques pondérés.

A fin 2010, les risques pondérés de l'établissement sont de 9 580,12 millions d'euros (soit 766,4 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

Le détail figure dans le tableau présenté au point suivant.

## 1.7.3.2 Tableau des exigences (source Direction des Risques)

		2010
<i>(en M€)</i>		
<b>2</b>	<b>EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	<b>766,41</b>
2.1	Total des exigences de fds propres au titre du risque de crédit, de contrepartie, de dilution et de règlement-livraison.	702,82
2.1.1	Approche standard du risque de crédit	702,82
2.1.1.1b	Catégories d'exposition	697,88
2.1.1.1b.02	Etablissements	42,14
2.1.1.1b.03	Entreprises	156,63
2.1.1.1b.04	Clientèle de détail	425,00
2.1.1.1b.05	Actions	56,43
2.1.1.1b.06	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	17,69
2.1.1.2	Positions de titrisation en approche standard	4,94
2.2	Risque de règlement-livraison	-
2.3	Total des exigences de fonds propres au titre des risques de marché	-
2.4	Total des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	63,59
2.4.2	Approche standard du risque opérationnel	63,59
2.5	Exigences de fonds propres relatives à la règle du quart des frais généraux	-
2.6	Autres exigences de fonds propres et exigences transitoires	-
2.6.1	Exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers	
2.6.1.a	Pour mémoire : Exigences de FP calculés selon les règlements CRBF n°91-05 et 95-02	1 013,25
2.6.2	Traitement transitoire relatif au risque opérationnel pr entreprises d'invest visées à l'article 397.2 de l'arrêté	
2.6.3	Autres exigences de fonds propres	
<b>3</b>	<b>POUR MÉMOIRE :</b>	
3.1	Surplus (+)/Déficit (-) de fds propres avant prise en cpte des autres exigences de fds propres et exigences transitoires	962,53
3.1.a	Ratio de solvabilité (%) avant prise en compte des autres exigences de fonds propres et exigences transitoires	<b>18,05%</b>
3.1.b	Surplus (+)/ Déficit (-) de fonds propres	962,53
3.1.c	RATIO DE SOLVABILITÉ	<b>18,05%</b>

## 1.8 Organisation et activité du Contrôle interne

**Trois niveaux de contrôle**

Conformément à la réglementation bancaire, aux saines pratiques de gestion et aux normes du Groupe BPCE, le dispositif de contrôle de l'établissement repose sur trois niveaux de contrôle : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique.

Ce dispositif fonctionne en filières, intégrées à l'établissement. Ces filières sont animées par trois directions de l'organe central :

- la direction des Risques Groupe et la direction de la Conformité et de la Sécurité Groupe, en charge du contrôle permanent,
- la direction de l'Inspection Générale Groupe, en charge du contrôle périodique.

**Un lien fonctionnel fort entre l'établissement et l'organe central**

Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein de la CEBPL et de ses filiales sont rattachées, dans le cadre de filières de contrôle intégrées par un lien fonctionnel fort, aux directions centrales de contrôle de BPCE correspondantes. Ce lien recouvre en particulier :

- un avis conforme sur les nominations et retraits des responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique dans l'établissement,
- des obligations de reporting, d'information et d'alerte,
- l'édiction de normes par l'organe central consignées dans des chartes,
- la définition ou l'approbation de plans de contrôle.

Ces liens sont formalisés au travers de chartes couvrant chacune des filières. L'ensemble de ce dispositif est approuvé par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et présenté au Comité d'audit du 16 décembre 2009 et au conseil de surveillance de BPCE.

### ***Une organisation adaptée aux spécificités locales***

Au niveau de l'établissement, le Président du Directoire définit la structure organisationnelle. Il répartit responsabilités et moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le Conseil d'Orientation et de Surveillance la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion.

La responsabilité du contrôle permanent de premier niveau incombe au premier chef aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des Directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 7 et 11 du règlement 97-02 modifié sont directement rattachés à l'organe exécutif au sens de l'article 4 du même règlement.

Conformément à l'article 11 alinéa 3 de ce règlement, le responsable du contrôle de la conformité est rattaché au Directeur des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents (DRCCP).

## **1.8.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent**

---

### **1.8.1.1 Coordination du contrôle permanent**

#### ***Contrôle permanent hiérarchique (niveau 1)***

Les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie assurent le contrôle permanent hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne. Ces services sont notamment responsables de :

- la vérification du respect des limites de risques, des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- la déclaration des incidents de risques opérationnels constatés et de l'élaboration des indicateurs d'activité nécessaires à l'évaluation des risques opérationnels ;
- la justification des soldes comptables résultant des mouvements des comptes concernés par les opérations initiées dans ces services. En fonction des situations et activités et le cas échéant conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable soit par les opérateurs eux-mêmes. Les contrôles de niveau 1 font l'objet d'un reporting formalisé aux directions / fonctions de contrôle permanent concernées.

#### ***Contrôle permanent par des entités dédiées (niveau 2)***

Des entités dédiées exclusivement à cette fonction regroupées au sein de la Direction des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents assurent le contrôle permanent de niveau 2 au sens de l'article 6-a du règlement 97-02. D'autres fonctions centrales sont des acteurs essentiels du dispositif de contrôle permanent : en particulier la Direction Finances en charge du contrôle comptable, la Direction Juridique, la Direction des Ressources humaines pour les aspects touchant à la politique de rémunération, la direction surveillance des Risques BDR, pour les activités commerciales de la BDR, le réseau des RRQD (Responsables Risques et Qualité du Développement) pour les activités relevant de la BDD.

#### ***Comité de coordination du contrôle interne***

Le Président du Directoire assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. Il préside un Comité de coordination du Contrôle Interne (CCI) mensuel.

Ce comité a vocation à traiter l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'établissement, ainsi que les résultats issus des travaux de maîtrise des risques et de contrôle interne et des suites qui leur sont données.

Il a notamment pour objet :

- d'informer régulièrement l'exécutif sur l'évolution du dispositif de contrôle de l'établissement ;
- de mettre en évidence les zones de risques émergents ou récurrents, qu'elles aient pour origine l'évolution de l'activité, les mutations de l'environnement ou l'état des dispositifs de contrôle ;
- de remonter au niveau de l'exécutif les dysfonctionnements significatifs observés ;

- d'examiner les modalités de mise en œuvre des principales évolutions réglementaires, et leurs éventuelles implications sur le dispositif et les outils de contrôle ;
- de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions des travaux de contrôle, d'examiner les mesures correctrices décidées, de les prioriser et de suivre leur réalisation ;
- de décider des mesures à mettre en place afin de renforcer le niveau de sécurité de l'établissement et d'assurer, en tant que de besoin, la coordination des actions développées par les fonctions de contrôle permanent.

Participent à ce comité le membre du Directoire en charge des Finances, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeurs des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents et le Directeur de la Conformité.

#### 1.8.1.2 Focus sur la filière Risques

Au sein de l'établissement, la filière Risques veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes de l'établissement et ses objectifs. Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe qui suit ces aspects d'un point de vue consolidé.

#### 1.8.1.3 Focus sur la filière Conformité

Au sein de l'établissement, l'animation des dispositifs de surveillance et de maîtrise des risques de non-conformité est placée sous la responsabilité de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent.

Ses missions se répartissent entre les domaines suivants :

- **La déontologie des marchés financiers et le respect des normes professionnelles**  
Ce domaine couvre la déontologie des activités financières, telle que définie par le règlement général de l'AMF ainsi que, de manière plus large, la prévention des conflits d'intérêts, le respect de la primauté des intérêts du client, le respect des règles de place et des normes professionnelles des métiers bancaires et financiers, et enfin les règlements et normes internes en matière de déontologie. Il comprend la responsabilité du contrôle des services d'investissement.
- **La Sécurité financière**  
Ce domaine couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et la lutte contre la fraude interne et externe.
- **La Conformité Bancaire**  
Ce domaine couvre la conformité avec tous les autres domaines législatifs et réglementaires, bancaires et financiers, la diffusion des normes, la mise en œuvre des processus d'agrément des nouveaux produits conçus et distribués par l'établissement.
- **Le contrôle permanent de conformité**  
Ce domaine couvre, en coordination avec la Direction des Risques, la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, et notamment l'analyse et le pilotage des résultats du contrôle permanent relevant du risque de non-conformité.

### 1.8.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique

---

L'audit interne assure le contrôle périodique par sur toutes les activités, y compris le contrôle permanent.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 6-b du règlement 97-02 modifié, l'audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également, le cas échéant, à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux organes exécutif et délibérant de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Rattachée en direct à l'exécutif, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. La charte d'audit Groupe, approuvée par le Directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et qui s'applique à l'établissement précise les modalités de fonctionnement.

Le planning prévisionnel des audits est arrêté en accord avec l'Inspection Générale Groupe. Il est approuvé par l'organe exécutif et communiqué au Comité d'Audit qui a toute latitude pour formuler des recommandations.

A l'issue de ses investigations la mission d'audit émet un pré-rapport qui contient notamment ses recommandations et auquel l'entité doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité auditée, aux dirigeants de l'établissement.

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement au moins semestriellement l'Audit Interne. Celui-ci en assure un reporting régulier au comité de coordination du contrôle interne et au Comité d'Audit.

L'Audit Interne, en vertu de son devoir d'alerte, peut saisir le Comité d'Audit en cas de non mise en place des actions correctrices.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'inspection générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de l'établissement.

### 1.8.3 Gouvernance

---

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

- **Le Directoire** qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive et optimale la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière et à la stratégie de l'établissement et du Groupe BPCE. Il est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe délibérant. Il définit la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée et assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Il informe régulièrement le Comité d'audit et des risques et le conseil de surveillance des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de l'établissement.
- **Le Conseil d'Orientation et de Surveillance** qui veille conformément au dispositif réglementaire à la maîtrise des principaux risques encourus, approuve les principales limites de risque et évalue le dispositif de contrôle interne. À cette fin, le conseil prend appui sur un comité d'audit.
- **Le Comité d'Audit** qui assiste l'organe délibérant et, dans ce cadre, veille à la qualité de l'information délivrée et plus généralement assure les missions prévues par le règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié. Son rôle est ainsi de :
  - vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés,
  - émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de l'établissement et examiner leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières,

- examiner l'exposition globale des activités aux risques et donner un avis sur les limites de risques présentées au conseil de surveillance,
- assurer l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques,
- porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, si nécessaire, des actions complémentaires à ce titre,
- examiner les rapports des articles 42 et 43 du règlement 97.02,
- veiller au suivi des conclusions des missions de l'audit interne, de l'inspection générale et des régulateurs et examiner le programme annuel de l'audit.

## 1.9 Gestion des risques

En 2010, CEBPL crée une Direction Exécutive en charge des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents.

Le Directeur est membre du Comité Exécutif de l'établissement.

Son rôle est d'agir en prévention, en surveillance et en animation sur tous les registres touchant à la maîtrise des risques réglementaires, financiers, de crédit, opérationnels. La direction s'appuie sur 8 départements couvrant les domaines suivants :

**La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent** couvre deux départements

- Le Département **Normes de Conformité et Contrôle Permanent**, qui exerce les missions suivantes :
  - Organiser la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en assurant la prévention et la détection des opérations suspectes
  - Gérer la prévention des risques de fraudes internes et externes et le traitement des cas détectés.
  - Prendre en charge la formation et l'information des collaborateurs sur la détection des opérations suspectes et des fraudes.
- Le Département **Sécurité Financière** qui exerce les missions suivantes :
  - Prendre en compte la réglementation et les normes groupe dans les procédures, les modes opératoires et le paramétrage des outils afin de garantir la conformité des opérations réalisées.
  - Mettre en œuvre des dispositifs déontologiques afférents aux services d'investissements.
  - Animer les projets structurants pour l'établissement en matière de conformité Réaliser les contrôles de conformité aux fins de s'assurer du respect des obligations réglementaires.
  - Mettre en place et suivre les dispositifs de contrôle permanent.

**La Direction de la surveillance des crédits** couvre deux départements

- Le Département **Surveillance et Contrôle** qui exerce les missions suivantes :
  - Organiser les actions pour développer l'expertise risques au sein des réseaux.
  - Définir les règles de fonctionnement en matière de risque et en contrôler l'application (délégations, limites...).
  - Informer le Directoire de l'évolution des risques de crédit et proposer les actions correctrices.
- Le Département **Animation** qui exerce les missions suivantes :
  - Animer concrètement les risques de crédit pour faciliter l'atteinte des objectifs de maîtrise du coût du risque.
  - Donner du sens aux indicateurs de risque et être acteurs des changements à installer.
  - Structurer et animer la surveillance des risques de crédit au moyen d'outils adaptés.
- Le Département **Engagement des Crédits** qui exerce les missions suivantes :
  - Participer à la définition de la politique Risques et des schémas délégataires de la CEBPL.
  - Porter un regard indépendant sur les dossiers de crédit en délégation Comité des engagements de crédits.

- Echanger avec le Réseau pour une bonne compréhension des dossiers et des montages financiers.
  - Présenter les dossiers au Comité des engagements de crédits, hebdomadaire, et en assurer le secrétariat. Elaborer une synthèse pour chaque dossier et conclure par un avis favorable ou défavorable du Département Engagements.
- Le **Département Risques Financiers** qui exerce les missions suivantes :
- Identifier les différents facteurs de risques, établir et tenir à jour une cartographie des produits et instruments financiers, recensant les risques financiers (marché et ALM),
  - Mettre en œuvre le système de mesure des risques financiers,
  - Instruire la liste des produits autorisés pour les activités générant des risques de marché soumise au comité des risques compétent,
  - Instruire les demandes d'investissement et les nouveaux produits de marché avec décision par les comités compétents,
  - Contrôler les positions, l'affectation au bon portefeuille des risques et les résultats conformément aux normes groupe.

#### La Direction des Risques Transverses couvre deux départements

- Le Département risques opérationnels qui exerce les missions suivantes :
- Coordonner, **piloter, impulser les actions** de maîtrise et de réduction des risques opérationnels, via l'animation d'un réseau de correspondants.
  - Elaborer, mettre en œuvre et contrôler l'application de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information et garantir la conformité des activités au regard des normes CNIL<sup>5</sup>.
  - Elaborer et enrichir le Plan de Continuité de l'Activité, s'assurer de son maintien en condition opérationnelle.
- Le Département **Normes, Pilotage, Projets Risques Transverses** qui exerce les missions suivantes :
- Mettre en œuvre les conduites des changements portés par la DRCCP, dans le cadre des évolutions réglementaires et s'assurer de leur bonne exécution.
  - Elaborer les reportings risques CEBPL à destination des organes exécutif et délibérant et de la BPCE, en s'assurant de leur cohérence comptable et en garantissant leur vision consolidée.

#### *Principales attributions de la fonction Risques de l'établissement*

En synthèse la filière risques est donc chargée :

- de participer à l'information des collaborateurs et à leur sensibilisation aux domaines couverts par la fonction risques,
- d'identifier les risques et d'en établir la cartographie. L'élaboration de la cartographie étant coordonnée par la Direction des Risques Groupe (« DRG »),
- de valider et assurer le contrôle de second niveau des normes et méthodes de valorisation des opérations et de provisionnement des risques,
- de valider et d'assurer le contrôle de second niveau des dispositifs de maîtrise des risques structurels de bilan et de l'approche économique des fonds propres assurés par la Direction Finances Groupe (la réalisation est une mission de la Direction des Risques locale et de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé),
- de réaliser le contrôle de niveau 2 de la qualité des données risques de l'établissement,
- de contribuer à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques définis dans le cadre des politiques de gestion des activités opérationnelles (notamment par la mise en place de limites quantitatives, d'un schéma délégataire tenant compte de l'évaluation du risque, et d'une analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités),

---

<sup>5</sup> CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

- de contrôler la bonne application des normes et méthodes de mesure des risques et de la politique risque dans le cadre de l'analyse contradictoire préalable à l'autorisation de prise de risque (instruction des demandes de limites, d'autorisation de nouveaux produits, de nouvelles activités ou d'opérations de croissance externe, ou contre-analyse d'engagement de crédit et d'opérations financières),
- de contribuer, en coordination avec les opérationnels, à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques hors conformité et de veiller à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission DRG),
- de définir et mettre en œuvre les normes de reporting et de contrôles permanents de second niveau des risques, en y incluant les normes réglementaires applicables aux risques,
- d'assurer la surveillance des risques, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le contrôle de leur résolution,
- d'évaluer et contrôler le niveau des risques à l'échelle de l'établissement (notamment par l'application de stress scenarii),
- de veiller au second niveau, le premier niveau étant à la charge des filières opérationnelles concernées, à la conformité aux normes risques internes des cahiers des charges des systèmes d'information des filières opérationnelles, ainsi que d'assurer le contrôle de second niveau des paramètres risques de ces systèmes,
- d'élaborer le reporting risques à destination des instances dirigeantes, notamment à destination de l'organe exécutif, de l'audit interne et du comité d'audit et contribuer aux rapports légaux ou réglementaires de l'entreprise aux fins d'informations financières ou prudentielles, notamment au titre des articles 42 et 43 du règlement n°97-02 modifié,
- de la notification aux responsables opérationnels et de l'alerte de l'audit interne et de l'organe exécutif en cas de dépassement de limites ou de dégradation notable des résultats,
- de l'information régulière (au moins deux fois par an conformément à l'article 39 du règlement 97-02 modifié) de l'organe exécutif, de l'organe délibérant, ainsi que de la filière audit interne, des conditions dans lesquelles les limites sont respectées,
- de l'alerte de l'organe exécutif, du comité d'audit et de la filière audit interne en cas d'incident dépassant un seuil significatif au sens de l'article 17ter du règlement n° 97-02 modifié (la Direction des Risques alerte l'audit interne de l'entité et la DRG alerte l'Inspection Générale BPCE),
- de la notification aux responsables opérationnels et de l'alerte de l'organe exécutif et de l'audit interne si les risques n'ont pas été réduits au niveau requis dans les délais impartis ; l'audit interne a la charge d'alerter le comité d'audit quant à l'absence d'exécution des mesures correctrices conformément à l'article 9.1 du règlement 97-02,
- de participer aux travaux préparatoires au calcul du ratio de solvabilité.

### **Principales attributions de la Direction des Risques Groupe**

La Direction des Risques Groupe veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes du Groupe BPCE et ses objectifs notamment en termes de rating par les agences.

Sa mission est conduite de manière indépendante à celles des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement notamment en filières sont précisées dans la charte risques groupe approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009. La direction des Risques de l'établissement lui est rattachée par un lien fonctionnel fort.

Les principales attributions de la Direction des Risques Groupe sont les suivantes :

- contribuer à l'élaboration de la politique des risques sur base consolidée, instruire le dispositif des plafonds globaux de risques, prendre part au calcul de l'allocation économique des fonds propres, et assurer la conformité de la gestion des portefeuilles avec ce dispositif de limites et d'allocation ;
- accompagner le Directoire dans l'identification des risques émergents, des concentrations et autres développements adverses, ainsi que dans l'élaboration de la stratégie ;

- définir et mettre en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, la tenue de la cartographie des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques, en cohérence avec les principes et règles édictés par la réglementation ;
- évaluer et contrôler le niveau du risque à l'échelle du groupe. Dans ce cadre, assurer l'analyse contradictoire :
  - assurer la surveillance permanente par la détection des dépassements de limites et le suivi de leur résolution, la centralisation et le reporting prospectif des risques sur base consolidée tant interne qu'externe (notamment vers les régulateurs),
  - assurer la surveillance de second niveau de certains processus d'établissement des résultats de l'entreprise (méthodes de valorisation, de réfaction, de provisionnement, de détermination des niveaux de marché),
  - piloter le système d'information risques en coordination étroite avec les directions informatiques en définissant les normes à appliquer pour la mesure, le contrôle, le reporting et la maîtrise des risques. La direction des Risques assure un contrôle permanent de second niveau sur la fiabilité des systèmes d'information risques.

### **Comités relevant de la filière Risques**

Au niveau de l'établissement, les comités énumérés ci-dessous relèvent de la filière Risques.

#### **Comité faïtier des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents.**

Il examine les sujets risques de crédit, opérationnels, financiers, de conformité et plus généralement tout ce qui relève des contrôles de second niveau de l'établissement. Il est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes délégataires,...). Il examine la contribution de la filière Risques au plan des contrôles permanents.

#### **Comité des risques de crédit**

Il valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

#### **Comité des risques opérationnels et de continuité de l'activité**

Il décide de la mise en œuvre de la politique de maîtrise des risques, et s'assure de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels. Il suit le niveau des risques, valide et suit les plans d'actions de réduction de leur exposition. Il examine les incidents répertoriés et contrôle le suivi des actions correctrices décidées. Il examine les dispositifs et travaux relatifs à la continuité d'activité.

#### **Comité des risques financiers**

Il valide la politique de l'établissement en matière de risques financiers, statue sur les plafonds internes et les limites en risque de marché, examine les expositions importantes et les indicateurs des risques.

#### **Comité des Engagements de crédits :**

Il a pour mission de statuer sur les demandes de financement émanant de la clientèle pour l'ensemble des marchés de la CEBPL. Il statue sur les dossiers hors délégations du réseau commercial.

#### **Comité Watch-list et de transfert au contentieux :**

Sa mission est le suivi des risques de crédit en portefeuille, des créances douteuses (hors contentieux) et la révision périodique des expositions de qualité dégradée au-delà des seuils par marché arrêtés par la Politique Risque.

Il a pouvoir de décision sur les dossiers inscrits en Watch-list (entrées, analyse et suivi, sorties), le déclassement et le reclassement, le transfert des créances douteuses ainsi que sur le provisionnement des dossiers et le passage en pertes relevant de ses délégations et émet une recommandation sur les dossiers relevant de la responsabilité du Directoire.

### **Le Comité de Suivi des Clients Déclarés à Tracfin**

Il a pour rôle d'examiner les suites à donner à une déclaration de soupçon souscrite par les correspondants TRACFIN de l'établissement (rupture ou gestion extinctive de la relation commerciale avec un client déclaré).

### **Le Comité de Conformité de Mise en Marché**

Il intervient en complément du Comité d'Agrément des Produits du Groupe BPCE dans l'objectif de valider la conformité des dispositifs de commercialisation des nouveaux produits et services.

Outre leur président, les comités sont composés des responsables opérationnels concernés, en fonction de la nature du comité, ainsi que des responsables des fonctions de contrôle interne concernés.

## **1.9.1 Risques de crédit / contrepartie**

---

Au sein de l'établissement comme du groupe BPCE, la fonction spécialisée « risques de crédit » recouvre le risque de « défaut » dans l'exécution d'obligations contractuelles : outre le risque de crédit lui-même, le périmètre de cette fonction englobe le risque pays et le risque d'intermédiation.

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

La filière risque s'assure que toute opération est conforme aux référentiels et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en watchlist des dossiers de qualité dégradée.

Cette mission est du ressort de la filière Risques de l'établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe BPCE au niveau consolidé.

### **1.9.1.1 Organisation du suivi des risques de crédit / contrepartie**

#### *1.9.1.1.1 Organisation du suivi des risques de crédit / contrepartie banque commerciale*

L'activité de crédit de la CEBPL est une activité de Banque Commerciale à vocation régionale, dont la gestion est assurée par deux réseaux de distribution.

La gestion de la clientèle de particuliers, professionnels et associations de proximité relève de la Banque De Détail (BDD). Les financements relèvent principalement de l'immobilier et du crédit à la consommation des particuliers. Structurellement, les risques de la BDD portent principalement sur la solvabilité des particuliers, globalement liés à l'emploi, et sur la valeur des garanties en lien avec le marché immobilier résidentiel.

La Banque du Développement Régional (BDR) s'organise autour de neuf Centres d'Affaires disposant de chargés d'affaires spécialisés dans chacun des segments traités : Entreprises (PME-PMI régionales), Collectivités et Institutionnels Locaux (Secteur Public Territorial, Sociétés d'Économie Mixte, HLM) et Associations Gestionnaires. S'agissant du financement des professionnels de l'immobilier (Promoteurs, Constructeurs, Aménageurs, Investisseurs) deux Centres de Financement de Projets traitent exclusivement de ce segment. La Direction des Risques BDR (DR BDR) assure la gestion des Risques de la BDR. Plus de la moitié des engagements de la BDR relève des collectivités et institutionnels locaux. Les PME-PMI représentent le quart des expositions de la BDR.

D'une manière globale les engagements de la CEBPL se concentrant centrés sur les crédits aux particuliers et les collectivités ou institutionnels locaux.

L'instruction des dossiers clients et des dossiers d'engagement est réalisée au moyen d'outils dédiés à chaque segment. Les processus d'octroi de crédits à la clientèle sont encadrés par des outils de notation reposant sur des algorithmes déterminés par la Direction des Risques Groupe. Chaque nouvel engagement fait l'objet d'une démarche de notation et prend en compte la nature de la contrepartie : segment risque ; composition du groupe ; niveaux d'encours actuels ; limite individuelle.

Les schémas délégataires, comme les barèmes de tarification des engagements sont structurés autour de ce dispositif de notation. En complément de la notation, les schémas délégataires intègrent les techniques de réduction des risques (sociétés de caution, sûretés réelles et personnelles) et traitent de façon différenciée les opérations à risque spécifique (LBO, Crédit-bail Immobilier, financement du poste client).

Les unités commerciales disposent d'outils de valorisation de la rentabilité client, utilisés dans le cadre de l'analyse des engagements nouveaux. Ces outils prennent en compte la rentabilité globale de la relation en valorisant les sources de PNB. La Direction Financière établit un reporting de la marge « brute » sur la production nouvelle de crédits (Taux client – Taux de Cession Interne). Le reporting semestriel sur la rentabilité des opérations de crédit (marge « nette ») est établi par le Contrôle de Gestion.

La Direction des Risques supervise, au moyen de ses propres outils, le suivi permanent par les unités spécialisées de la BDR et de la BDD des dégradations de la qualité du risque porté sur les contreparties. Sur le segment spécifique des « Professionnels de l'Immobilier », elle procède à une révision complète de la qualité de l'intégralité des contreparties et analyse la situation des programmes jugés en situation de risque élevé.

la Direction des Risques pilote le système de limites individuelles et globales et assure un reporting trimestriel à l'organe exécutif en Comité des Risques.

## Répartition des stocks d'engagements<sup>6</sup> (segment risque) :

en millions d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	BILAN	HORS BILAN	TOTAL	%	BILAN	HORS BILAN	TOTAL	%
PARTICULIERS	8 472	930	9 402	57,8%	8 155	588	8 743	63,3%
PROFESSIONNELS	1 732	173	1 905	11,7%	946	114	1 060	7,7%
ASSOCIATION DE PROXIMITE	54	5	59	0,4%	20	1	21	0,1%
<b>S/T Banque De Détail</b>	<b>10 258</b>	<b>1 108</b>	<b>11 366</b>	<b>69,9%</b>	<b>9 121</b>	<b>703</b>	<b>9 823</b>	<b>71,2%</b>
ENTREPRISES	896	314	1 210	7,4%	725	287	1 012	7,3%
ECONOMIE SOCIALE (ORGANISME GESTIONNAIRE)	172	28	200	1,2%	184	18	202	1,5%
ORGANISME HLM	181	34	215	1,3%	127	21	149	1,1%
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE	142	26	168	1,0%	128	27	155	1,1%
SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL	2 132	538	2 671	16,4%	1 824	275	2 099	15,2%
PROFESSIONNEL PRIVE DE L IMMOBILIER	148	147	295	1,8%	152	79	231	1,7%
Autres BDR	104	14	118	0,7%	87	33	120	0,9%
<b>S/T Banque Du Développement Régional</b>	<b>3 774</b>	<b>1 102</b>	<b>4 876</b>	<b>30,0%</b>	<b>3 228</b>	<b>741</b>	<b>3 969</b>	<b>28,7%</b>
Non Segmentés	16	5	21	0,1%	13	1	14	0,1%
<b>TOTAL Banque commerciale</b>	<b>14 049</b>	<b>2 215</b>	<b>16 263</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 361</b>	<b>1 445</b>	<b>13 806</b>	<b>100,0%</b>
Autres (Hors Banque Commerciale)	2	16	18		14	12	26	
<b>TOTAL</b>	<b>14 051</b>	<b>2 230</b>	<b>16 281</b>		<b>12 374</b>	<b>1 457</b>	<b>13 832</b>	

L'activité de l'établissement se positionne sur 9 segments de clientèle répartis entre les pôles de la Banque De Détail (BDD) et la Banque du Développement Régional (BDR). Les engagements des segments de la Banque commerciale progressent de 17,8 % sur la période (+2 457 M€).

Deux éléments sont à retenir :

- Un niveau d'engagements nouveaux élevé sur le segment des particuliers
- Un transfert entre Particuliers et Professionnels lié à une modification de la segmentation des Sociétés Civiles Immobilières.

Les segments de la Banque du Développement Régional représentent 30,0% des encours totaux. Dans le contexte économique et financier 2010, le segment des Entreprises est en progression significative d'un exercice à l'autre (+7,4%).

<sup>6</sup> Les 14 Md€ correspondent au périmètre suivant : CEBPL social hors intragroupe CEBPL (encours des filiales exclus) y compris contentieux et avant dépréciations. Ils correspondent également à des encours bilan de prêts + tous les comptes débiteurs + tous les billets financiers + toutes les mobilisations de créances (escompte et daily).

Le hors bilan comprend les engagements de financement (crédits, découverts, billets financiers, mobilisations de créances) + EPS de crédit bail (mobilier et immobilier) + autres EPS. EPS = engagement par signature.

## Répartition sectorielle des engagements

Le système de limites globales, suivi par le comité des Risques, inclut des limites sectorielles. Celles-ci se déclinent par réseau de distribution, la BDD d'une part et la BDR d'autre part. Elles sont suivies par la DRCCP et font l'objet d'information aux instances en cas de dépassement.

## Risque de Concentration

Le système de limites globales, suivi par le Comité des Risques, inclut une limite de concentration par segment.

Ainsi de manière détaillée, la lecture des « TOP N » par segments permet de préciser le niveau de concentration des portefeuilles

31/12/2010	TOP 10	TOP 20	TOP 50	TOP 100
Secteur Public Territorial	19%	27%	43%	55%
Société d'Économie Mixte	73%	94%	100%	100%
Organisme HLM	60%	85%	100%	100%
Économie sociale (Organisme gestionnaire)	39%	55%	81%	96%
Professionnel Prive de l'Immobilier	34%	51%	79%	97%
PME	9%	16%	29%	43%
Professionnel	2%	3%	5%	8%
Association de proximité	20%	29%	48%	67%
Particulier	0%	0%	1%	1%

Le segment des particuliers présente naturellement un fort niveau de division des risques. Les segments sur lesquels la concentration est très forte (HLM, SEM) comptent un nombre d'acteurs faible sur le territoire de la CEBPL. La faible division des risques sur le segment des professionnels de l'immobilier naît du choix de centrer l'activité sur des acteurs locaux expérimentés. S'agissant des professionnels, le niveau de concentration se dégrade par rapport à l'année précédente. Les autres niveaux de concentration demeurent globalement stables par rapport à l'année précédente.

## Rentabilité des opérations de crédit

Concernant la détermination de la rentabilité « a priori », le Pôle Banque de Détail a disposé en 2010 d'outils visant à évaluer la marge des opérations de crédit : une modélisation Excel mise à disposition de l'ensemble des directions de groupe et un outil développé au national et déployé sur la Direction de Groupe de la Mayenne.

Concernant le suivi de la rentabilité « a posteriori », le Comité Marges et Tarification est informé mensuellement de l'évolution du taux de marge pour les prêts à l'immobilier, à la consommation et les prêts d'équipement octroyés au cours de l'exercice 2010. Il propose les orientations à prendre à l'organe exécutif.

### 1.9.1.1.2 Organisation du suivi des risques de crédit / contrepartie Finances

## Etat des lieux des procédures et méthodes

Le risque de contrepartie des activités financières du groupe BPCE a été mis à jour par la note du 06/08/10 relative à l'évolution des seuils de remontée et limites relatifs aux opérations des Caisses d'Épargne.

Sur la base des notations internes, référencées dans la Base Nationale Groupe, et sur l'ensemble du portefeuille d'opérations financières (compte propre + moyen long terme), la Caisse d'Épargne de Bretagne Pays de Loire doit respecter les plafonds d'exposition sur contreparties individuelles, regroupant les encours de bilan et de hors bilan. Les expositions intragroupes et de titrisation sont exclues du périmètre.

Cette limite fait l'objet d'un suivi au middle office de la Direction Financière ainsi qu'à la Direction des Risques. Une information est, dans ce cadre, faite, mensuellement auprès du comité de gestion financière, trimestriellement auprès du comité des Risques Financiers, du comité des risques et du comité d'audit. En cas de dépassement une information est transmise à la Direction des Risques Groupe précisant la nature du dépassement et les modalités de retour dans la limite.

## Répartition des engagements

Au 31 décembre 2010, le portefeuille financier est composé de la façon suivante :

### Tableaux de répartition des expositions par segments risques

	Valorisé	% d'exposition
Secteur Public Territorial		0,20%
corporates		12,62%
banque (hors groupe)		1,54%
souverain		4,63%
titrisation		0,13%
<b>S/T1</b>		<b>19,12%</b>
holding (crédit logement)		0,09%
Prêt/obligations CNCE		76,91%
codevi		1,25%
<b>S/T2</b>		<b>97,36%</b>
OPCV/MACTIONS		2,22%
Fonds d'actions (PRIVATE EQUITY)		0,42%
<b>Investissement en Capital</b>		<b>0,00%</b>
<b>Total segment risque (activités financières)</b>		<b>100,00%</b>

*Titres pris en compte valorisés pied de coupon*

Un suivi spécifique des expositions est réalisé sur les types bâlois banque, Secteur Public et souverains, secteurs qui pris individuellement n'excèdent pas 25% du total des expositions conformément à la norme. Le suivi est également réalisé sur chaque secteur économique du type bâlois corporate et financement spécialisé, secteurs qui pris individuellement n'excèdent pas 15% du total des expositions conformément à la norme.

Un suivi des limites par type bâlois et des engagements par zone ou pays autorisés, (l'union européenne à 15 - la Suisse, la Norvège et l'Islande - les USA et le Canada) est réalisé par la DRCCP en conformité avec les normes Groupe.

Répartition des engagements par classe de notation : Suivi des limites par type bâlois et secteur d'activité applicable aux entités

date d'arrêté	31/12/2010	devise de référence	Euro (en K€)	encours valorisé
Communication	049/c/06/021	Date Emission	02/02/2006	
Norme 3,7	Chapitre Limite par Catégorie de notation		Hors opérations Groupe	
Rappel de la norme	Respect de la répartition minimale des expositions par notation interne			

Classes d'actifs concernés

corporates
opérations de financement d'actifs ou de financement de projet
banques
souverains

répartition minimale

Catégorie de notation	En % du portefeuilles contreparties individuelles
AAA à AA- inclus	au moins 20%
AAA à A- inclus	au moins 70%
AAA à BBB- inclus	100%

CE	Note Interne	Encours (K€)	% cumulé	Non Respect
	AAA à AA-	325 845	32,5%	respect
	AAA à A-	723 494	72,2%	respect
	AAA à BBB-	1 001 790	100,0%	respect
<b>Total Noté</b>		<b>1 001 790</b>		
<b>Autres formats de notes</b>		-		
<b>Non Noté</b>		-		
<b>Total</b>		<b>1 001 790</b>		

Non noté	-
région Ile de France - coll loc	10 657
Titrisation	7 178
<b>Total</b>	<b>1 019 625</b>

Répartition des engagements par contrepartie individuelle

date d'arrêté	31/12/2010	devise de référence	Euro (en K€)	encours valorisé
Communication		Date Emission	06/08/2010	
Norme 3,7	Chapitre Limite par Catégorie de notation			
Rappel de la norme	Respect de la limite selon les fonds propres réglementaires nets		Hors opérations Groupe	

Classes d'actifs concernés

corporates
SPT
titrisation
banques
souverains

Fonds propres réglementaires Nets	Grands Corporates	banques	titrisation	souverains (1)	SPT
AAA à AA-	50 ME	100 ME	dérogatoire	150 ME	100 ME
A+ à A-	40 ME	70 ME	dérogatoire	100 ME	70 ME
BBB+ et BBB	25 ME	50 ME	dérogatoire	50 ME	50 ME
BBB-	- ME	- ME	- ME	- ME	- ME

(1) Pas de limite pour la République Française

source : 4008 IFRS consolidée, corep 2009/12

<b>Fonds propres réglementaires bruts</b>	<b>31/12/2009</b>
fonds propres de base	2 011 838
fonds propres complémentaires	197 587
<b>Fonds propres réglementaires bruts</b>	<b>2 209 425</b>
déductions participations	653 926
<b>fonds propres</b>	<b>1 555 499</b>

Fonds propres réglementaires Nets	Grands Corporates	banques	titrisation	souverains (1)	SPT
AAA à AA-	30 ans	30 ans	dérogatoire	30 ans	30 ans
A+ à A-	20 ans	20 ans	dérogatoire	20 ans	20 ans
BBB+ et BBB	10 ans	10 ans	dérogatoire	15 ans	15 ans
BBB-	- ME	- ME	- ME	- ME	- ME

## Gestion et mesure des risques

Dans le cadre du dispositif de gestion et de mesure des risques, le département des risques de marché :

- s'appuie sur le dispositif de limites de contrepartie national,
- n'a pas instruit de limites internes supplémentaires,
- s'appuie sur la charte de gestion financière locale.

Un reporting est fait mensuellement au comité de gestion financière, trimestriellement aux comités des Risques Financiers, des risques et d'audit. Le département des risques de marché utilise la base de données nationale (Base Nationale Risque-3RC en 2011) permettant de récupérer les données relatives au suivi des limites spécifiques au risque de contrepartie des activités financières.

## Maîtrise et limites

*Tableau : suivi des limites de contrepartie (communiqué trimestriellement au comité des risques)*

	RISQUE	INDICATEUR	ORIGINE	HORIZON	LIMITE	RESPECT DES LIMITES		
						NIVEAU	OK ?	DATE
ALM / FPR (risque taux et crédit)	CONTREP.	Limites : par classe de notation	BPCE	J	AA- min 20%, A- min 70%, BBB- min 100%	jusqu'à AA- 32.5%, jusqu'à A-72.2%, jusqu'à BBB- 100%	😊	31/12/2010
		Limites : par contreparties individuelles	BPCE	J	titrisation : dérogatoire; Corporate, Banques, SPT, Souverains hors France : selon notation (note F PEROL)	RAS	😊	31/12/2010
		Limites en maturité	CEBPL/BPCE	J	pas d'achat de titres à durée indéterminée	RAS	😊	31/12/2010
	SECTEURS	Corporates : Exposition maximale par secteur (total corporate)	BPCE	J	< 15%	Télécoms 13,8% et automobile 14,6%	😊	31/12/2010
		Banques, SPT, souverains hors France : Exposition maximale unitaire sur total des op <sup>o</sup> financières	BPCE	J	< 25%	Banques 8%, SPT 1%, souverain Hors France 6,8%	😊	31/12/2010
	PAYS	Pays autorisés pour contrepartie individuelle : Union Européennes à 15, Suisse, Norvège, USA, Canada, Japon	BPCE	J	Interdiction en dehors	Accord DRG obtenu	😊	31/12/2010

Une limite relative au risque de contrepartie objet d'un dépassement autorisé en juin 2008 par dérogation de la DRG, et ce jusqu'à fin 2010, s'est traduite par un retour à la norme dès fin août 2010 sur la classe de notation AAA/A- concernée.

A noter qu'au 31/12/10, CEBPL ne présente pas d'exposition inférieure au rating minimal autorisé soit BBB- (notation interne).

### 1.9.1.2 Système de mesure des risques de crédit / contrepartie

La maîtrise des risques de crédit requiert une notation des risques et des procédures d'engagement ou de suivi des opérations conformes au titre II du règlement n°97-02 modifié et à l'arrêté ministériel du 20 février 2007.

Dans ce cadre, la **fonction risque de crédit de l'établissement** exerce son activité de surveillance, contrôle et analyse des risques de crédit.

Les risques de crédit sont encadrés par une politique de risque qui définit, par typologie de clientèle :

- les schémas délégués applicables en matière d'engagements vis-à-vis de la clientèle.
- les bonnes pratiques en matière de crédit.
- un système de limites.

La mesure et la maîtrise du risque de crédit se structurent autour de plusieurs comités :

- Le **Comité des Engagements** qui examine les opérations hors des délégations des entités commerciales.

- Le **Comité «Watch-List»** examine la liste des contreparties présentant un niveau d'encours ou de risque jugé significatif.
- Le **Comité des risques de Crédit** se réunit préalablement à la tenue du comité des Risques. Il analyse les principales évolutions concernant la nature, la répartition et l'évolution des risques. Il examine le suivi des limites et propose au Comité des Risques les évolutions de la Politique Risque et des schémas délégataires. Il détermine les processus de mesure et de surveillance du risque de crédit.
- Le **Comité des Risques** se réunit trimestriellement. Il examine l'ensemble des informations remontant de ces divers comités ; analyse les évolutions de la structure de risque de l'établissement (coût du risque, évolution des engagements, de la notation ...) ; valide les schémas délégataires et systèmes de limites ; oriente la politique de risque de crédit de l'établissement.
- Le **Comité Bâle II** contrôle l'avancement des déploiements et l'utilisation des outils de notations ; s'assure de la mise en place des conduites du changement appropriées ; pilote les chantiers de fiabilisation des données.

Au sein de l'établissement, au-delà de la gestion des risques par les opérationnels et la hiérarchie commerciale, trois fonctions sont en charge de la maîtrise, du pilotage et du suivi des risques de crédit de la banque commerciale. La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire a fait le choix de positionner des structures de maîtrise des risques de crédit au sein des deux réseaux commerciaux.

**Responsables Risques et Qualité du Développement** : Au sein de la BDD, chaque Direction de Groupe dispose d'un RRQD. Relais de la Direction des risques, il a notamment pour missions :

- d'assurer une analyse renforcée des dossiers de la délégation du Directeur de Groupe,
- d'identifier, de qualifier et d'assurer le suivi du traitement des contreparties en situation de risque (surveillance de proximité).
- de participer au recouvrement amiable sur le segment des Professionnels.
- de contrôler la mise en œuvre de la révision annuelle des contreparties.
- de participer aux dispositifs de mise en qualité des données.

Un **Coordinateur risques et qualité du développement** (CRQD), assure la complétude du dispositif en assurant la coordination des actions des RRQD et l'analyse des dossiers de la délégation du Directeur des marchés spécialisés.

**Direction des Risques BDR** (dont Département Engagements, Risques et Conformité). Rattachée au membre du Directoire en charge de la BDR, elle a pour charge :

- l'analyse renforcée des dossiers de la délégation du Directeur du Pilotage et des Risques BDR ;
- l'identification, la qualification et suivi du traitement des contreparties en situation de risque (surveillance de proximité) ;
- la co-gestion des dossiers sensibles de la BDR ;
- le contrôle de la mise en œuvre de la révision annuelle des contreparties ;
- la participation aux dispositifs de mise en qualité des données.

La **Direction des Risques** supervise et structure les activités de seconde lecture des dossiers d'engagement, ainsi que de suivi et contrôle des risques assurés par les structures et acteurs cités précédemment. Deux départements spécialisés se partagent ces activités :

Le **Département « Analyse des engagements »** assure la contre-analyse indépendante des dossiers du ressort du Comité des Engagements. Dans ce cadre, cette analyse et l'avis qui en découle sont formalisés et présentés au Comité des Engagements qui décide de la recevabilité des demandes. En cas d'avis défavorable de la Direction des risques et d'avis favorable du Comité des Engagements, la décision relève du Directoire.

Le **Département « Surveillance et Contrôles »** :

- livre des informations utiles aux unités décentralisées de gestion des risques (DPR BDR et RRQD),
- centralise les principaux événements de risques qualifiés par ces unités décentralisées,
- assure la qualification et mise sous suivi des contreparties les plus significatives en niveaux d'engagement ou de risque (Watch-List),
- contrôle trimestriellement le respect des limites individuelles et globales,
- contrôle le respect du schéma délégataire,

- supervise l'effectivité des révisions annuelles des contreparties,
- met à jour des outils de suivi, contrôle et mesure du risque de crédit.

Les contreparties présentant les niveaux d'engagements ou de risques les plus importants font l'objet d'une révision trimestrielle en comité Watch List.

La CEBPL contrôle la mise à jour des dispositifs d'identification des groupes de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de l'art 3 du règlement n°93-05 relatif au contrôle des grands risques. Les unités commerciales ont en charge la saisie des liens inter-personnes dans les applicatifs bancaires.

Les points d'attention concernant la sélection des opérations sont identifiés dans la politique de risque.

L'analyse des dossiers de crédit est réalisée au moyen d'outils dédiés à chaque segment. Les processus d'octroi de crédits à la clientèle sont encadrés par des outils de notation reposant sur des algorithmes déterminés par la Direction des Risques Groupe.

La fonction Risques étant indépendante des filières opérationnelles, elle ne peut remplir aucune tâche qui relève de celles-ci. En particulier, elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et ne peut assurer l'analyse métier des demandes d'engagement.

L'établissement est en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui est en charge de :

- la définition des normes de segmentation risque de la clientèle,
- l'évaluation des risques (définition des concepts),
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts),
- les tests de performance des systèmes de notation (back-testing),
- les scénarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scénarii complémentaires définis en local),
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle et de reporting.

Par ailleurs, l'organe central réalise des contrôles.

### 1.9.1.3 Technique de réduction des risques

#### ***Division des risques (plafonds, limites)***

Selon les règles définies par le Groupe BPCE, l'établissement se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes. Certains secteurs d'activité font l'objet de limites spécifiques. Des mesures limitatives ponctuelles peuvent être décidées en fonction des évolutions constatées.

#### ***Fournisseurs de protection***

Le principal fournisseur de garanties est la SACCEF, filiale du groupe BPCE, et qui garantit les prêts immobiliers.

#### ***Valorisation et gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles***

Le groupe BPCE met à disposition de l'établissement un outil de revalorisation à l'aide d'indices de ses garanties réelles pour les segments *retail*.

#### ***Effet des techniques de réduction du risque de crédit***

Au 31 décembre 2010, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et sûretés obtenues par l'établissement dans le cadre de son activité de crédit, ou la prise en compte des achats de protection permettent de réduire l'exposition de l'établissement au risque de crédit.

### 1.9.1.4 Simulation de crise relative aux risques de crédit

La DRG qui doit se charger de cette simulation n'a pas adressé à cette date les résultats à CEBPL.

### 1.9.1.5 Travaux réalisés en 2010

En matière de surveillance des risques de crédit, l'établissement a mis en place un processus dénommé « surveillance de proximité », visant à détecter les situations les plus risquées, et support du diagnostic et du plan d'action associé. Ce dispositif intermédiaire entre la surveillance des opérations par les opérationnels et le Comité Watch List vient compléter les outils existants.

## 1.9.2 Risques financier

---

La fonction spécialisée « risques financiers » est composée de deux branches : les risques de marché et les risques structurels de bilan.

### 1.9.2.1 Risques de marché

Les risques de marché se définissent comme les risques de perte liés aux variations des paramètres de marché.

Les risques de marché se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit).
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

### *Organisation du suivi des risques de marché*

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, les activités financières pour compte propre ainsi que les opérations de placement des fonds propres disponibles dans le cadre d'une politique de moyen long terme sur des produits générant des risques de marchés, quel que soit leur classement comptable. Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Dans la segmentation du bilan, on distingue trois compartiments :

- Clientèle.
- Fonds Propres.
- Compte Propre.

Les deux premiers compartiments, Clientèle et Fonds Propres, sont logés dans la gestion globale du bilan et constitue la partie relevant des activités bancaires.

Les activités de négociation sont regroupées dans le portefeuille Compte Propre.

Il existe par ailleurs un compartiment analytique Holding qui recouvre :

- Les fonds propres.
- Le passif subordonné.
- Les participations nationales (ex : BPCE).
- Les prêts et titres subordonnés accordés à BPCE.
- Et toutes les opérations nationales que BPCE décide d'affecter à ce compartiment.

La Direction des Risques assure le contrôle de deuxième niveau des activités financières régies par la présente charte au travers d'un service de contrôle appelé Département Risques Financiers dont la finalité est de vérifier de manière indépendante l'exactitude des positions et des résultats de chacun des compartiments de la gestion financière, ainsi que de veiller au respect des limites définies par le Groupe et de celles fixées par la CEBPL.

Elle se charge également :

- de vérifier que le processus décisionnel défini est respecté,
- d'en apprécier la pertinence,
- de proposer les évolutions nécessaires.

Sur ce périmètre, la **fonction Risques de marché de la CEBPL** assure les missions suivantes :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché,
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché,
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles soumises au comité des risques compétent,
- l'instruction de la liste des produits autorisés pour les activités générant des risques de marché soumise au comité des risques compétent,
- l'instruction des demandes d'investissement et des nouveaux produits de marché avec décision par les comités compétents,
- le contrôle des positions, de l'affectation au bon portefeuille des risques et des résultats à partir des reportings selon une fréquence régulière et conforme aux normes groupe,
- l'analyse transversale des risques et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles,
- la notification aux responsables opérationnels et l'alerte de l'audit interne et de l'organe exécutif en cas de dépassement de limites ou de dégradation notable des résultats,
- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'action de réduction de risque,
- en outre, en fonction de l'organisation mise en place par chaque établissement, la filière risque réalise le contrôle exhaustif de la conformité des opérations, notamment par rapport aux schémas délégataires et aux décisions prises par les comités ad hoc,
- un contrôle de l'application des processus opérationnels d'enregistrement et de validation des opérations et le passage en statut « verified ».

L'objectif de ces contrôles est aussi d'établir :

- un contrôle conjoint mais indépendant de ceux du Front Office et du Middle Office, des résultats de l'activité financière par un contrôle de la valorisation du portefeuille et du rapprochement entre résultats comptable et économique,
- un contrôle de la gestion opérationnelle des risques de gestion globale du bilan conduite par la Direction Financière dans le cadre d'une stratégie élaborée en Comité de Gestion de Bilan et de limites décidés par le Directoire et suivis en Comité des Risques,
- ce contrôle doit porter sur l'intégralité des opérations réalisées et, selon les points visés, mensuellement ou plus fréquemment.

En outre, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent à vocation à s'assurer de la matérialité des contrôles hiérarchiques.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui prend en charge notamment la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, stress tests...), l'examen des modèles de valorisation, des indicateurs de gestion en découlant, des politiques de réfaction de résultats, l'évaluation des performances de ce système (back-testing), la définition du reporting des positions (expositions) et des risques de marché aux différents niveaux du groupe.

### **Systeme de mesure et de limite des risques de marché**

Les opérations de marché sont enregistrées dans les outils de la PTF au fil de l'eau. De la même façon, les positions et valorisations sont produites quotidiennement.

En revanche, les résultats comptables sont produits de façon :

- quotidienne pour les opérations du compartiment Compte Propre.
- mensuellement pour les opérations des autres compartiments.

Les résultats de gestion sont rapprochés mensuellement des résultats comptables, tant en comptabilité française qu'en comptabilité IFRS. Ce rapprochement est effectué tant par la Middle Office Financier que par la Direction des Risques en charge des risques financiers.

Les limites du compartiment Compte Propre sont produites quotidiennement. En sus, l'outil scénarisk calcule la VaR quotidiennement.

Pour les autres limites, celles-ci sont calculées mensuellement.

Ci après les tableaux des limites au 31/12/10

RISQUE	INDICATEUR	ORIGINE	HORIZON	LIMITE	RESPECT DES LIMITES			
					NIVEAU	OK ?	DATE	
ALIM/FP	FP	Encours maxi sur compartiment FP = FDR (FP-participations CNCE-INK)	BPCE	M	1 109,1 M€	384,6 M€	☺	31/12/2010
		Encours maxi sur compartiment actions = 10% max FP	BPCE	M	10%	1,41%	☺	31/12/2010
		Encours maxi sur compartiment alternatif = 20% max FP	BPCE	M	20%	6,27%	☺	31/12/2010
		Volatilité MLI (2% de l'encours maximum)	BPCE	M	2%	0,4%	☺	31/12/2010
		seuil d'alerte PNB FP IF	BPCE	M	-33,3 M€	4,6 M€	☺	31/12/2010
		Consommation de fonds propres économiques (limite annuelle fixée par Comité Capital Management)	CEBPL	M	81,7 M€	23,0 M€	☺	31/12/2010
	CHANGE	produits autorisés	BPCE	J		RAS	☺	31/12/2010
		création de valeur	CEBPL		à définir	à définir		à définir
	ALM TITRES	Absence risque de change en direct	BPCE	J			☺	31/12/2010
		% du portefeuille sur 1 devise autorisée	BPCE	J	< 2.5%	0,00%	☺	31/12/2010
	Division des Risques	Volumétrie définie annuellement dans la politique financière CEBPL	CEBPL	J	min. : 375 M€ max : 1125 M€	765,0 M€	☺	31/12/2010
		Ratio 4003 : maximum par contrepartie de 25% des fonds propres	BPCE	T	25% FP Régl. Nets 4003:	397,3 M€	RAS	☺
OPCVM	déclaration des risques individuels > 10% des fonds propres < 8 * FP ?	BPCE	T	10% FP Régl. Nets 4003:	158,9 M€	RAS	☺	31/12/2010
	dispositif défini dans le référentiel Risque de Marchés du 15/09	BPCE	J	10 conditions doivent être respectées		RAS	☺	permanent
TITRISATION	Note F PEROL du 06/08/10	BPCE	J	dérogatoire DRG		RAS	☺	permanent
IC	FCPR	Encours souscrits sur fonds en capital risque (net des amortissements) hors FIDEPPP	BPCE	J	5% FP Régl. Nets corep: 86,4 M€	16,6 M€	☺	31/12/2010
	FCPR	investissement maximum par fonds	BPCE	J	max : 10 M€	max : 5,4 M€	☺	31/12/2010
	FCPR	Actifs des FCPR : mini 80 M€ si national 15 M€ si régional	BPCE	J	80 M€ si national, 15 M€ si régional	1 actif : 61 M€	☺	31/12/2010
	FCPR	Fonds autorisé par la DRG	BPCE	J			☹	attention particulière sur un fonds
	Immobilier	Limite sur immobilier hors exploitation	BPCE	S	5% FP Régl. Nets corep: 86,4 M€	26,1 M€	☺	31/12/2010

RISQUE	INDICATEUR	ORIGINE	HORIZON	LIMITE	RESPECT DES LIMITES			
					NIVEAU	OK ?	DATE	
VAR	VAR portefeuille Compte Propre à 99%	BPCE	J	543 000 €	51 111 €	☺	31/12/2010	
	seuil d'alerte = 80% de la limite	BPCE	J	434 400 €	RAS	☺	31/12/2010	
	Liquidité des titres contenus dans le compte propre	BPCE	J	quotidien	RAS	☺	31/12/2010	
	back testing VaR (CPR)	CEBPL		pour information	en 2010 14 dépassement sur 241 séances			
FP	Consommation de fonds propres économiques (15 fois la limite en VaR du compte propre)	CEBPL	J	8,15 M€	6,9 M€	☺	31/12/2010	
prod autorisés	produits autorisés ?	BPCE	J		RAS	☺	31/12/2010	
perte	Alertes sur les risques de perte après refinancement :	CEBPL	J	-5 M€ -7,5 M€ -10,0 M€	0,60 M€	☺	31/12/2010	
	Stop loss global annuel après refinancement = 1% des fonds propres nets réglementaires au 31/12/09	CEBPL	J	-15,55 M€	0,60 M€	☺	31/12/2010	
L i m i t e s c o m p o r t e m e n t a l e s	Limites définies dans une note validée par le Comité des Risques du 14/09/09	CEBPL	J			☺		
	limite de volumétrie bilan	CEBPL	J	150 M€	38,1 M€	☺	31/12/2010	
	limite de volumétrie bilan - action en valeur marché	CEBPL	J	actions en direct	5 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie bilan - action en valeur marché	CEBPL	J	opcvm actions et ob	40 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie bilan - action en valeur marché	CEBPL	J	EMTN structurés	20 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie bilan - taux, crédit, inflation en valeur marché	CEBPL	J	titres obligataires en	80 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie bilan - taux, crédit, inflation en valeur marché	CEBPL	J	opcvm	80 M€	5,6 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie bilan - taux, crédit, inflation en valeur marché	CEBPL	J	EMTN structurés	10 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie bilan - gestion alternative en valeur marché	CEBPL	J	OPCVM et EMTN structurés	80 M€	36,4 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie bilan - autres actifs de diversification en valeur marché	CEBPL	J	OPCVM et EMTN structurés	20 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie hors-bilan actions en équivalent delta	CEBPL	J	options	40 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie hors-bilan actions en équivalent delta	CEBPL	J	futures ou contrats	40 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie hors-bilan actions en nominal	CEBPL	J	sw ap	20 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie hors-bilan taux, crédit, inflation en équivalent delta	CEBPL	J	options	60 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie hors-bilan taux, crédit, inflation en équivalent delta	CEBPL	J	futures ou contrats	60 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite de volumétrie hors-bilan taux, crédit, inflation en nominal	CEBPL	J	sw ap	200 M€	0,0 M€	☺	31/12/2010
	limite en maturité titres obligataires en direct et EMTN structurés	CEBPL	J	dettes souveraines, supranationaux, garantis	15 ans	Néant	☺	31/12/2010
limite en maturité titres obligataires en direct et EMTN structurés	CEBPL	J	autres titres	7 ans	Néant	☺	31/12/2010	
limite sur risque action calculé en équivalent delta	CEBPL	J	limite inférieure	0 M€	Néant	☺	31/12/2010	
limite sur risque action calculé en équivalent delta	CEBPL	J	limite supérieure	40 M€	Néant	☺	31/12/2010	

Aucun dépassement significatif n'est constaté en 2010 sur les portefeuilles Compte Propre, Fonds Propres et Clientèle.

Le dispositif de suivi en risques de marché se base sur des indicateurs de risques qualitatifs et quantitatifs. La fréquence de suivi de ces indicateurs varie en fonction du produit financier contrôlé.

### Simulation de crise relative aux risques de marché

Depuis 2009, la Direction des Risques Groupe s'attache à définir et mettre en œuvre des stress scénarii, en collaboration avec les différentes entités du groupe. L'établissement dispose des données relatives aux stress scénarii qui le concernent.

En matière de stress scénarii, durant l'été 2010, 17 scénarios historiques et hypothétiques sont redéfinis et se substituent aux scénarii utilisés jusqu'alors en affinant les chocs et les poches sur lesquels ils étaient calculés.

Ces stress scénarii sont calculés sur les compartiments Compte Propre (« CPR ») et Fonds Propres (« FP »).

Pour rappel, le tableau ci-dessous présente le détail des chocs des principaux scénarios.

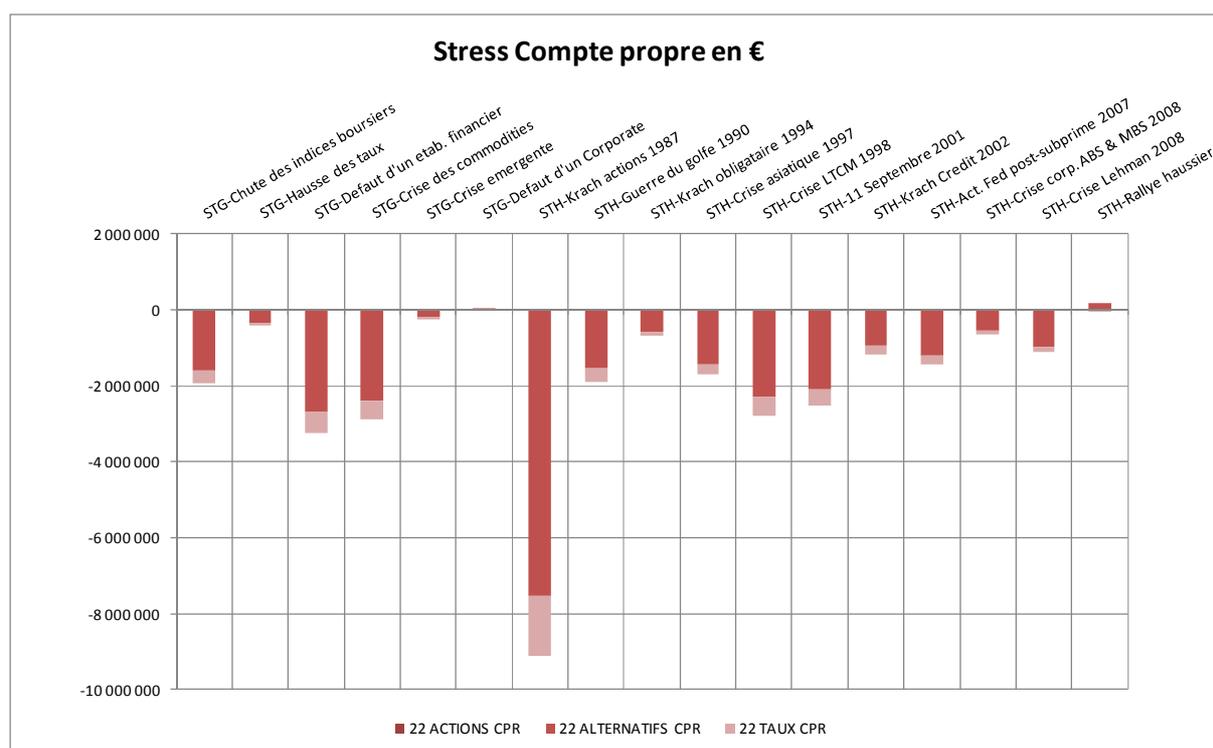
Parmi ces 17 scénarios, il ressort que CEBPL est plus particulièrement exposée à la réplique du krach boursier rencontré en 1987 du fait des chocs engendrés sur la gestion alternative.

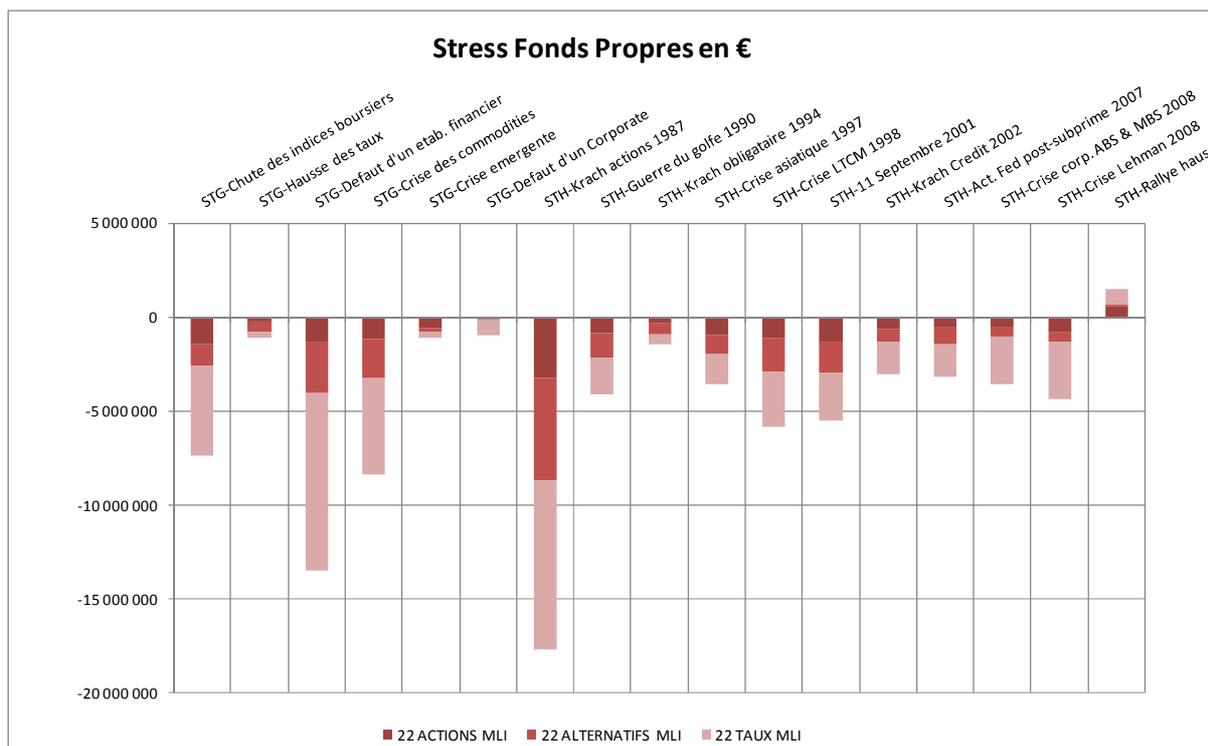
Ainsi, au 31/12/10, la perte en 24 heures sur ce scénario est estimée à 9,1 M€ sur le compte propre et à 17,7 M€ sur le compartiment Fonds Propres.

En second lieu, le scénario répliquant le défaut d'un Etablissement financier de premier ordre, provoquerait une perte sur le compte propre de 3,2 M€ et de 13,5 M€ sur le compartiment Fonds Propres.

En conséquence de la récente crise financière, 3 scénarios complémentaires et élémentaires avaient été ajoutés courant 2009. Les résultats au 31/12/10 sont les suivants :

- Un choc sur les spreads de crédit (perte en 24 heures de 0,7 M€ sur le CPR et 5,4 M€ sur le FP).
- Un choc boursier (perte en 24 heures de 1,5 M€ sur le CPR et 0,8 M€ sur le FP).
- Un choc sur les taux élémentaires (pertes non significatives).





### Travaux réalisés en 2010

Deux référentiels de risques financiers ont été mis à jour en septembre 2010 (risques de marché et risque ALM).

Ces deux référentiels ont servi de base à la révision de la charte financière CEBPL fin 2010.

Un recueil de limites relatif aux risques financiers a ainsi été élaboré.

Une cartographie des risques de marché a été créée sur la globalité du portefeuille (ligne à ligne).

#### 1.9.2.2 Risques de la gestion de bilan

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiate ou future, lié aux variations des paramètres monétaires ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de liquidité** : se définit comme le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché. Le risque de liquidité est associé à l'incapacité pour une société de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides. Le risque de règlement est rattaché au risque de liquidité conformément au chapitre 5 du titre IV du règlement 97-02.
- **le risque de taux d'intérêt global** : se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.
- **le risque de change structurel** : se définit comme le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre du portefeuille bancaire ou des participations, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.

***Organisation du suivi des risques de la gestion de bilan (liquidité, taux d'intérêt global, change)***

Le département Risques financiers de la CEBPL assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

**Au sein de l'établissement, la filière risque de bilan** assure les missions suivantes :

La CEBPL formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de second niveau dans lequel figure la qualité du dispositif d'encadrement de risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites :

- présenté au Comité des Risques Financiers.
- au comité des Risques.

Un reporting ALM normalisé sera remonté chaque trimestre à la Direction des Risques Groupe reprenant les éléments ci-dessus mentionnés ainsi qu'une analyse plus qualitative des différents indicateurs ALM.

Ce reporting structurera en 2011 le contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau ALM.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe**, qui est en charge des aspects suivants :

- les conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan),
- les indicateurs de suivi, les règles et périodicité de reporting au comité de gestion de bilan,
- les conventions et processus de remontée d'informations,
- les normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action.
- le modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan,

***Système de mesure et de limite des risques de la gestion de bilan (liquidité, taux d'intérêt global, change)***

La CEBPL est autonome dans sa gestion du bilan dans le cadre normalisé du Référentiel GAP Groupe défini par le Comité GAP Groupe et validé par le Comité des Risques Groupe.

Elle partage les mêmes indicateurs de gestion avec les établissements du Groupe BPCE, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Les limites suivies par la CEBPL sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scénarios est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarios « Groupe » appliqués par tous les établissements.

Travaux réalisés en 2010

Tableau de suivi des limites

RISQUE	INDICATEUR	ORIGINE	HORIZON	LIMITE			RESPECT DES LIMITES		
							OK ?	DATE	
GESTION DE BILAN / ALM	TAUX	Indicateur BALE II (avec inflation) : choc 200 bp taux , sur base statique sur position de transformation. Pertes actualisées sur 20 ans	BPCE	long terme	< 20% des FP de base, seuil d'alerte 15%			☺	30/09/2010
		Sensibilité de la MNI (hors CPR) dynamique en N+1 et N+1+2 (scenario de taux le + défavorable sur 1 an puis sur les 2 premières années et risque inflation)	BPCE	2 ans	5%	9%		☺	30/09/2010
		Ratio : (Gap en encours moyen sur bilan statique taux fixé, mesure sur horizon 10 ans) /Fonds Propres bruts	BPCE	1/10 ans	< 95% 1 et 2Y , 90% 3Y, 85% 4Y, 80% 5Y, 70% 6Y, 60% 7Y, puis 50%			☺	30/09/2010
	COREP	Ratio Fonds propres disponibles COREP IFRS	BPCE	M	> 8%			☺	31/12/2010
	LIQUIDITE	Ratio de liquidité COEFF LIQ	BPCE	1 mois	> 100%			☺	31/12/2010
		Ratio d'observation annuel : ressources -emplois	BPCE	jusqu'à 10 ans	85% minimum sur tout l'horizon			☺	30/09/2010
		stress de liquidité à 3 mois (signature)	BPCE	3 mois	M+1 : -1890	M+2 : -1904	M+3 : -1902	☺	30/09/2010
		stress de liquidité à 3 mois (systémique)	BPCE	3 mois	M+1 : -1890	M+2 : -1904	M+3 : -1902	☺	30/09/2010
		stress de liquidité à 3 mois (mixte)	BPCE	3 mois	M+1 : -1890	M+2 : -1904	M+3 : -1902	☺	30/09/2010
	Plafond d'emprunt JJ/semaine	BPCE	J	403,4 M€			☺	31/12/2010	
	Plafond de découvert < -50 M€	BPCE	J	-50 M€ (sinon Eonia +250 bp)			☺	31/12/2010	

Indicateurs principaux de Taux

Bâle II	Bâle II			
	31/12/2009	31/03/2010	30/06/2010	30/09/2010
indicateur	-14,55%	-10,82%	-8,92%	-9,75%
limite	-20,00%	-20,00%	-20,00%	-20,00%

Sensibilité de la MNI

sensibilité de la MNI	31/03/2010	30/06/2010	30/09/2010
limite année 1	5,00%	5,00%	5,00%
Scénario année 1	translation 100 bp	translation 100 bp	translation 100 bp
limite année 2	9,00%	9,00%	9,00%
Scénario année 2	aplatissement	aplatissement	aplatissement

Aucun dépassement n'a été constaté en 2010 sur les limites de risques de taux.

Indicateurs principaux de liquidité

Limite JJ-Semaine

La consommation de la limite JJ-semaine fait l'objet d'un suivi permanent.

Ratio d'observation de liquidité statique

ratio d'observation (ratio ressources/emplois) 2010	31/03/2010	30/06/2010	30/09/2010
limite	85%	85%	85%

La limite est respectée sur la période d'observation.

Risque de limite dynamique

Les limites des stress test de liquidité sont respectées.

### 1.9.3 Information financière spécifique (FSF : titrisation, CDO, RMBS, LBO...)

#### **Expositions titrisées par la CEBPL**

La CEBPL ne procède pas à la titrisation d'actifs en 2010.

#### **Positions de titrisations acquises**

Au 31/12/10, la CEBPL détient pour 7,2 M€ de titrisation valorisée (dont 8,3 M€ en nominal).

#### **CDO et expositions « monolines » et autres garants**

La CEBPL détient une exposition sur deux tranches d'un CDO « investment grade » synthétique souscrit en 2005. Le montant nominal est de 5 M€, valorisé à 4,1 M€. Ces deux tranches de CDO sont provisionnées en coût du risque.

#### **Autres expositions à risque (RMBS)**

La CEBPL détient une exposition résiduelle de 1,3 M€ sur un RMBS de créances hypothécaires résidentielles portugaises émises avant 2002, sans rechargement.

### 1.9.4 Risques opérationnels

La Charte des Risques Groupe définit les risques opérationnels comme les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable aux procédures, aux personnels, aux systèmes internes, à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens et des systèmes d'information.

La définition exclut les seuls risques stratégiques.

#### **1.9.4.1 Organisation du suivi des risques opérationnels**

**La fonction Risques opérationnels de l'établissement**, par son action et organisation, contribue à la performance financière et à la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement.

Le responsable Risques opérationnels dispose de son propre réseau de correspondants dans l'établissement. Au sein de l'établissement, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

- Implication du management à tous les échelons et sa déclinaison au sein de l'ensemble des processus métier,
- Définition claire et formalisée des responsabilités des différents acteurs dans la gestion des risques opérationnels. Ces responsabilités doivent être connues de chacun,
- Mise à disposition de reporting réguliers à tous les niveaux portant sur les expositions et les actions en cours,
- Surveillance efficace des expositions aux risques opérationnels de la CEBPL et de la bonne adéquation du dispositif en place,
- Diffusion auprès de l'ensemble des collaborateurs de la CEBPL d'une culture risques opérationnels,
- Mise en place d'une communication efficace entre les différentes Directions,
- Rédaction de procédures, processus de contrôle et de réduction des risques opérationnels.

L'établissement utilise aujourd'hui l'outil ORiS (Operational Risk System) afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- d'évaluer les risques opérationnels issus des référentiels Groupe, afin de définir le profil de risque de l'établissement ; dans le cadre d'une cartographie unique,
- de gérer la collecte des incidents générant ou susceptibles de générer une perte,
- de contribuer à la remontée des alertes pour les incidents supérieurs à 150 K€ et des incidents significatifs dans le cadre de l'article 17 ter,
- de disposer d'indicateurs prédictifs de risque permettant d'intervenir en amont des incidents et de couvrir les facteurs environnementaux du risque.

L'établissement dispose également via cet outil d'éléments de reporting, et d'un tableau de bord Risques Opérationnels généré trimestriellement sur la base des données collectées.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe BPCE applique, pour le moment, la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits. Au 31/12/2010 l'exigence en fonds propres à allouer au titre de la couverture du risque opérationnel est de 63,59 M€.

Les missions sont menées en lien avec le Département Risques Opérationnels de la **Direction des Risques Groupe** qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements, notamment lors du comité des Risques opérationnels Groupe.

#### 1.9.4.2 Système de mesure des risques opérationnels

Le Responsable Risques Opérationnels est rattaché au Directeur des Risques de l'entité. Il est en charge de piloter les dispositifs «cartographie», «base incidents», «indicateurs», «plans d'actions» et «reporting» au sein de la CEBPL.

Pour ce faire, il doit :

- décliner, auprès des utilisateurs internes, les méthodologies et outils du Groupe ;
- garantir la qualité des données produites et veiller à l'exhaustivité des données collectées ;
- effectuer une revue périodique des bases d'incidents, de la résolution des incidents, de l'état d'avancement des plans d'actions, de la formalisation des procédures de gestion et de contrôle correspondantes.
  - veiller à ce que les différents métiers et fonctions s'engagent et s'inscrivent dans le cadre défini et réalisent chacun concrètement les démarches nécessaires à une plus grande maîtrise de ces risques;
  - animer le comité des Risques Opérationnels ;
  - participer selon les cas, à des comités associant d'autres fonctions transverses ou métiers (qualité, monétique...)

Sur ces sujets, il est un interlocuteur de la Direction des Risques Groupe. Il produit les reportings de risques opérationnels au niveau de l'établissement, prépare et anime le Comité ad hoc de la CEBPL.

Il s'appuie sur un réseau de correspondants internes auprès de chacune des Directions dont le rôle est, pour chaque type de risque identifié, et à minima pour chaque type de risque intégré dans le référentiel groupe, de se prononcer sur :

- le niveau de fréquence, d'apparition.
- l'impact potentiel d'un tel risque (sur la rentabilité ou en matière d'image).
- le Stress scénario (impact maximum).
- les assurances existantes.
- le dispositif de maîtrise du risque existant (DMR).
- le dispositif de contrôle permanent (nouvelles normes nationales).

Le chantier est coordonné, analysé et contrôlé par le Département Risques opérationnels qui s'assure de la méthodologie et de la cohérence globale et qui accompagne les évaluateurs et validateurs dans l'organisation de leur chantier et dans certaines évaluations.

La collecte des incidents repose sur les Correspondants Risques Opérationnels de la CEBPL qui doivent alimenter la base « incidents » au fil de l'eau.

Les incidents saisis sont exhaustifs :

- a minima tous les incidents ayant un impact final en comptabilité;
- ainsi que tous les incidents entraînant un manque à gagner et/ou un coût de traitement anormal, et/ou ayant un impact image négatif significatif;
- concernent toutes les activités de l'établissement.

Les indicateurs de risques sont alimentés et suivis par la CEBPL afin :

- de compléter le dispositif d'alerte et d'anticiper les pertes potentielles futures sous un mode « prédictif » ;
- d'enrichir les bases, notamment pour les incidents non avérés et/ou à faible fréquence.

A ce titre, les indicateurs doivent permettre de suivre le profil ainsi que l'environnement de risques de l'établissement. Ils sont alimentés par les Correspondants Risques Opérationnels de la CEBPL selon une périodicité propre à chaque indicateur qui se doit d'être adaptée à la nature du risque ou du dispositif de risques observé. Des seuils acceptables et critiques sont définis sur chaque indicateur par les responsables métiers/d'activité, ces derniers doivent analyser le dépassement des seuils critiques. Les analyses sont présentées en Comité des Risques Opérationnels.

Les reportings « risques opérationnels », ont pour objectif de fournir aux instances dirigeantes de l'entreprise une vision consolidée des risques opérationnels leur permettant :

- d'appréhender la nature et l'ampleur des risques encourus ;
- de s'assurer de l'adéquation des dispositifs de gestion des risques opérationnels avec le profil de risques et le plan d'activité de l'établissement ;
- d'effectuer les arbitrages nécessaires pour limiter/couvrir les risques ;
- de piloter les actions préventives / correctives et leur état d'avancement.

Leur finalité est également de fournir au régulateur « l'assurance que les instances dirigeantes participent activement à la surveillance du dispositif de gestion des RO » (Bâle, Juin 04).

Le reporting « risques opérationnels » est produit trimestriellement et constitue un support du Comité des Risques Opérationnels et de la Continuité d'Activité de l'entité.

Un reporting trimestriel Risques Opérationnels est également produit à chaque Comité des Risques et Comité d'Audit.

L'information à l'organe exécutif s'effectue lors du Comité des Risques.

Ces reportings intègrent notamment :

- le suivi des pertes comptables annuelles,
- le suivi des pertes potentielles sur les incidents en cours et des provisions sur le top 20,
- le top 10 ou le top 5 des incidents de la période,
- une synthèse des incidents clos sur la période,
- le suivi des événements de risques dépassant un certain seuil (> 10 K€),
- le nombre d'incidents saisis sur la période et le délai moyen de saisie après l'apparition de l'incident.

#### **1.9.4.3 Travaux réalisés en 2010**

Durant l'année 2010, plus de 2236 incidents sont collectés pour un montant cumulé non définitif (certains incidents étant en cours de traitement) de 6 076 531,18 €.

En coordination avec les travaux du Groupe sur l'établissement de la cartographie des risques opérationnels, une même démarche est menée avec l'ensemble des entités de la CEBPL. Elle aboutit à la présentation et à la validation lors du Comité Risques Opérationnels et Continuité d'Activité (CROCA) du 2 décembre 2010 de la cartographie des risques opérationnels et du pilotage des plans d'actions.

Le processus de rapprochement comptable est fiabilisé.

Par ailleurs, une démarche de révision des indicateurs est initiée. Pour 2010, 24 indicateurs sont suivis par le Département Risques Opérationnels. 14 font l'objet d'un suivi mensuel, et 10 trimestriel. La finalisation de ce processus est un objectif 2011.

### 1.9.5 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges

---

Pas de risque juridique majeur identifié, ni de faits exceptionnels sur l'exercice.

### 1.9.6 Risques de non-conformité

---

« La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BPCE. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions Conformité telles que définies dans la Charte Conformité du Groupe BPCE et disposant de moyens dédiés.

La loi 2009-715 du 18 juin 2009 confie à l'Organe Central une responsabilité en matière d'organisation du contrôle interne dans le cadre de son article 1er qui prévoit notamment que l'Organe Central est « chargé » :

De définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés, notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au 4ème alinéa de l'article L 511-31 ;

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité:

BPCE en tant qu'Organe Central pour ses activités propres ;  
Ses affiliés et leurs filiales directes ou indirectes ;  
Ses filiales directes ou indirectes.

La filière Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement n°97/02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes des entreprises du Groupe BPCE aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires financières ou d'assurance, afin :

De prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4-p du règlement 97/02 du CRBF, comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant. »

De préserver l'image et la réputation du Groupe BPCE auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la filière Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein des entreprises du Groupe BPCE, de ses affiliés et de ses filiales, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La filière Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La filière Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF. La filière Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec l'ACP.

Enfin, en tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la filière Conformité entretient des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BPCE : Inspection Générale, Direction des Risques, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction en charge du Contrôle Comptable. »

#### **1.9.6.1 Sécurité financière (LAB, LFT, lutte contre la fraude)**

Les évolutions réalisées en 2010 par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sur le domaine de la Sécurité financière s'axent principalement sur :

- La traduction organisationnelle de l'approche par les risques de blanchiment,
- Le perfectionnement de l'outil national de gestion des alertes anti-blanchiment,
- La formation de l'ensemble des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment.

#### **1.9.6.2 Conformité bancaire**

Les actions menées en 2010 par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sur le domaine de la conformité bancaire visent essentiellement :

- L'analyse et la validation de la conformité des nouveaux produits et services, des processus commerciaux et des actions de développement de l'activité commerciale,
- La détection des dysfonctionnements de conformité et la mise en place des mesures correctrices en vue de renforcer le dispositif de maîtrise des risques,
- La réalisation de contrôles de la conformité des opérations par déclinaison des programmes de contrôle mis en œuvre.

#### **1.9.6.3 Conformité financière (RCSI) - Déontologie**

Les travaux réalisés en 2010 par le RCSI se focalisent notamment sur :

- L'analyse et la validation de la conformité des nouveaux produits financiers proposés à la clientèle,
- La réalisation de contrôles de la conformité des opérations de la clientèle sur instruments financiers en application du programme de contrôle annuel,
- La mise à jour et la diffusion du recueil des règles de déontologie de l'établissement,
- Le suivi de la mise en œuvre du dispositif de certification professionnelle des collaborateurs.

### **1.9.7 Gestion de la continuité d'activité**

---

#### **1.9.7.1 Dispositif en place**

Le Directoire place la Continuité de l'Activité sous la responsabilité de la Direction des Risques. Un Responsable de la Continuité de l'Activité est nommé et sa mission est :

- Elaborer, enrichir et maintenir les plans de continuité des activités internes et externes,
- Organiser la continuité de l'activité et sensibiliser les acteurs internes et externes,
- Réaliser des exercices et contrôles relatifs à la continuité des activités de l'entreprise,
- Assurer le soutien de la gestion de crise.

Le Plan de Continuité de l'Activité couvre les processus critiques identifiés au niveau du Groupe auxquels s'ajoutent les processus critiques identifiés au niveau de la CEBPL. Les objectifs de continuité d'activité sont établis suivant les exigences métiers et exprimés pour chaque processus critique en Délai Maximal de Reprise d'Activité (DMIA).

En situation de crise, la gouvernance est confiée à la Cellule de Crise qui déclenche le PCA au regard des scénarios de crise : indisponibilité des locaux, indisponibilité du Système informatique, indisponibilité des compétences.

### 1.9.7.2 Travaux menés en 2010

Les travaux menés consistent au maintien en condition opérationnelle du PCA et à l'optimisation des solutions de secours.

Les tests et exercices réalisés permettent de s'assurer de l'efficacité du dispositif de continuité. Les tests techniques valident les mesures de continuité pour la reprise des systèmes d'information et le report de l'activité sur les sites de repli. L'exercice de simulation de crise valide le dispositif organisationnel de la cellule de crise.

Les principaux projets d'optimisation du dispositif concernent :

- la mise en place de nouveaux sites de repli,
- l'intégration d'une nouvelle technologie de sauvegarde et de réplication des données.

La mise en place des nouveaux dispositifs de continuité est réalisée en interaction avec l'ensemble des unités exécutant les activités critiques afin de s'assurer la bonne prise en compte de leurs besoins.

## 1.10 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

### 1.10.1 Les événements postérieurs à la clôture

---

#### **BPCE**

A ce jour, le Groupe BPCE ne communique pas d'évènement post-clôture à relater dans son annexe 31/12/2010.

#### **CEBPL**

A ce jour, le Groupe CEBPL ne relate pas d'évènement post-clôture dans son annexe 31/12/2010.

### 1.10.2 Les perspectives et évolutions prévisibles

---

#### **Environnement macro-économique : une reprise faible et contrainte**

Après un rebond technique, l'activité des pays développés pourrait ralentir en 2011, en raison de l'épuisement naturel des facteurs de relance, qu'il s'agisse de la reconstitution mécanique des stocks des entreprises ou des plans budgétaires de soutien. Cependant, cette consolidation devrait naturellement assurer une croissance plus solide et plus autonome. Elle engendrerait normalement une reprise molle et risquée mais sans rechute, ni déflation. Celle-ci serait en effet durablement contrainte par un processus long de désendettement à la fois public et privé.

La phase actuelle se situe dans une période traditionnellement délicate du cycle où la demande privée doit prendre le relais de la demande publique, pour conduire enfin à un processus entretenu de croissance. Pourtant, la réactivité des autorités politiques et monétaires, tout comme les fondamentaux économiques, diminuent d'autant plus l'occurrence d'une rechute en récession, que les corrections dans les dépenses en capital des entreprises et des ménages ont en grande partie été déjà faites. De même, le rééquilibrage des comptes publics, dont l'impact négatif est estimé en 2011 à environ un point de PIB pour l'Europe (1,2 point pour la France), serait accompagné par le maintien de politiques monétaires longtemps accommodantes, qui ne se durciraient donc que très graduellement en l'absence de tensions inflationnistes.

La France connaîtrait en 2011 une croissance du PIB autour de 1,6%, comme en 2010. Les taux à 3 mois se situeraient en moyenne annuelle à 1,2% en 2011. L'OAT 10 ans se maintiendrait autour de 3,5%, voire remonterait progressivement vers 3,8% en fin 2011, un niveau plus cohérent avec le cycle d'activité.

Un Groupe BPCE résolument engagé dans la poursuite de ses objectifs stratégiques

Dans ce contexte, le Groupe reste mobilisé sur les objectifs définis dans son plan stratégique Ensemble 2010 – 2013, notamment :

- le renforcement de sa solidité financière : le Groupe maintient son objectif de remboursement intégral des fonds propres apportés par l'Etat sur la durée du plan, notamment grâce à la mise en réserves de résultats ;
- la poursuite des actions commerciales ambitieuses et innovantes des réseaux centrées sur les clients :
  - dans le cadre de la conquête et de l'accompagnement dans la durée des clients pour les Banques Populaires,
  - dans le cadre de « client au cœur » pour les Caisses d'Épargne ;
- le renforcement des synergies entre Natixis et les réseaux.

### Au niveau de CEBPL

Le Groupe CEBPL s'inscrit en 2011 comme en 2010 dans le plan stratégique du Groupe BPCE et mènera à ce titre diverses actions commerciales et qualitatives (exemple : lancement de monbanquier en ligne au 1er semestre 2011), tout en veillant à la bonne contribution de la Caisse aux objectifs Groupe notamment en terme de financement des PME/TPE dans un environnement réglementaire de plus en plus contraint (ratio de liquidité).

En ce qui concerne les marchés particuliers et professionnels, le développement de fonds de commerce par la bancarisation reste un objectif majeur en 2011 avec la volonté de poursuivre le développement du crédit pour le financement de l'habitat et de dynamiser la collecte d'épargne sur le bilan de la Caisse. La décision de renforcer une nouvelle fois les acteurs sur le marché de la prescription immobilière est la meilleure expression de l'esprit de conquête qui anime la CEBPL pour atteindre cet objectif majeur de développement de la bancarisation et de la domiciliation de nouveaux clients. Le marché des jeunes s'inscrit également comme un vecteur de croissance du portefeuille de clientèle.

L'évolution du nombre de comptes actifs, la vente de produits et services, la collecte et les concours à l'économie seront les axes de développement des marchés de la Banque de Développement Régional.

En matière de résultats financiers, si 2010 a permis à la CEBPL de profiter des conditions de refinancement à taux bas, à partir de 2011 la progression du produit net bancaire sera impactée d'une diminution des commissions sur épargne centralisée, des impacts des actions consuméristes sur la tarification et devra faire face à la probable remontée des taux de marché. L'amélioration de son coefficient d'exploitation passera également par une maîtrise de ces frais de gestion. En 2011, le coût du risque ne devrait pas connaître de diminution, l'économie réelle restant très fragile. Pour 2011, la CEBPL devra trouver des relais de croissance au travers d'un développement commercial durable et rentable.

## 1.11 *Éléments complémentaires*

### 1.11.1 Activités et résultats des principales filiales (si comptes consolidés)

**SODERO** a pour objet toute opération, de quelque nature que ce soit, susceptible de concourir au développement des régions de son ressort territorial. Son objet principal est d'assurer une fonction de holding et de détenir un portefeuille de participations dans des PME industrielles et commerciales régionales.

Le résultat net 2010 en normes IFRS de Sodero est de 1,7 M€.

SODERO GESTION est une société, agréée par l'AMF, spécialisée dans la gestion de fonds de capital investissement. Les plus-values de cessions réalisées par les sociétés de capital investissement gérées par Sodero Gestion s'élèvent en 2010 à 4.8 M€.

Un septième FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) de 5.8 M€ a été levé, auprès des clients de la CEBPL principalement. Le résultat net 2010 de Sodero Gestion est de 0,4 M€ (French GAAP).

**BATIROC BPL** est une société de crédit-bail immobilier dont l'objet est la location, soit à titre pur et simple, soit dans le cadre d'opérations de crédit-bail, d'immeubles non équipés à usage professionnel tendant à faciliter ou promouvoir, sur le territoire français, l'implantation d'activités nouvelles et le développement d'activités existantes y compris leur accompagnement en dehors de cette zone.

L'année 2010 a été marquée pour BATIROC BPL par une activité soutenue. La production a ainsi doublé par rapport à l'année précédente grâce à la poursuite de la diversification de la clientèle vers le segment investisseurs/promoteurs.

Les contrats et avenants signés ont représenté 92 M€ pour 68 dossiers contre 36 M€ pour 30 dossiers en 2009 et les mises en exploitation (i.e. les entrées en loyers) s'élèvent à 64 dossiers pour 70 M€ contre 41 dossiers pour 37 M€ en 2009.

Au Bilan, le montant de crédit-bail immobilier s'élève à 270 M€ pour 2010 pour 387 immeubles. La CEBPL garantit cet encours dans le cadre de la convention.

Enfin, Batiroc BPL affiche un résultat IFRS net 2010 de 0 M€. Ce résultat est lié à l'impact de l'alignement des comptes IFRS sur les comptes sociaux à l'occasion de la mise en œuvre du règlement CRC 2009.03 (-0,3 M€ net d'impôts différés)

### 1.11.2 Informations sociales et environnementales

Néant.

### 1.11.3 Tableau des cinq derniers exercices (normes French)

Nature des indications	2010	2009	2008	2007	2006	2005
	en K€	en K€	en K€	en K€	en K€	en K€
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>						
a) Capital social	964 000	964 000	664 064	203 000	173 342	113 342
b) Nombre de parts sociales émises	48 200 000	48 200 000	33 203 200	10 150 000	8 667 085	5 667 085
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>						
a) Chiffre d'affaires HT (Produit Net Bancaire)	566 746	580 358	405 581	269 152	255 203	247 564
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	173 104	185 541	145 928	74 188	70 873	31 866
c) Impôts sur les bénéfices	58 200	67 682	12 982	8 511	17 498	4 514
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 874	4 438	0	74	1 321	-
e) Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	118 883	94 475	64 650	68 477	63 480	65 947
f) Montant des bénéfices distribués *	39156	35472	30714	12641	8650	7664
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE PART</b>						
a) Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	2,36	2,35	4,79	6,46	5,96	4,83
b) Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2,47	1,96	1,95	6,75	7,32	11,64
c) Dividende versé par parts *						
- net	0,82	0,74	0,93	1,25	1,00	1,35
- avoir fiscal	-	-	-	-	-	-
- revenu global	0,82	0,74	0,93	1,25	1,00	1,35
<b>PERSONNEL</b>						
a) Nombre de salariés **	3 090	3 056	3 039	1 718	1 664	1 631
b) Montant de la masse salariale	123 898	121 609	121 240	63 755	62 167	60 581
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.,...)	73 880	55 507	56 205	46 255	44 187	82 940

\* : Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale

\*\* : ETP Economique moyen CDI+CDD retraités des contrats suspendus, intérimaires ... cette notion comptera un CDI en courte absence et son CDD de remplacement le cas échéant

**1.11.4 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation**

Néant.

**1.11.5 Observations éventuelles formulées par le comité d'entreprise ayant trait à la situation économique et sociale de l'entreprise**

Néant.

**1.11.6 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux**

**Didier PATAULT**, Président du Directoire, en charge du Pôle Administration & Contrôles  
Né le 22 février 1961 à Moncé en Saosnois (72)

Dénomination sociale	n° Siren RCS	Forme	Siège social	Pays	Mandats ou fonctions	Durée du mandat	
						Début	Fin
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BRETAGNE PAYS DE LOIRE (CEBPL)	392.640.090 Nantes	SA Coopérative à Directoire et COS	2 place Graslin 44911 NANTES Cedex 9	France	Président du Directoire	11.04.08	
SDR Ouest - SODERO	858.800.733 Nantes	SA à Donseil d'administration	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Président Directeur Général	02.02.04	
SAMO (S.A. des Marchés de l'Ouest)	872.802.988 Nantes	S.A. HLM	1 rue des Sassafras 44000 NANTES	France	Président du Conseil d'administration	30.11.04	
SODERO PARTICIPATIONS	429.057.482 Nantes	SAS	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Président du Conseil d'administration	02.02.04	
SODERO GESTION	454.026.394 Nantes	S.A.S Sté de Gestion de Portefeuille	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Président du Conseil de Surveillance	16.06.04	
BATIOC BRETAGNE - PAYS DE LOIRE	399.377.308 Nantes	SA à Directoire Sté de Crédit Bail	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Président du Conseil de Surveillance	02.02.04	
BPCE (Organe Central des Banques Populaires et Caisses d'épargne)	493 455 042	SA à Directoire	50, av. Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13	France	Membre du Conseil de surveillance	31.07.09	
NATIXIS	542.044.024 Paris	SA à Directoire	30, av. Pierre Mendès France 75013 PARIS	France	Membre du Conseil d'Administration	01.01.09	
GCE CAPITAL	493.470.264 Paris	SAS Sté de capital investissement	5, rue Masseran 75007 PARIS	France	Membre du Conseil de Surveillance	11.12.06	
GIE GCE TECHNOLOGIES	469.600.050 Lille	GIE	11, rue du Fort de Noyelles Zone Industrielle A 59113 SECLIN	France	Représentant permanent de CEBPL Membre du Conseil de Surveillance	10.02.04	
GCE BUSINESS SERVICES	500.513.429 Paris	GIE	50, ave Pierre Mendès France 75201 PARIS Cedex 13	France	Représentant de la CEBPL Membre du Conseil de Surveillance	30.08.07	
NATIXIS Coficiné	552.000.846 Paris	SA à Directoire	6, rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS	France	Membre du Conseil d'Administration	21.10.10	
PAYS DE LA LOIRE DEVELOPPEMENT	414.614.263 Nantes	SAS	13, rue La Pérouse 44000 NANTES	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	19.03.04	
F.N.C.E.		Association	5, rue Masseran 75007 PARIS	France	Repeésentant permanant de la CEBPL Administratrice		
SEMITAN (SEM des Transports en commun de l'agglomération nantaise)	314.684.960 Nantes	SEM	3, rue Bellier 44000 NANTES	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	10.02.04	
NANTES ATLANTIQUE PLACE FINANCIERE - NAPF		Association	CCI Centre des Salorges 16 Quai Ernest Renaud 44000 NANTES	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	10.02.04	
LA MANCELLE D'HABITATION	575.850.490 Le Mans	S.A. HLM	11, rue du Donjon 72000 LE MANS	France	Administrateur	17.11.09	
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	421.263.047 Paris	SA à Conseil d'administration	19, rue des Capucines 75001 PARIS	France	Membre du Conseil d'Administration	04.09.06	

**Jean CHRISTOFIDES**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Finances, Qualité et Organisation  
Né le 15 mai 1963 à Paris (75)

Dénomination sociale	n° Siren RCS	Forme	Siège social	Pays	Mandats ou fonctions	Durée du mandat	
						Début	Fin
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE (CEBPL)	392.640.090 Nantes	SA Coopérative à Directoire et COS	2 place Graslin 44911 NANTES Cedex 9	France	Membre du Directoire	11.04.08	
SODERO (SDR Ouest)	858.800.733 Nantes	SA à Conseil d'administration	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Administrateur Membre du Comité d'audit	04.03.08	
BATIOC BRETAGNE-PAYS DE LOIRE	399.377.308 Nantes	SA à Directoire Sté de Crédit Bail	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Représentant de la SODERO Membre du Conseil de Surveillance	04.03.08	
BRETAGNE PARTICIPATIONS	423.018.894 Rennes	SA à conseil d'administration	20, quai Duguay Trouin 35000 RENNES	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	15.04.08	
SODERO GESTION	454.026.394 Nantes	S.A.S Sté de Gestion de Portefeuille	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Représentant de la CEBPL Membre du Conseil de Surveillance	11.04.08	
FONCIERE DES CAISSES D'EPARGNE	492.106.281 Paris	SAS à capital variable	1/3, rue des Italiens 75009 PARIS	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	11.04.08	
FONCIERE ECUREUIL	420.881.187 Paris	SAS à capital variable	5, rue Masseran 75007 PARIS	France	Représentant de la CEBPL Membre du Conseil de Surveillance	11.04.08	
AEW FONCIERE ECUREUIL	509.703.153 Paris	S.P.P.I.C.A.V	1-3 rue des italiens 75009 PARIS	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	02.02.09	
GCE BUSINESS SERVICES	500 513 429 RCS Paris	G.I.E.	50, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	France	Contrôleur de gestion	26.06.08	

**Pascal CHABOT**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Banque de Développement Régional  
Né le 27 mai 1959 à Deville (08)

Dénomination sociale	n° Siren RCS	Forme	Siège social	Pays	Mandats ou fonctions	Durée du mandat	
						Début	Fin
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE (CEBPL)	392.640.090 Nantes	SA Coopérative à Directoire et COS	2 place Graslin 44911 NANTES Cedex 9	France	Membre du Directoire	01.12.05	
BATIOC BRETAGNE-PAYS DE LOIRE	399.377.308 Nantes	SA à Directoire Sté de Crédit Bail	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Président du directoire	25.11.05	
BRETAGNE JEUNES ENTREPRISES	428.756.738 Rennes	SA à Conseil d'Administration Sté de Gestion de Portefeuille	20, quai Duguay Trouin 35000 RENNES	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	12.03.09	13.12.10
ESPACIL HABITAT	302.494.398 Rennes	SA HLM	1, rue du Scorf 35000 RENNES	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	11.04.08	
TERRA BOTANICA	493.393.201 Angers	SAEML	Place Michel Debré 49000 ANGERS	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	23.10.06	27/09/2010
SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER (SOCFIM)	390 348 779 Paris	SA à Directoire	7, rue Masseran 75007 PARIS	France	Représentant de la CEBPL Membre du CS	10.05.10	
NATIXIS FACTOR	379 160 070 Paris	SA	307 Avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	27.09.10	
SODERO (SDR Ouest)	858.800.733 Nantes	SA à Conseil d'administration	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Administrateur Directeur Général Délégué	25.11.05 25.11.05	
LA MANCELLE D'HABITATION	575.850.490 Le Mans	S.A. HLM	11, rue du Donjon 72000 LE MANS	France	Vice - Président du CA Président du CA	04.11.05 22.11.10	22.11.10
UNION & PROGRES	576.950.075 Le Mans	SA HLM	17 avenue de Paderborn 72000 LE MANS	France	Administrateur	28.06.06	
LANANTAISE D'HABITATIONS	856.801.360 Nantes	SA HLM	1, allée des Hélices 44000 NANTES	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	28.11.05	
SODERO GESTION	454.026.394 Nantes	S.A.S Sté de Gestion de Portefeuille	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Président du directoire	28.11.05	
GRAND OUEST GESTION	445.284.458 Rennes	S.A.S Sté de Gestion de Portefeuille	18, place de la Gare 35000 RENNES	France	Représentant de la CEBPL Membre du Conseil de Surveillance	02.06.08	
ARSEM LOIRE BRETAGNE		Association Loi 1901	SEMTAN rue de la Trocardière 44400 REZE	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	28.11.05	
NANTES ATLANTIQUE PLACE FINANCIERE (NAPF)		Association	CCI Centre des Salorges 16 Quai Ernest Renaud 44000 NANTES	France	Représentant de SODERO Administratrice	28.11.05	
SCI DE LA FORET	395.095.193 Paris	SCI	17 rue Emile Dubois 75014 PARIS	France	Gérant	17.09.94	

**Frédérique DESTAILLEUR**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Ressources Humaines et Services Bancaires  
Née le 20 juin 1967 à Lille (59)

Dénomination sociale	n° Siren RCS	Forme	Siège social	Pays	Mandats ou fonctions	Durée du mandat	
						Début	Fin
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE (CEBPL)	392.640.090 Nantes	SA Coopérative à Directoire et COS	2 place Graslin 44911 NANTES Cedex 9	France	Membre du Directoire	11.04.08	
SAEM DE LA CITE DES CONGRES	381.053.768 Nantes	SAEM	5 rue de Valmy 44000 NANTES	France	Représentante de la CEBPL Administratrice	05.09.05	
NATIXIS PAIEMENTS	345 155 337 Paris	SA	30, Avenue Mendès France 75013 Paris	France	Administratrice	04.10.10	
MURACEF	324.154.863 Paris	Sté d'assurances mutuelle	5 rue Masseran 75007 PARIS	France	Représentante de la CEBPL Administratrice	05.09.05	
GCE COURTAGE	499.502.961 Paris	SASU	5 rue Masseran 75007 PARIS	France	Administratrice	14.02.08	25.01.10
URSSAF DE LOIRE ATLANTIQUE (Union Recouvrement Cotisations Sécu Soc & Alloc Familiales)	Nantes	Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public	3 rue Gaëtan Rondeau 44200 NANTES	France	Représentante du MEDEF Administrateur	08.11.06	

**Paul KERANGUEVEN**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Banque de Détail jusqu'au 9 octobre 2010  
Né le 2 février 1959 à Quimper (29)

Dénomination sociale	n° Siren RCS	Forme	Siège social	Pays	Mandats ou fonctions	Durée du mandat	
						Début	Fin
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE (CEBPL)	392.640.090 Nantes	SA Coopérative à Directoire et COS	2 place Graslin 44911 NANTES Cedex 9	France	Membre du Directoire	11.04.08	06.10.10
LES EDITIONS DE L'EPARGNE	572.083.392 Paris	SA à conseil d'administration	24, bld de l'Hôpital 75005 PARIS	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	11.04.08	06.10.10
BATIROC BRETAGNE-PAYS DE LOIRE	399.377.308 Nantes	SA à Directoire Sté de Crédit Bail	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Membre du Conseil de Surveillance	04.03.08	
SODERO GESTION	454.026.394 Nantes	S.A.S Sté de Gestion de Portefeuille	13, rue de la Pérouse 44000 NANTES	France	Membre du Conseil de Surveillance	11.04.08	
GIE DISTRIBUTION	493.298.632 Paris	GIE	50, av Pierre-Mendès France 75201 PARIS cedex 14	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	03.12.07	06.10.10
GCE MOBILIZ	502.401.870 Paris	GIE	50, av Pierre-Mendès France 75201 PARIS cedex 13	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	11.12.07	06.10.10

**Bruno GILLES**, Membre du Directoire, en charge du Pôle Banque de Détail à compter du 17 décembre 2010  
Né le 5 octobre 1960 à Maresche (59),

Dénomination sociale	n° Siren RCS	Forme	Siège social	Pays	Mandats ou fonctions	Durée du	
						Début	Fin
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE (CEBPL)	392.640.090 Nantes	SA Coopérative à Directoire et COS	2 place Graslin 44911 NANTES Cedex 9	France	Membre du Directoire	17.12.10	
GIE DISTRIBUTION	493.298.632 Paris	GIE	50, av Pierre-Mendès France 75201 PARIS cedex 14	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	22.11.10	31.12.10
GCE MOBILIZ	502.401.870 Paris	GIE	50, av Pierre-Mendès France 75201 PARIS cedex 13	France	Représentant de la CEBPL Administratrice	22.11.10	

1.11.7 Tableau des mandats exercés par les membres du COS

Nom Prénom et date de naissance	Profession	Entité	Mandat
<b>Eric BADIN</b> né le 14 octobre 1969	<i>Attaché territorial</i>	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de la Sarthe 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
<b>Jean-Pierre BIOR</b> né le 25 janvier 1941	<i>Retraité</i>	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne Blavet Océan 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
		St2 des Entreprôts Frigorifiques du Léon Route de Mespaul 29420 PLOUENAN	Membre du Conseil d'Administration
<b>Jean-Claude BLOT</b> né le 22 mai 1942	<i>Retraité</i>	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne d'ANGERS 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Vice-Président du Conseil d'Administration
		SCI DU PARC JCB 12 place de la République - 49160 LONGUE JUMELLES	Président du Conseil d'Administration
		SCI DU LATHAN BW 7 Impasse de la Maligratte 49160 LONGUE JUMELLES	Président du Conseil d'Administration
		SARL LOIRE PATRIMOINE BW (Sté de Marchand de Biens) 12 place de la République - 49160 LONGUE JUMELLES	Président du Conseil d'Administration
<b>Patrice BRAULT</b> né le 1er mars 1955	<i>Directeur Général</i>	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de Cholet 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
		Cholet Basket	Membre du Conseil d'Administration
		Union Cycliste Cholet 49	Membre du Conseil d'Administration
<b>Vincent BOUVET</b> Né le 2 août 1960	<i>Directeur Juridique</i>	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de la MAYENNE 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
		Société du Pont SARL 11, rue du Petit Pont – 75005 PARIS	Gérant
<b>Michel CAILLET</b> Né le 22 avril 1957	<i>Gérant de Société</i>	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de Vendée 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Vice-Président du Conseil d'Administration
		CAILLET BRIANCEAU - SOEB (SARL) RCS la Roche s/Yon B 307 639 666 1 Place du Marché - 85000 LA ROCHE SUR YON	Gérant
		LA MUTUELLE DE VENDEE	Administrateur
		C G P M E 85	Vice-Président
		SERVICE INTER-ENTREPRISES SANTE AU TRAVAIL	Administrateur
		ASSOCIATION ASPIRE 85	Vice-Président
		LA MUTUALITE FRANCAISE PAYS DE LA LOIRE	Administrateur
		TRIBUNAL DE COMMERCE LA ROCHE / YON	Juge
		HARMONIE MUTUALITE 10 Département Centre Ouest	Administrateur
		HARMONIE MUTUELLES	Administrateur
		Harmonie Soins et Services	Administrateur
<b>Philippe CHEVREUL</b> Né le 10 décembre 1946	<i>Retraité</i>	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de la Sarthe 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Administrateur
<b>Dominique COURTIN</b> Né le 4 juillet 1946	<i>Retraité</i>	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne Rennes Brocéliande ESPACIL Résidences 1 rue de Scorff 35042 RENNES	Président du Conseil d'Administration Administrateur
		SOCOBRET - Société coopérative HLM de Bretagne 1 avenue Pierre Mendès-France 56607 LANESTER	Administrateur
		SOCLAM Sté Coop HLM de location habitation 1 avenue Pierre Mendès-France 56607 LANESTER	Administrateur
		ARGO Association des résidences du Grand Ouest 27 rue Anita Conti 56000 VANNES	Président du Conseil

# CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE / Rapport Annuel 2010

Nom Prénom et date de naissance	Profession	Entité	Mandat
<b>Jean-Luc DESVERONNIERES</b> Né le 15 avril 1944	<i>Retraité</i>	<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		<b>Société Locale d'Epargne de Nantes</b>	Vice-Président
		<b>SCI DENIMO 2 bd ernest Dalby 44000 NANTES</b>	Gérant
<b>Yvon GUYADER</b> né le 28 mars 1938	<i>Retraité</i>	<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance jusqu'au 26/04/2010
		<b>Société Locale d'Epargne du Finistère Nord</b>	Président du Conseil d'Administration
		<b>2 Place Graslin – 44000 NANTES</b>	jusqu'au 06/2010
<b>Victor HAMON</b> Né le 15 août 1942	<i>Retraité</i>	<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		<b>Président de la Société Locale d'Epargne d'Angers</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
		<b>NATIXIS ASSET MANAGEMENT</b> 21 quai d'Austerlitz 75013 PARIS	Membre du Conseil d'Administration
		<b>BPCE IOM</b> 88 avenue de France 75013 PARIS	Membre du Conseil d'Administration
		<b>SDR OUEST SODERO</b> 13 rue de la Pérouse 44000 NANTES	Représentant de la CEBPL administratrice
		<b>FONCIA</b> 13 avenue Lebrun 92188 ANTONY	Membre du Comité d'Audit
		<b>FNCE (Fédération Nationale des Caisses d'Epargne)</b> 5 rue Masseran 75007 PARIS	Membre du Conseil de Surveillance
		<b>PARCOURS CONFIANCE</b> 15 avenue de la Jeunesse 44700 ORVAULT	Représentant de la CEBPL
		<b>ANGERS HABITAT</b> 4 rue de la Rame 49100 ANGERS	Administrateur
		<b>LCI (Le Contrôle Industriel)</b> 3 avenue de la Baltique 91140 VILLEBON/YVETTE	Représentant de la Ville d'Angers (PCA) en qualité personne qualifiée
			Administrateur
<b>Jean-Paul HOCHÉ-DELCHET</b> Né le 11 novembre 1948	<i>Avocat</i>	<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		<b>Société Locale d'Epargne de Cornouaille</b> 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
<b>Didier HUREAU</b> Né le 1er juin 1956	<i>Salarié CEBPL</i>	<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Représentant des Salariés Sociétaires Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
<b>Didier LAJOUS</b> Né le 5 novembre 1951		<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		<b>Société Locale d'Epargne de Finistère Nord</b> 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
<b>Patrick MARESCAL</b> Né le 8 mai 1939	<i>Président du Conseil Général de L.A.</i>	<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance
		<b>Société Locale d'Epargne de NANTES</b> 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Administration
		<b>CONSEIL GENERAL DE LOIRE ATLANTIQUE</b> SIREN 224 400 028	Président
		<b>3 Quai Ceineray - 44000 NANTES</b>	
<b>Pierre MERCIER</b> Né le 13 juillet 1941	<i>Retraité</i>	<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance
		<b>Société Locale d'Epargne de Finistère Nord</b> 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Vice-Président Délégué
		<b>SEVEL SERVICES (association)</b> Route de Callac 29600 MORLAIX	Président du Conseil d'Administration depuis le 1er juillet
		<b>SCI St Martin des Champs</b> 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	Actionnaire
		<b>SCI Groupement Social Immobilier</b> Route de Callac 29600 MORLAIX	Représentant de LGO et de SEVEL Services
		<b>Les Genêts d'or</b> Route de Callac 29600 MORLAIX	Membre du Conseil d'Administration
		<b>Service Santé au Travail</b> Aéropole 29600 MORLAIX	Président d'Honneur - Membre du Bureau
		<b>SCI INVESTOS</b> Route de Callac 29600 MORLAIX	Représentant de LGO
		<b>CCI de Morlaix</b> Aéropole 29600 MORLAIX	Président des équipements gérés
<b>Gilles NAEL</b> Né le 29 septembre 1955	<i>Salarié</i>	<b>Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire</b> 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Représentant des Salariés Universels Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nom Prénom et date de naissance	Profession	Entité	Mandat
<b>Viet NGUYEN DINH</b> Né le 19 août 1951	Radiologue	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Censeur au Conseil d'Orientaion et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de Côtes d'Armor 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Vice-Président Délégué
<b>Jean-Rémy ONNO</b> Né le 28 juillet 1948	Retraité	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Censeur au Conseil d'Orientaion et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de BLAVET OCEAN 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Vice-Président Délégué
<b>Lionel PASQUIER</b> Né le 19 décembre 1939	Retraité	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientaion et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de Nantes 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
		Fondation Belem 23 rue de la Tombe Issoire - 75014 PARIS Fondation reconnue d'utilité publique	Représentant de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire Administratrice
		OPAC 44 VIVACITES 3 boulevard Alexandre Millerand - 44204 NANTES Cedex 2	Administrateur
<b>Martine POIGNONNEC</b> Née le 5 août 1952	Assistante	CREDIT MUNICIPAL DE NANTES 7 Rue du Général Leclerc - BP 90625 44006 NANTES CEDEX 1	Administrateur
		Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Vice-Présidente du Conseil d'Orientaion et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de Côtes d'Armor 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Présidente du Conseil d'Administration
<b>Denis PRIME</b> Né le 18 mars 1951	Chef de produit	FNCE (Fédération Nationale des Caisses d'Epargne) 5 rue Masseran 75007 PARIS	Représentante de la CEBPL
		Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientaion et de Surveillance
<b>Gérard SIE</b> Né le 24 septembre 1952	Adjoint de Direction	Société Locale d'Epargne d'ILLE ET VILAINE NORD 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
		Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientaion et de Surveillance
<b>Philippe SEGUIN</b> Né le 5 avril 1958	Secrétaire Général Chambre Métiers Vendée	Société Locale d'Epargne de Morbihan Sud 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Président du Conseil d'Administration
		Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientaion et de Surveillance
		Société Locale d'Epargne de Vendée 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Président du Comité d'Audit
		SCI du 5 rue de la croix porchette 5 RUE DE LA Croix Porchette 37300 JOUET LES TOURS	Président du Conseil d'Administration
<b>André TINIERE</b> Né le 10 décembre 1944	Avocat	Société Locale d'Epargne de Saint-Nazaire 2 Place Graslin - 44000 NANTES	Gérant
		Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire 2 Place Graslin – 44000 NANTES	Membre du Conseil d'Orientaion et de Surveillance
		Sodero - RCS NANTES B858 800 733 13 rue la Pérouse - 44000 NANTES	Administrateur

### 1.11.8 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

En CEBPL, le traitement des factures fournisseurs est centralisé. Le service comptable assure la saisie comptable et met à disposition des directions fonctionnelles, le scan des factures. La mise en règlement est réalisée après validation des donneurs d'ordre.

délai de paiement au 31/12/2010	
1 à 30 jours	53,9%
31 à 60 jours	17,1%
plus de 60 jours	29,0%
<b>Total Hors GCE Tech</b>	<b>100,0%</b>

## 2 Etats financiers

### 2.1 Comptes consolidés

- 2.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)
  - 2.1.1.1 Bilan
  - 2.1.1.2 Compte de résultat
  - 2.1.1.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
  - 2.1.1.4 Tableau de variation des capitaux propres
  - 2.1.1.5 Tableau des flux de trésorerie
- 2.1.2 Annexe aux comptes consolidés
  - 2.1.2.1 Cadre général
  - 2.1.2.2 Normes applicables et comparabilité
  - 2.1.2.3 Principes et méthodes de consolidation
  - 2.1.2.4 Règles et méthodes comptables
  - 2.1.2.5 Notes relatives au bilan
  - 2.1.2.6 Notes relatives au compte de résultat
  - 2.1.2.7 Exposition aux risques et ratios réglementaires
  - 2.1.2.8 Avantages au personnel
  - 2.1.2.9 Information sectorielle
  - 2.1.2.10 Engagements
  - 2.1.2.11 Parties liées
  - 2.1.2.12 Périmètre de consolidation
- 2.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### 2.2 Comptes individuels

- 2.2.1 Comptes individuels au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)
  - 2.2.1.1 Bilan
  - 2.2.1.2 Hors Bilan
  - 2.2.1.3 Compte de résultat
- 2.2.2 Notes annexes aux comptes individuels
  - 2.2.2.1 Cadre général
  - 2.2.2.2 Principes et méthodes comptables
  - 2.2.2.3 Informations sur le bilan
  - 2.2.2.4 Informations sur le hors bilan et opérations assimilées
  - 2.2.2.5 Informations sur le compte de résultat
  - 2.2.2.6 Autres informations
- 2.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels
- 2.2.4 Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes

## 3 Déclaration des personnes responsables

### 3.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport

Monsieur Francis ROUX, Directeur Financier de la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire.

### 3.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Monsieur Jean CHRISTOFIDES  
Membre du Directoire en charge du Pôle Finances, Qualité, Organisation.

## Table des matières

L'essentiel.....	3
1 Rapport de gestion.....	11
1.1 Présentation de l'établissement.....	11
1.1.1 Dénomination, siège social et administratif.....	11
1.1.2 Forme juridique.....	11
1.1.3 Objet social.....	11
1.1.4 Date de constitution, durée de vie.....	11
1.1.5 Exercice social.....	11
1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe 11	
1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes.....	12
1.2 Capital social de l'établissement.....	13
1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement.....	13
1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales.....	14
1.2.3 Sociétés Locales d'Épargne.....	15
1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance.....	16
1.3.1 Directoire.....	16
1.3.2 Conseil d'Orientation et de Surveillance.....	18
1.3.3 Commissaires aux comptes.....	21
1.4 Contexte de l'activité.....	21
1.4.1 Environnement économique et financier.....	21
1.4.2 Faits majeurs de l'exercice.....	22
1.5 Activités et résultats consolidés du Groupe.....	26
1.5.1 Résultats financiers consolidés.....	26
1.5.2 Présentation des secteurs opérationnels.....	30
1.5.3 Activités et résultats par secteur opérationnel.....	30
1.5.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres.....	33
1.6 Activités et résultats de l'entité sur base individuelle.....	34
1.6.1 Résultats financiers de l'entité sur base individuelle.....	34
1.6.2 Analyse du bilan de l'entité.....	35
1.7 Fonds propres et solvabilité du Groupe CEBPL.....	37
1.7.1 Gestion des fonds propres.....	37
1.7.2 Composition des fonds propres.....	38
1.7.3 Exigences de fonds propres.....	39
1.8 Organisation et activité du Contrôle interne.....	40
1.8.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent.....	41
1.8.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique.....	42
1.8.3 Gouvernance.....	43
1.9 Gestion des risques.....	44
1.9.1 Risques de crédit / contrepartie.....	48
1.9.2 Risques financier.....	56
1.9.3 Information financière spécifique (FSF : titrisation, CDO, RMBS, LBO...).....	63
1.9.4 Risques opérationnels.....	63
1.9.5 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges.....	66
1.9.6 Risques de non-conformité.....	66
1.9.7 Gestion de la continuité d'activité.....	67
1.10 Événements postérieurs à la clôture et perspectives.....	68
1.10.1 Les événements postérieurs à la clôture.....	68

1.10.2	Les perspectives et évolutions prévisibles.....	68
1.11	Eléments complémentaires.....	69
1.11.1	Activités et résultats des principales filiales (si comptes consolidés) .....	69
1.11.2	Informations sociales et environnementales .....	70
1.11.3	Tableau des cinq derniers exercices (normes French) .....	70
1.11.4	Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation .....	71
1.11.5	Observations éventuelles formulées par le comité d'entreprise ayant trait à la situation économique et sociale de l'entreprise.....	71
1.11.6	Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux.....	71
1.11.7	Tableau des mandats exercés par les membres du COS .....	74
1.11.8	Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.....	76
2	Etats financiers .....	77
3	Déclaration des personnes responsables .....	77
3.1	Personne responsable des informations contenues dans le rapport.....	77
3.2	Attestation du responsable .....	77

## Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire

2, place Graslin 44911 NANTES CEDEX 9 tél : 02.40.67.05.00

### Mentions légales :

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 964.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 – 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle «Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs» n°1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGI - 128 rue de La Boétie -75378 Paris Cedex 08



CAISSE D'ÉPARGNE  
BRETAGNE PAYS DE LOIRE